

**COMPTES ANNUELS ET/OU AUTRES DOCUMENTS
À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS
ET DES ASSOCIATIONS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)DÉNOMINATION **Titan**Forme juridique¹ : **Société anonyme**Adresse: **Place Saint Gudule**N°: **14**Code postal: **1000**Commune: **Bruxelles-Ville**Pays: **Belgique**Registre des personnes morales (RPM) – Tribunal de l'entreprise de **Bruxelles, francophone**Adresse Internet² :Adresse e-mail² :

Numéro d'entreprise

0699.936.657

DATE **8/05/2025** de dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes
constitutif et modificatif(s) des statuts.

Ce dépôt concerne³ :

☒ les COMPTES ANNUELS en **EUROS (2 décimales)**⁴ approuvés par l'assemblée générale du **7/05/2026**

☒ les AUTRES DOCUMENTS

relatifs à

l'exercice couvrant la période du **1/01/2025** au **31/12/2025**

l'exercice précédent des comptes annuels du **1/01/2024** au **31/12/2024**

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont / ~~ne sont pas~~⁵ identiques à ceux publiés antérieurement.

Nombre total de pages déposées: **110**

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans

objet: 6.2.1, 6.2.2, 6.2.4, 6.2.5, 6.3.2, 6.3.4, 6.3.5, 6.3.6, 6.4.2, 6.5.2, 6.17, 6.20, 9, 10, 12, 13, 14, 15

Signature
(nom et qualité)

Michael Colakides**Directeur Général**

Signature
(nom et qualité)

Ioannis Ioannou**Directeur Financier du Groupe**

1 Le cas échéant, la mention "en liquidation" est ajoutée à la forme juridique.

2 Mention facultative.

3 Cocher les cases ad-hoc.

4 Au besoin, adapter la devise et l'unité dans lesquelles les montants sont exprimés.

5 Biffer la mention inutile.

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES
ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE
VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE**

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

PAPALEXOPOULOS Dimitrios

Andrea Zakou & Michail Paridi, MC Building 12, 2404 Egkomi, Nicosia, Chypre

Mandat: Président du Conseil d'Administration, début: 08/05/2025, fin: 07/05/2026

RIRIS Kyriacos

Andrea Zakou & Michail Paridi, MC Building 12, 2404 Egkomi, Nicosia, Chypre

Mandat: Vice-président du Conseil d'Administration, début: 08/05/2025, fin: 07/05/2026

COBUZ Marcel

Andrea Zakou & Michail Paridi, MC Building 12, 2404 Egkomi, Nicosia, Chypre

Mandat: Administrateur, début: 08/05/2025, fin: 07/05/2026

GROBLER Lyn

Andrea Zakou & Michail Paridi, MC Building 12, 2404 Egkomi, Nicosia, Chypre

Mandat: Administrateur, début: 08/05/2025, fin: 07/05/2026

ARTEMIS Andreas

Andrea Zakou & Michail Paridi, MC Building 12, 2404 Egkomi, Nicosia, Chypre

Mandat: Administrateur, début: 08/05/2025, fin: 07/05/2026

PAPALEXOPOULOU Alexandra

Andrea Zakou & Michail Paridi, MC Building 12, 2404 Egkomi, Nicosia, Chypre

Mandat: Administrateur, début: 08/05/2025, fin: 07/05/2026

COLAKIDES Michael

Andrea Zakou & Michail Paridi, MC Building 12, 2404 Egkomi, Nicosia, Chypre

Mandat: Administrateur délégué, début: 08/05/2025, fin: 07/05/2026

TSITSIRAGOS Dimitris

Andrea Zakou & Michail Paridi, MC Building 12, 2404 Egkomi, Nicosia, Chypre

Mandat: Administrateur, début: 08/05/2025, fin: 07/05/2026

CANELLOPOULOS Leonidas

Andrea Zakou & Michail Paridi, MC Building 12, 2404 Egkomi, Nicosia, Chypre

Mandat: Administrateur, début: 08/05/2025, fin: 07/05/2026

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES (Suite de la page précédente)

HADJISOTIRIOU Paula

Andrea Zakou & Michail Paridi, MC Building 12, 2404 Egkomi, Nicosia, Chypre

Mandat: Administrateur, début: 08/05/2025, fin: 07/05/2026

NIKOLAIDI Natalia

Andrea Zakou & Michail Paridi, MC Building 12, 2404 Egkomi Nicosia, Chypre

Mandat: Administrateur, début: 08/05/2025, fin: 07/05/2026

DAVID Haralambos

Andrea Zakou & Michail Paridi, MC Building 12, 2404 Egkomi, Nicosia, Chypre

Mandat: Administrateur, début: 08/05/2025, fin: 07/05/2026

PWC REVISEURS D'ENTREPRISES SRL 0429.501.944

Culliganlaan 5, 1830 Machelen (Bt.), Belgique

Numéro de membre: B000009

Mandat: Commissaire, début: 08/05/2025, fin: 11/05/2028

Représenté par:

1. DELANOYE Didier

Culliganlaan 5 1830 Machelen (Bt.) Belgique

, Numéro de membre : A02154

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application de l'article 5 de la loi du 17 mars 2019 relative aux professions d'expert-comptable et de conseiller fiscal.

Les comptes annuels ~~ont~~ / n'ont pas * été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable certifié, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société**,
- B. L'établissement des comptes annuels **,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des experts-comptables ou par des experts-comptables-fiscalistes, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable ou expert-comptable fiscaliste et son numéro de membre auprès de l'Institut des Conseillers fiscaux et des Experts-comptables (ICE) ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

* Biffer la mention inutile.

** Mention facultative.

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	6.1	20		136.134,29
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	4.160.967.868,40	4.456.755.200,29
Immobilisations incorporelles	6.2	21		11.600,00
Immobilisations corporelles	6.3	22/27	9.545,66	17.715,92
Terrains et constructions		22		9.865,01
Installations, machines et outillage		23		
Mobilier et matériel roulant		24	9.545,66	7.850,91
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	6.4 / 6.5.1	28	4.160.958.322,74	4.456.725.884,37
Entreprises liées	6.15	280/1	4.160.939.705,74	4.456.706.168,37
Participations		280	4.160.939.705,74	4.456.706.168,37
Créances		281		
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	6.15	282/3		
Participations		282		
Créances		283		
Autres immobilisations financières		284/8	18.617,00	19.716,00
Actions et parts		284		
Créances et cautionnements en numéraire		285/8	18.617,00	19.716,00

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	91.529.442,90	58.901.402,41
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3	20.061.366,00	20.061.366,00
Stocks		30/36	20.061.366,00	20.061.366,00
Approvisionnements		30/31		
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34	20.061.366,00	20.061.366,00
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	32.016.100,80	2.768.981,21
Créances commerciales		40	1.865.474,19	1.696.044,41
Autres créances		41	30.150.626,61	1.072.936,80
Placements de trésorerie	6.5.1 / 6.6	50/53	38.491.902,11	35.106.170,68
Actions propres		50	38.491.902,11	35.106.170,68
Autres placements		51/53		
Valeurs disponibles		54/58	434.862,75	455.579,14
Comptes de régularisation	6.6	490/1	525.211,24	509.305,38
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	4.252.497.311,30	4.515.792.736,99

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES				
		10/15	3.894.179.152,77	3.987.321.006,96
Apport	6.7.1	10/11	974.668.458,88	974.668.458,88
Capital		10	959.347.807,84	959.347.807,84
Capital souscrit		100	959.347.807,84	959.347.807,84
Capital non appelé ⁶		101		
En dehors du capital		11	15.320.651,04	15.320.651,04
Primes d'émission		1100/10	15.320.651,04	15.320.651,04
Autres		1109/19		
Plus-values de réévaluation		12		
Réserves		13	241.264.727,54	241.264.727,54
Réserves indisponibles		130/1	169.331.685,09	166.184.683,16
Réserve légale		130	95.934.780,92	95.934.780,92
Réserves statutairement indisponibles		1311		
Acquisition d'actions propres		1312	73.396.904,17	70.249.902,24
Soutien financier		1313		
Autres		1319		
Réserves immunisées		132		
Réserves disponibles		133	71.933.042,45	75.080.044,38
Bénéfice (Perte) reporté(e) (+)/(-)		14	2.678.245.966,35	2.771.387.820,54
Subsides en capital		15		
Avance aux associés sur la répartition de l'actif net ⁷		19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16	4.283.143,01	2.394.824,08
Provisions pour risques et charges		160/5	4.283.143,01	2.394.824,08
Pensions et obligations similaires		160	4.100.364,55	2.064.297,68
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges	6.8	164/5	182.778,46	330.526,40
Impôts différés		168		

⁶ Montant venant en déduction du capital souscrit.

⁷ Montant venant en déduction des autres composantes des capitaux propres.

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	354.035.015,52	526.076.905,95
Dettes à plus d'un an	6.9	17	263.492.503,70	264.771.107,01
Dettes financières		170/4		
Emprunts subordonnés		170		
Emprunts obligataires non subordonnés		171		
Dettes de location-financement et dettes assimilées		172		
Etablissements de crédit		173		
Autres emprunts		174		
Dettes commerciales		175		
Fournisseurs		1750		
Effets à payer		1751		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9	263.492.503,70	264.771.107,01
Dettes à un an au plus	6.9	42/48	90.094.294,68	260.959.461,26
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	921,46	159.958,45
Dettes financières		43		27.030.723,71
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		27.030.723,71
Dettes commerciales		44	1.887.090,81	2.347.135,74
Fournisseurs		440/4	1.887.090,81	2.347.135,74
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales	6.9	45	3.613.590,41	1.104.857,06
Impôts		450/3	2.755.337,72	213.878,91
Rémunérations et charges sociales		454/9	858.252,69	890.978,15
Autres dettes		47/48	84.592.692,00	230.316.786,30
Comptes de régularisation	6.9	492/3	448.217,14	346.337,68
TOTAL DU PASSIF		10/49	4.252.497.311,30	4.515.792.736,99

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations		70/76A	4.618.374,13	5.281.575,13
Chiffre d'affaires	6.10	70		
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction) (+)/(-)		71		
Production immobilisée		72		
Autres produits d'exploitation	6.10	74	4.618.374,13	5.281.575,13
Produits d'exploitation non récurrents	6.12	76A		
Coût des ventes et des prestations		60/66A	15.268.359,85	14.162.971,73
Approvisionnements et marchandises		60		
Achats		600/8		
Stocks: réduction (augmentation) (+)/(-)		609		
Services et biens divers		61	6.403.453,03	6.199.904,10
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	6.10	62	6.936.396,60	5.541.312,40
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	25.895,99	1.147.377,81
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)	6.10	631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)	6.10	635/8	1.888.318,93	1.189.934,42
Autres charges d'exploitation	6.10	640/8	14.295,30	84.443,00
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes	6.12	66A		
Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)		9901	-10.649.985,72	-8.881.396,60

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent	
Produits financiers		75/76B	50.253.258,66	3.138.716.725,40	
Produits financiers récurrents		75	50.253.258,66	2.740.201.706,07	
Produits des immobilisations financières		750	36.901.233,00	2.732.657.886,56	
Produits des actifs circulants		751			
Autres produits financiers	6.11	752/9	13.352.025,66	7.543.819,51	
Produits financiers non récurrents	6.12	76B		398.515.019,33	
Charges financières		65/66B	46.019.135,89	826.918.336,73	
Charges financières récurrentes	6.11	65	46.019.135,89	1.030.548,63	
Charges des dettes		650	12.302.014,50	1.008.933,21	
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	651			
Autres charges financières		652/9	33.717.121,39	21.615,42	
Charges financières non récurrentes	6.12	66B		825.887.788,10	
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	(+)/(-)	9903	-6.415.862,95	2.302.916.992,07	
Prélèvement sur les impôts différés		780			
Transfert aux impôts différés		680			
Impôts sur le résultat	(+)/(-)	6.13	67/77	1.271.096,38	1.299.272,29
Impôts		670/3	1.271.096,38	1.299.272,29	
Régularisation d'impôts et reprise de provisions fiscales		77			
Bénéfice (Perte) de l'exercice	(+)/(-)	9904	-7.686.959,33	2.301.617.719,78	
Prélèvement sur les réserves immunisées		789			
Transfert aux réserves immunisées		689			
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	-7.686.959,33	2.301.617.719,78	

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-)	9906	2.763.700.861,21	3.048.479.120,72
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	(9905)	-7.686.959,33	2.301.617.719,78
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P	2.771.387.820,54	746.861.400,94
Prélèvement sur les capitaux propres		791/2		
sur l'apport		791		
sur les réserves		792		
Affectation aux capitaux propres		691/2		46.774.514,18
à l'apport		691		
à la réserve légale		6920		46.774.514,18
aux autres réserves		6921		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-)	(14)	2.678.245.966,35	2.771.387.820,54
Intervention des associés dans la perte		794		
Bénéfice à distribuer		694/7	85.454.894,86	230.316.786,00
Rémunération de l'apport		694	85.454.894,86	230.316.786,00
Administrateurs ou gérants		695		
Travailleurs		696		
Autres allocataires		697		

ANNEXE

ETAT DES FRAIS DE CONSTITUTION, D'AUGMENTATION DE CAPITAL OU D'AUGMENTATION DE L'APPORT, FRAIS D'ÉMISSION D'EMPRUNTS ET FRAIS DE RESTRUCTURATION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	20P	xxxxxxxxxxxxxxxx	136.134,29
Mutations de l'exercice			
Nouveaux frais engagés	8002		
Amortissements	8003	136.134,29	
Autres	8004		
	(20)		
Valeur comptable nette au terme de l'exercice			
Dont			
Frais de constitution, d'augmentation de capital ou d'augmentation de l'apport, frais d'émission d'emprunts et autres frais d'établissement	200/2		
Frais de restructuration	204		

**CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, SAVOIR-FAIRE,
MARQUES ET DROITS SIMILAIRES**

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8052P	xxxxxxxxxxxxxxx	58.000,00
8022		
8032		
8042		
8052	58.000,00	
8122P	xxxxxxxxxxxxxxx	46.400,00
8072	11.600,00	
8082		
8092		
8102		
8112		
8122	58.000,00	
211		

ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

TERRAINS ET CONSTRUCTIONS

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Plus-values au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)

Plus-values au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8191P	xxxxxxxxxxxxxxx	96.466,24
8161		
8171		
8181		
8191	96.466,24	
8251P	xxxxxxxxxxxxxxx	
8211		
8221		
8231		
8241		
8251		
8321P	xxxxxxxxxxxxxxx	86.601,23
8271	9.865,01	
8281		
8291		
8301		
8311		
8321	96.466,24	
(22)		

MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Plus-values au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)

Plus-values au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8193P	xxxxxxxxxxxxxxx	183.887,64
8163	6.125,72	
8173		
8183		
8193	190.013,36	
8253P	xxxxxxxxxxxxxxx	
8213		
8223		
8233		
8243		
8253		
8323P	xxxxxxxxxxxxxxx	176.036,73
8273	4.430,97	
8283		
8293		
8303		
8313		
8323	180.467,70	
(24)	9.545,66	

ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES LIÉES – PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8391P	xxxxxxxxxxxxxx	5.282.593.956,47
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8361		
Cessions et retraits	8371	295.766.462,63	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8381		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8391	4.986.827.493,84	
Plus-values au terme de l'exercice	8451P	xxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8411		
Acquises de tiers	8421		
Annulées	8431		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8441		
Plus-values au terme de l'exercice	8451		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8521P	xxxxxxxxxxxxxx	825.887.788,10
Mutations de l'exercice			
Actées	8471		
Reprises	8481		
Acquises de tiers	8491		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8501		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8511		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8521	825.887.788,10	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8551P	xxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice (+)/(-)	8541		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8551		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(280)	<u>4.160.939.705,74</u>	
ENTREPRISES LIÉES - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	281P	<u>xxxxxxxxxxxxxx</u>	
Mutations de l'exercice			
Additions	8581		
Remboursements	8591		
Réductions de valeur actées	8601		
Réductions de valeur reprises	8611		
Différences de change (+)/(-)	8621		
Autres (+)/(-)	8631		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(281)	<u> </u>	
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8651	<u> </u>	

AUTRES ENTREPRISES – PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions

Cessions et retraits

Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Plus-values au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)

Plus-values au terme de l'exercice

Réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actées

Reprises

Acquises de tiers

Annulées à la suite de cessions et retraits

Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)

Réductions de valeur au terme de l'exercice

Montants non appelés au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice (+)/(-)

Montants non appelés au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Mutations de l'exercice

Additions

Remboursements

Réductions de valeur actées

Réductions de valeur reprises

Différences de change (+)/(-)

Autres (+)/(-)

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8393P	xxxxxxxxxxxxxxx	
8363		
8373		
8383		
8393		
8453P	xxxxxxxxxxxxxxx	
8413		
8423		
8433		
8443		
8453		
8523P	xxxxxxxxxxxxxxx	
8473		
8483		
8493		
8503		
8513		
8523		
8553P	xxxxxxxxxxxxxxx	
8543		
8553		
(284)		
285/8P	xxxxxxxxxxxxxxx	19.716,00
8583		
8593	1.099,00	
8603		
8613		
8623		
8633		
(285/8)	18.617,00	
8653		

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles la société détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles la société détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital, de capitaux propres ou d'une classe d'actions de la société.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus				Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%				(+ or -) (en unités)	
TITAN GLOBAL FINANCE PLC Pas de forme juridique 12 SHED, KING GEORGE DOCK . HULL HU9 5PR Royaume-Uni					31/12/2024	EUR	48.877.000	7.088.000
	Droits de vote	12.500.000	100,00	0,00				
Titan Cement Company S.A. Pas de forme juridique 22A Halkidos Street 11143 Athens Grèce ..					31/12/2024	EUR	559.712.000	2.602.139.000
	Droits de vote	84.632.527	99,99	0,00				
Tithys Holdings limited Pas de forme juridique Andrea Zakou & Michail Paridi , MC building 12 2404 Egkomi Nicosia Chypre					31/12/2024	EUR	839.793.810	136.399.945
	Droits de vote	7.000	100,00	0,00				
Titan America SA Société anonyme Place Saint Gudule 14 1000 Bruxelles 1 Belgique 1011.751.174					31/12/2024	USD	3.194.146.050	-6.053.836
	Droits de vote	159.781.709	86,67	0,00				

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF

AUTRES PLACEMENTS DE TRÉSORERIE

Actions, parts et placements autres que placements à revenu fixe

Actions et parts – Valeur comptable augmentée du montant non appelé

Actions et parts – Montant non appelé

Métaux précieux et œuvres d'art

Titres à revenu fixe

Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit

Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit

Avec une durée résiduelle ou de préavis

d'un mois au plus

de plus d'un mois à un an au plus

de plus d'un an

Autres placements de trésorerie non repris ci-avant

Codes	Exercice	Exercice précédent
51		
8681		
8682		
8683		
52		
8684		
53		
8686		
8687		
8688		
8689		

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important

Frais d'assurance

Autres frais reportés

Autres produits à recevoir

Exercice
241.608,56
117.207,35
166.395,33

ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

ETAT DU CAPITAL

Capital

Capital souscrit au terme de l'exercice

Capital souscrit au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
100P	XXXXXXXXXXXXXX	959.347.807,84
(100)	959.347.807,84	

Modifications au cours de l'exercice

Représentation du capital

Catégories d'actions

Actions sans désignation de valeur nominale

Actions nominatives

Actions dématérialisées

Codes	Montants	Nombre d'actions
	959.347.807,84	78.325.475
8702	XXXXXXXXXXXXXX	6.707.985
8703	XXXXXXXXXXXXXX	71.617.490

Capital non libéré

Capital non appelé

Capital appelé, non versé

Actionnaires redevables de libération

Codes	Montant non appelé	Montant appelé, non versé
(101)		XXXXXXXXXXXXXX
8712	XXXXXXXXXXXXXX	

Actions propres

Détenues par la société elle-même

Montant du capital détenu

Nombre d'actions correspondantes

Détenues par ses filiales

Montant du capital détenu

Nombre d'actions correspondantes

Engagement d'émission d'actions

Suite à l'exercice de droits de conversion

Montant des emprunts convertibles en cours

Montant du capital à souscrire

Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Suite à l'exercice de droits de souscription

Nombre de droits de souscription en circulation

Montant du capital à souscrire

Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Capital autorisé non souscrit

Codes	Exercice
8721	17.429.562,89
8722	1.423.028
8731	30.955.164,23
8732	2.527.319
8740	
8741	
8742	
8745	
8746	
8747	
8751	959.347.807,84

Parts non représentatives du capital

Répartition

Nombre de parts

Nombre de voix qui y sont attachées

Ventilation par actionnaire

Nombre de parts détenues par la société elle-même

Nombre de parts détenues par les filiales

Codes	Exercice
8761	
8762	
8771	
8781	

Exercice

EXPLICATION COMPLÉMENTAIRE RELATIVE À L'APPORT (Y COMPRIS L'APPORT EN INDUSTRIE)

--

STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE L'ENTREPRISE À LA DATE DE CLÔTURE DE SES COMPTES

telle qu'elle résulte des déclarations reçues par la société en vertu de l'article 7:225 du Code des sociétés et des associations, l'article 14, alinéa 4 de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes ou l'article 5 de l'arrêté royal du 21 août 2008 fixant les règles complémentaires applicables à certains systèmes multilatéraux de négociation.

DÉNOMINATION des personnes détenant des droits sociaux dans la société, avec mention de L'ADRESSE (du siège pour les personnes morales) et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			
	Nature	Nombre de droits de vote		%
		Attachés à des titres	Non liés à des titres	
E.D.Y.V.E.M. public company LTD and TCI founders and Paul and Alexandra Canellopoulos Foundation acting in consort Andrea Zakou & Michail Paridi, MC building 12 2404 Egkomi Nicosia Chypre	Droits de vote	38.293.643	0	48,89
Titan Cement Company SA Halkidos Street 22A Athens Grèce	Droits de vote	2.527.319	0	3,23
Titan SA Place Sainte-Gudule 14 1000 Bruxelles-Ville Belgique 0699.936.657	Droite de vote	1.423.028	0	1,82

PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES

VENTILATION DE LA RUBRIQUE 164/5 DU PASSIF SI CELLE-CI REPRÉSENTE UN MONTANT IMPORTANT

Exercice
182.778,46

Provision pour indemnités de départ du personnel

ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF

VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE

Dettes à plus d'un an échéant dans l'année

Dettes financières
Emprunts subordonnés
Emprunts obligataires non subordonnés
Dettes de location-financement et dettes assimilées
Etablissements de crédit
Autres emprunts
Dettes commerciales
Fournisseurs
Effets à payer
Acomptes sur commandes
Autres dettes

Codes	Exercice
8801	
8811	
8821	
8831	
8841	
8851	
8861	
8871	
8881	
8891	
8901	921,46
(42)	921,46
8802	
8812	
8822	
8832	
8842	
8852	
8862	
8872	
8882	
8892	
8902	263.492.503,70
8912	263.492.503,70
8803	
8813	
8823	
8833	
8843	
8853	
8863	
8873	
8883	
8893	
8903	
8913	

Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année

Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Dettes financières
Emprunts subordonnés
Emprunts obligataires non subordonnés
Dettes de location-financement et dettes assimilées
Etablissements de crédit
Autres emprunts
Dettes commerciales
Fournisseurs
Effets à payer
Acomptes sur commandes
Autres dettes

Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Dettes ayant plus de 5 ans à courir

Dettes financières
Emprunts subordonnés
Emprunts obligataires non subordonnés
Dettes de location-financement et dettes assimilées
Etablissements de crédit
Autres emprunts
Dettes commerciales
Fournisseurs
Effets à payer
Acomptes sur commandes
Autres dettes

Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir

DETTES GARANTIES (comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)

Dettes garanties par les pouvoirs publics belges

Dettes financières
Emprunts subordonnés
Emprunts obligataires non subordonnés
Dettes de location-financement et dettes assimilées
Etablissements de crédit
Autres emprunts
Dettes commerciales
Fournisseurs
Effets à payer
Acomptes sur commandes
Dettes salariales et sociales
Autres dettes

Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges

Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société

Dettes financières
Emprunts subordonnés
Emprunts obligataires non subordonnés
Dettes de location-financement et dettes assimilées
Etablissements de crédit
Autres emprunts
Dettes commerciales
Fournisseurs
Effets à payer
Acomptes sur commandes
Dettes fiscales, salariales et sociales
Impôts
Rémunérations et charges sociales
Autres dettes

Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société

Codes	Exercice
8921	
8931	
8941	
8951	
8961	
8971	
8981	
8991	
9001	
9011	
9021	
9051	
9061	
8922	
8932	
8942	
8952	
8962	
8972	
8982	
8992	
9002	
9012	
9022	
9032	
9042	
9052	
9062	

DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES

Impôts (rubriques 450/3 et 178/9 du passif)

Dettes fiscales échues
Dettes fiscales non échues
Dettes fiscales estimées

Rémunérations et charges sociales (rubriques 454/9 et 178/9 du passif)

Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale
Autres dettes salariales et sociales

Codes	Exercice
9072	
9073	2.755.337,72
450	
9076	
9077	858.252,69

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important

Honoraires divers

Exercice
448.217,14

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

PRODUITS D'EXPLOITATION

Chiffre d'affaires net

Ventilation par catégorie d'activité

Ventilation par marché géographique

Autres produits d'exploitation

Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics

CHARGES D'EXPLOITATION

Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Nombre total à la date de clôture

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

Nombre d'heures effectivement prestées

Frais de personnel

Rémunérations et avantages sociaux directs

Cotisations patronales d'assurances sociales

Primes patronales pour assurances extralégales

Autres frais de personnel

Pensions de retraite et de survie

Codes	Exercice	Exercice précédent
740		
9086	1	1
9087	0,7	0,7
9088	1.125	1.165
620	4.646.817,04	4.137.572,97
621	192.160,40	180.534,28
622		
623	2.097.419,16	1.223.205,15
624		

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Provisions pour pensions et obligations similaires				
Dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)	635	2.036.066,87	1.144.593,84
Réductions de valeur				
Sur stocks et commandes en cours				
Actées		9110		
Reprises		9111		
Sur créances commerciales				
Actées		9112		
Reprises		9113		
Provisions pour risques et charges				
Constitutions		9115	1.888.318,93	1.189.934,42
Utilisations et reprises		9116		
Autres charges d'exploitation				
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation		640	1.856,00	41.616,23
Autres		641/8	12.439,30	42.826,77
Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de la société				
Nombre total à la date de clôture		9096		
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein		9097		
Nombre d'heures effectivement prestées		9098		
Frais pour la société		617		

RÉSULTATS FINANCIERS

PRODUITS FINANCIERS RÉCURRENTS

Autres produits financiers

Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats

Subsides en capital

Subsides en intérêts

Ventilation des autres produits financiers

Différences de change réalisées

Autres

Différence de change réalisée

Garantie commissions

Autres produits financiers

Codes	Exercice	Exercice précédent
9125		
9126		
754		
	1.146.471,84	172,55
	1.796.483,12	2.897.547,28
	10.409.070,70	
6501	136.134,28	125.954,63
6502		
6510		
6511		
653		
6560		
6561		
654		
655		
	9.794,65	11.595,02
	33.707.326,74	9.446,40
		574,00

CHARGES FINANCIÈRES RÉCURRENTES

Amortissement des frais d'émission d'emprunts

Intérêts portés à l'actif

Réductions de valeur sur actifs circulants

Actées

Reprises

Autres charges financières

Montant de l'escompte à charge de la société sur la négociation de créances

Provisions à caractère financier

Dotations

Utilisations et reprises

Ventilation des autres charges financières

Différences de change réalisées

Ecart de conversion de devises

Autres

Perte de change réalisée

Frais bancaires

Autres frais financiers

PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS NON RÉCURRENTS	76		398.515.019,33
Produits d'exploitation non récurrents	(76A)		
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	760		
Reprises de provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels	7620		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	7630		
Autres produits d'exploitation non récurrents	764/8		
Produits financiers non récurrents	(76B)		398.515.019,33
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	761		
Reprises de provisions pour risques et charges financiers exceptionnels	7621		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations financières	7631		
Autres produits financiers non récurrents	769		398.515.019,33
CHARGES NON RÉCURRENTES	66		825.887.788,10
Charges d'exploitation non récurrentes	(66A)		
Amortissements et réductions de valeur non récurrents sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	660		
Provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels: dotations (utilisations) (+)/(-)	6620		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	6630		
Autres charges d'exploitation non récurrentes	664/7		
Charges d'exploitation non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	6690		
Charges financières non récurrentes	(66B)		825.887.788,10
Réductions de valeur sur immobilisations financières	661		825.887.788,10
Provisions pour risques et charges financiers exceptionnels: dotations (utilisations) (+)/(-)	6621		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations financières	6631		
Autres charges financières non récurrentes	668		
Charges financières non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	6691		

IMPÔTS ET TAXES

IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

Impôts sur le résultat de l'exercice

Impôts et précomptes dus ou versés
 Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif
 Suppléments d'impôts estimés

Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs

Suppléments d'impôts dus ou versés
 Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés

Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé

Codes	Exercice
9134	1.271.096,38
9135	26.722,38
9136	
9137	1.244.374,00
9138	
9139	
9140	

Incidence des résultats non récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice

Exercice

Sources de latences fiscales

Latences actives
 Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs

 Latences passives
 Ventilation des latences passives

Codes	Exercice
9141	13.257.205,00
9142	13.257.205,00
9144	

TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS

Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte

A la société (déductibles)
 Par la société

Montants retenus à charge de tiers, au titre de

Précompte professionnel
 Précompte mobilier

Codes	Exercice	Exercice précédent
9145	32.373,56	71.573,00
9146	39.825,88	632,00
9147	682.417,81	725.990,00
9148	26.722,38	19.908,98

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

	Codes	Exercice
GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR LA SOCIÉTÉ POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS	9149	936.215.015,63
Dont		
Effets de commerce en circulation endossés par la société	9150	
Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par la société	9151	
Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par la société	9153	936.215.015,63
GARANTIES RÉELLES		
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de la société		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés	91611	
Montant de l'inscription	91621	
Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat	91631	
Gages sur fonds de commerce		
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement	91711	
Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat	91721	
Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs		
La valeur comptable des actifs grevés	91811	
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91821	
Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs		
Le montant des actifs en cause	91911	
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91921	
Privilège du vendeur		
La valeur comptable du bien vendu	92011	
Le montant du prix non payé	92021	

Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers

Hypothèques	
Valeur comptable des immeubles grevés	91612
Montant de l'inscription	91622
Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat	91632
Gages sur fonds de commerce	
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement	91712
Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat	91722
Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs	
La valeur comptable des actifs grevés	91812
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91822
Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs	
Le montant des actifs en cause	91912
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91922
Privilège du vendeur	
La valeur comptable du bien vendu	92012
Le montant du prix non payé	92022

BIENS ET VALEURS DÉTENUS PAR DES TIERS EN LEUR NOM MAIS AUX RISQUES ET PROFITS DE LA SOCIÉTÉ, S'ILS NE SONT PAS PORTÉS AU BILAN

ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS

ENGAGEMENTS IMPORTANTS DE CESSION D'IMMOBILISATIONS

MARCHÉ À TERME

Marchandises achetées (à recevoir)	9213
Marchandises vendues (à livrer)	9214
Devises achetées (à recevoir)	9215
Devises vendues (à livrer)	9216

ENGAGEMENTS RÉSULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHÉES À DES VENTES OU PRESTATIONS DÉJÀ EFFECTUÉES

MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS

Codes	Exercice

Codes	Exercice

Exercice

Exercice

RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉS AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS

Description succincte

Voir ci-dessous

Mesures prises pour en couvrir la charge

Voir ci-dessous

PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À LA SOCIÉTÉ ELLE-MÊME

Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées

Bases et méthodes de cette estimation

Méthodes d'estimation

Certaines législations du travail imposent que le versement des indemnités de départ à la retraite soit basé sur le nombre d'années de service à la société par les salariés et sur leur rémunération .Ces indemnités de retraites ne sont pas financées et les passifs découlant de ces obligations sont évalués actuariellement par un cabinet d'actuaires indépendant utilisant la méthode des unités de crédit projetées. La dernière évaluation actuarielle a été entreprise en décembre 2025. Les principales hypothèses actuarielles retenues sont des taux d'actualisation de 3,49% au 31/12/2025 avec une durée moyenne pondérée dans le temps de 7,85 ans, selon le marché condition au 17/12/2025 et future augmentation de salaire de 2,0%

Code	Exercice
9220	182.778,46

NATURE ET IMPACT FINANCIER DES ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE, non pris en compte dans le bilan ou le compte de résultats

Exercice

ENGAGEMENTS D'ACHAT OU DE VENTE DONT LA SOCIÉTÉ DISPOSE COMME ÉMETTEUR D'OPTIONS DE VENTE OU D'ACHAT

1) Programme 2017
Le plan d'options restreintes sur actions 2017 (RSIP 2017) a expiré au cours de l'exercice en cours.

En vertu de ce plan triennal, le Conseil d'administration était autorisé à attribuer jusqu'à 1 000 000 options sur actions à un prix d'exercice de 10,00 euros par action. La période d'acquisition des options sur actions était de trois ans, sous réserve que les bénéficiaires soient toujours employés (ou à la retraite) au sein du Groupe à ces dates. À l'issue de la période d'acquisition de trois ans, le Conseil d'administration a déterminé le nombre final d'options que les bénéficiaires avaient le droit d'exercer, sur la base des critères suivants :

a) à hauteur de 50 %, du rendement moyen des capitaux employés (ROACE) sur trois ans par rapport à l'objectif de chaque période de trois ans et

b) à hauteur de 50 %, de la performance globale de l'action de TITAN par rapport à la performance moyenne des actions de cimentiers internationaux sélectionnés à l'avance.

Les Bénéficiaires sont autorisés à exercer tout ou partie de leurs droits d'option sur actions en versant les montants correspondants, jusqu'à la date d'expiration de leurs options sur actions --> CHECK, c'est-à-dire jusqu'en décembre de la troisième année suivant l'acquisition de ces options sur actions.

Le 13 mai 2019, l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Titan S.A a approuvé, sous réserve de la réalisation de l'Offre publique d'achat, la modification des plans d'options sur actions existants, à savoir le remplacement des options sur actions de TITAN Cement Company S.A. par des options sur actions de Titan S.A., sans modifier par ailleurs les termes et conditions des plans. TITAN Cement Company S.A. était tenue de régler l'opération de paiement fondée sur des actions au moyen des actions propres de la Société.

Le Groupe comptabilise le plan de 2017 comme une transaction réglée en actions de Titan S.A détenues par sa filiale TITAN Cement Company S.A..

Au cours de l'année 2025, la trésorerie reçue au titre de l'exercice des options sur actions s'est élevée à 171 milliers d'euros (2024 : 488 milliers d'euros) et la perte causée par cette transaction et comptabilisée dans les capitaux propres s'est élevée à 102 milliers d'euros (2024 : 293 milliers d'euros).

2) Incitations à long terme - actions restreintes (LTI-RS)
Le plan d'incitations à long terme - actions restreintes (LTI-RS) a été appliqué pour la première fois en 2020, sous le nom de " Plan d'incitations à long terme " (le " LTIP ").

Les participants au plan sont les membres exécutifs du Conseil d'administration de Titan S.A., les membres du Comité exécutif du Groupe et du Comité de gestion de Titan S.A., ainsi que les employés occupant des postes équivalents à un grade 20 ou supérieur dans d'autres sociétés du Groupe Titan. Des attributions peuvent également être octroyées de manière sélective à un nombre limité d'employés qui se distinguent durablement par leur performance et leur potentiel de développement.

Au titre de ce plan, les participants reçoivent des attributions prenant la forme d'un octroi sous conditions d'un certain nombre d'actions de Titan S.A. en avril (ou à une date ultérieure) de chaque année. Tant qu'elles ne sont pas acquises et libérées , les attributions ne confèrent aucun droit de vote ni droit à dividende. Le nombre d'attributions octroyées à chaque participant est déterminé par le montant de l'octroi et la valeur des actions restreintes au moment de l'octroi. La valeur de chaque action est égale à la moyenne des cours de clôture de l'action Titan S.A. sur Euronext Bruxelles au cours des sept derniers jours de bourse du mois de mars de l'année d'attribution.

Les attributions octroyées avant 2025 sont acquises en deux tranches, 50 % après trois ans et les 50 % restants après quatre ans. Les attributions octroyées en 2025 sont acquises intégralement à l'issue d'une période d'acquisition unique de trois ans, sous réserve des mêmes conditions de maintien de la relation de travail ou de service au Conseil d'administration. Aucune condition de performance ne s'applique aux attributions d'actions restreintes octroyées en 2025. Les attributions sont acquises aux dates désignées, pour autant que les participants soient toujours employés par Titan S.A. ou par toute autre société du Groupe, ou qu'ils continuent d'exercer les fonctions d'Administrateur exécutif au sein du Conseil d'administration de la Société.

3) Incitations à long terme - actions de performance (LTI-PS)
Le plan d'incitations à long terme - Actions de performance (LTI - PS, qui est en fait le DCP rebaptisé) a été approuvé par l'Assemblée générale de Titan S.A. le 9 mai 2024. Comme dans le LTI - RS, les participants au plan sont les membres exécutifs du Conseil d'administration de Titan S.A., les membres du Comité exécutif du Groupe et du Comité de gestion de Titan S.A., ainsi que les employés occupant des postes équivalents à un grade 20 ou supérieur dans d'autres sociétés du Groupe Titan. Des attributions peuvent également être octroyées de

Exercice
4.100.364,55

Exercice

ENGAGEMENTS D'ACHAT OU DE VENTE DONT LA SOCIÉTÉ DISPOSE COMME ÉMETTEUR D'OPTIONS DE VENTE OU D'ACHAT

manière sélective à un nombre limité d'employés qui se distinguent durablement par leur performance et leur potentiel de développement.

Au titre de ce plan, les participants reçoivent des attributions prenant la forme d'un octroi d'actions de performance de Titan S.A.. Le nombre d'actions de performance de la Société est déterminé par le montant de l'octroi et la valeur des actions

restreintes au moment de l'octroi. La valeur de chaque action de performance est égale à la moyenne des cours de clôture de l'action de la Société sur Euronext Bruxelles au cours des sept derniers jours de bourse du mois de mars de l'année d'octroi.

Les attributions ne sont assorties d'aucun dividende ni droit de vote avant l'acquisition et sont réglées en actions à la fin de la période de performance.

La période de performance est de trois ans et le nombre d'actions acquises au titre du LTI - PS est lié à la performance effective par rapport à des KPI prédéfinis. Pour les attributions octroyées en 2024, les performances ont été évaluées avec une pondération égale de 50 % sur le résultat par action (BPA) et de 50 % sur un KPI lié à la durabilité en lien avec les émissions nettes de CO2 par tonne de matériau cimentier. Pour les attributions octroyées en 2025, la performance est évaluée avec une pondération de 80 % sur le BPA et de 20 % sur les KPI liés à la durabilité, chaque KPI étant évalué indépendamment.

Le versement est de 50 % si le seuil de performance est atteint, de 100 % si la performance cible est atteinte et il est plafonné à 150% en cas de performance supérieure aux objectifs (surperformance), avec un calcul linéaire du

versement entre ces niveaux de performance. Si la performance n'atteint pas le seuil, aucune attribution n'est acquise.

Les attributions sont acquises aux dates désignées, pour autant que les participants soient toujours employés par Titan S.A. ou par toute autre société du Groupe, ou qu'ils continuent d'exercer les fonctions d'Administrateur exécutif au sein du Conseil d'administration de la Société.

4) Plan de rémunération différée (DCP)

Le plan de rémunération différée (DCP) lancé le 22 mars 2021 par le Conseil d'administration de Titan S.A, restera actif jusqu'à l'acquisition des droits en mars 2026. Les dernières attributions seront accordées en 2023, à l'exception des attributions accordées et acquises au cours de l'année d'acquisition des droits, afin de tenir compte des attributions supplémentaires acquises en raison d'un dépassement des objectifs.

Au titre de ce plan, les participants reçoivent des attributions à titre gratuit prenant la forme d'un octroi sous conditions d'actions de performance de Titan S.A. Tant qu'elles ne sont pas acquises et libérées, les attributions ne confèrent aucun

droit de vote ni droit à dividende. Le nombre d'attributions octroyées à chaque participant est déterminé par le montant de l'octroi et la valeur de l'action fantôme. La valeur de l'instrument est égale à la moyenne des cours de clôture de l'action

Titan S.A sur Euronext Bruxelles au cours des 7 derniers jours de bourse du mois de mars de l'année d'octroi. La période d'acquisition des droits est fixée à l'issue d'une période de trois ans Les attributions sont acquises aux dates désignées, pour

autant que les participants soient toujours employés par Titan S.A ou par toute autre société du Groupe, ou qu'ils continuent d'exercer les fonctions d'Administrateur exécutif au sein du Conseil d'administration de la Société Au terme de la période

d'acquisition de trois ans, le nombre final d'instruments effectivement acquis dépendra de deux critères qui y contribuent à parts égales (50%). En cas de surperformance, le DCP 2021 sera plafonné à 160% de l'objectif.

Les deux critères sont les suivants :

a) KPI de durabilité : un objectif de CO2 à 3 ans répondant à la priorité de décarbonation du Groupe ; réduction des émissions directes nettes de CO2 par tonne de produit cimentaire ;

b) La comparaison du Rendement Total pour les Actionnaires (total shareholder return, TSR) avec la performance totale moyenne de l'action d'un Indice de Groupe de Pairs.

Le groupe de pairs définissant l'indice est le suivant (tel que défini par le Conseil d'administration et susceptible d'être modifié si nécessaire) : 1) Lafarge-Holcim, 2) Heidelberg, 3) Cemex, 4) Cementir, 5) CRH, 6) Buzzi, 7) Argos et 8) Vicat.

NATURE, OBJECTIF COMMERCIAL ET CONSÉQUENCES FINANCIÈRES DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société

TCl est garant de quarante-trois facilités de financement liées à ses filiales avec : Montant total des facilités : EUR 936.215.015,63

Montant total de la dette en cours : EUR 539.840.300,94

Exercice
936.215.015,63

AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (dont ceux non susceptibles d'être quantifiés)

Exercice

**RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES
ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION**
ENTREPRISES LIÉES
Immobilisations financières

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

Créances

A plus d'un an

A un an au plus

Placements de trésorerie

Actions

Créances

Dettes

A plus d'un an

A un an au plus

Garanties personnelles et réelles

Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées

Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société

Autres engagements financiers significatifs
Résultats financiers

Produits des immobilisations financières

Produits des actifs circulants

Autres produits financiers

Charges des dettes

Autres charges financières

Cessions d'actifs immobilisés

Plus-values réalisées

Moins-values réalisées

Codes	Exercice	Exercice précédent
(280/1)	4.160.939.705,74	4.456.706.168,37
(280)	4.160.939.705,74	4.456.706.168,37
9271		
9281		
9291	1.861.215,74	1.688.419,95
9301		
9311	1.861.215,74	1.688.419,95
9321		
9331		
9341		
9351		26.820.000,00
9361		
9371		26.820.000,00
9381	936.215.015,63	965.369.415,00
9391		
9401		
9421		
9431		
9441		
9461	174.113,55	882.978,58
9471		
9481		
9491		

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

ENTREPRISES ASSOCIÉES

Immobilisations financières

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

Créances

A plus d'un an

A un an au plus

Dettes

A plus d'un an

A un an au plus

Garanties personnelles et réelles

Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises associées

Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises associées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société

Autres engagements financiers significatifs

AUTRES ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION

Immobilisations financières

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

Créances

A plus d'un an

A un an au plus

Dettes

A plus d'un an

A un an au plus

Codes	Exercice	Exercice précédent
9253		
9263		
9273		
9283		
9293		
9303		
9313		
9353		
9363		
9373		
9383		
9393		
9403		
9252		
9262		
9272		
9282		
9292		
9302		
9312		
9352		
9362		
9372		

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ

Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société

Néant

Exercice

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC

LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES

Créances sur les personnes précitées

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

Garanties constituées en leur faveur

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable

Aux administrateurs et gérants

Aux anciens administrateurs et anciens gérants

Codes	Exercice
9500	
9501	
9502	
9503	1.104.780,90
9504	

LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

Emoluments du (des) commissaire(s)

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Codes	Exercice
9505	183.750,00
95061	361.000,00
95062	35.000,00
95063	
95081	
95082	
95083	

Mentions en application de l'article 3:64, §2 et §4 du Code des sociétés et des associations

DÉCLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR LES SOCIÉTÉS SOUMISES AUX DISPOSITIONS DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

La société établit et publie des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion*

~~La société n'établit pas de comptes consolidés ni de rapport consolidé de gestion, parce qu'elle en est exemptée pour la (les) raison(s) suivante(s)*~~

~~La société et ses filiales ne dépassent pas, sur base consolidée, plus d'une des limites visées à l'article 1:26 du Code des sociétés et des associations*~~

~~La société ne possède que des sociétés filiales qui, eu égard à l'évaluation du patrimoine consolidé, de la position financière consolidée ou du résultat consolidé, ne présentent, tant individuellement que collectivement, qu'un intérêt négligeable* (article 3:23 du Code des sociétés et des associations)~~

~~La société est elle-même filiale d'une société mère qui établit et publie des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation*~~

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une société de droit belge, numéro d'entreprise de la (des) société(s) mère(s) et indication si cette (ces) société(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation**:

Si la (les) société(s) mère(s) est (sont) de droit étranger, lieu où les comptes consolidés dont question ci-avant peuvent être obtenus**:

* Biffer la mention inutile.

** Si les comptes de la société sont consolidés à plusieurs niveaux, les renseignements sont donnés d'une part, pour l'ensemble le plus grand et d'autre part, pour l'ensemble le plus petit de sociétés dont la société fait partie en tant que filiale et pour lequel des comptes consolidés sont établis et publiés.

RELATIONS FINANCIÈRES DU GROUPE DONT LA SOCIÉTÉ EST À LA TÊTE EN BELGIQUE AVEC LE (LES) COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

Mentions en application de l'article 3:65, §4 et §5 du Code des sociétés et des associations

Emoluments du (des) commissaire(s) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de ce groupe par le(s) commissaire(s)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisorale

Emoluments des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de ce groupe par des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisorale

Codes	Exercice
9507	183.750,00
95071	361.000,00
95072	35.000,00
95073	
9509	3.233.237,00
95091	555.980,00
95092	254.600,00
95093	18.800,00

Mentions en application de l'article 3:64, §2 et §4 du Code des sociétés et des associations

RÈGLES D'ÉVALUATION

Règles d'évaluation

Conformément aux dispositions de l'Arrêté Royal du 28 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations, les règles appliquées par la société en ce qui concerne les inventaires, amortissements, réductions de valeur, provisions pour risques et charges sont mentionnées ci après et sont adaptées aux caractéristiques propres de la société. Sans autre mention, tous les actifs et passifs sont évalués à leur valeur nominale.

ACTIF

Frais d'établissement

Les frais d'établissement sont évalués à leur valeur d'acquisition. Les frais de constitution et d'augmentation de capital sont amortis par tranches annuelles de vingt pour cent au moins des sommes réellement dépensées.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont portées sous cette rubrique à leur prix d'acquisition, à leur coût de revient ou à leur valeur d'apport, selon qu'elles auront été acquises de tiers, produites par l'entreprise ou apportées à celle-ci. Ces immobilisations, dont l'utilisation est limitée dans le temps, font l'objet d'amortissements linéaires, pro-rata temporis, selon les taux appropriés aux sous rubriques suivantes :

Sous-rubriques Taux

Installations, machines & outillages 20%
 Mobilier 10% 20%
 Matériel roulant 25%
 Matériel informatique 33%
 Autres immobilisation 10%

Ces immobilisations font l'objet d'amortissements complémentaires ou exceptionnels lorsque, en raison de leur altération ou de modifications des circonstances économiques ou technologiques, leur valeur comptable nette dépasse leur valeur d'utilisation par l'entreprise. Les immobilisations corporelles cédés ou qui ne vont plus être utilisées dans l'activité future de l'entreprise font, le cas échéant, l'objet d'un amortissement exceptionnel pour en aligner l'évaluation sur leur valeur probable de réalisation. Les frais d'acquisition suivent le principal et sont amortis par annuités fixes et ce, selon les mêmes pourcentages que ceux déterminés pour les rubriques mentionnées ci-dessus.

Immobilisations financières

Participations

Sont considérés comme constitutifs d'une participation, les droits sociaux détenus dans d'autres entreprises lorsque cette détention vise, par l'établissement d'un lien durable et spécifique avec ces entreprises, à permettre à l'entreprise d'exercer une influence sur l'orientation de la gestion de ces entreprises. Ces participations sont portées à leur prix d'acquisition ou à leur valeur d'apport. Les frais accessoires relatifs à leur acquisition sont pris intégralement en charge par le compte de résultats de l'exercice au cours duquel ils ont été exposés. Ces immobilisations font l'objet de réductions de valeur en cas de moins value ou de dépréciation durables justifiées par la situation, la rentabilité ou les perspectives de la société dans laquelle la participation, les actions ou parts sont détenues.

Créances et cautionnement en numéraire

Les cautionnements en numéraire (garanties) sont portés sous cette rubrique à leur valeur nominale. Ces créances font l'objet de réductions de valeur, si leur remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis.

Créances à un an au plus

Ces créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Elles font l'objet de réductions de valeur si leur remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis, ou lorsque leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à la valeur nominale. En application de cette règle, des réductions de valeur sont enregistrées pour les créances sur clients dont la solvabilité est douteuse, pour les créances contestées, pour celles faisant l'objet de retards anormaux de règlement.

Stocks

Les stocks sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal des affaires, moins les coûts associés à la réalisation de la vente.

RÈGLES D'ÉVALUATION

Valeurs disponibles

Ces valeurs sont comptabilisées à leur valeur nominale. Elles font l'objet de réductions de valeur si leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à la valeur nominale. Des réductions de valeur complémentaires sont actées selon les mêmes modalités que celles qui sont fixées pour les placements de trésorerie.

Comptes de régularisation

Les produits acquis et les charges à reporter sont évalués selon le prorata du temps de façon que les comptes de l'exercice reprennent les produits et les charges qui le concernent.

PASSIF

Réserves indisponibles

Lorsque la Société acquiert des actions propres, une réserve non disponible pour distribution d'actions propres doit être constituée au prix d'acquisition des actions propres. Les modifications ultérieures de la valeur comptable des actions propres détenues par la Société entraînent une variation égale de la réserve indisponible pour les actions propres. Lorsqu'une filiale de la Société acquiert des actions de la Société, la Société crée une réserve non disponible pour les actions propres au prix d'acquisition de ces actions. Les modifications ultérieures de la valeur comptable de ces actions dans la comptabilité de cette filiale n'affectent pas la réserve distribuable au niveau de la Société.

Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges couvrent des pertes ou charges nettement décrites quant à leur nature, mais qui, à la date de clôture de l'exercice, sont ou probables ou certaines mais indéterminées quant à leur montant. Leur évaluation est faite en fonction des principes de prudence, de sincérité et de bonne foi. Elles sont constituées sur base des méthodes arrêtées par l'organe d'administration de l'entreprise et ne peuvent pas dépendre du résultat de l'exercice.

Dettes à un an au plus

Ces passifs sont reconnus à leur valeur nominale.

Cette rubrique comporte notamment :

au titre de passifs fiscaux, un montant estimé destiné à couvrir les impôts relatifs au résultat de l'exercice dans la mesure où ces impôts ne sont pas déjà couverts par des versements d'impôts et de précomptes pris en charge par le compte de résultats ou d'autres précomptes à payer au titre de passifs salariaux et sociaux, la dette estimée de pécule de vacances, constituée en considération des taux admis par l'Administration des Contributions.

Dettes à plus d'un an

Ces passifs sont reconnus à la valeur nominale.

Comptes de régularisation

Les charges à imputer et les produits à reporter sont évalués comme il a été dit pour la même rubrique à l'actif.

REGLES COMMUNES

Réévaluation d'immobilisations corporelles et financières

Pas de réévaluation d'immobilisations corporelles

Opérations, avoirs et engagements en devises Toute opération libellée en devise est convertie en euro au cours du jour de la réalisation de

l'opération. Le paiement de l'opération donne lieu à la comptabilisation d'une éventuelle différence de change sous les charges ou les produits

financiers. En clôture d'exercice, créances, placements courants, des valeurs disponibles et/ou des passifs libellés en devises, sont revalorisés

en euro au cours en vigueur à la date de clôture. Les pertes liées aux taux de change sont reconnues en charges financières ; les gains liés aux

taux de change sont reconnus en produits différés Aucune compensation ne peut être opérée entre des écarts positifs et négatifs de monnaies

différentes.

Succursales

Les comptes de la succursale, tenus dans la monnaie du pays où elle est située, sont convertis en euros, lors de leur intégration dans les comptes

du siège selon la méthode monétaire/non-monétaire. Les postes non-monétaires sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition, convertie

RÈGLES D'ÉVALUATION

au cours de conversion applicable à la date d'acquisition. Les postes monétaires sont convertis au cours de clôture, sauf s'ils font l'objet d'une opération de couverture spécifique ; dans ce dernier cas, ils sont convertis au cours de l'opération de couverture. Le traitement des écarts de conversion se fait comme il est dit ci-dessus pour les opérations, avoirs et engagements en devises. Les états financiers de la Société, incluent aussi la succursale de Titan Cement International à Chypre.

TEXTE LIBRE

Réduction de capital avec remboursement aux actionnaires L'assemblée extraordinaire des actionnaires du 13 Mai 2019, a décidé de procéder à une réduction de capital, pour un montant de 150.000.000,00 EUR, sans annulation d'actions.

L'assemblée a décidé d'octroyer une délégation de pouvoir au conseil d'administration afin de décider librement de la date de remboursement aux actionnaires de la Société pour un montant de 150.000.000,00 EUR en une ou plusieurs fois. L'assemblée n'impose aucune limite dans le temps à cet égard. Cette réduction de capital a pour but de mettre le capital de la Société en concordance avec les besoins présents et futurs de la Société.

À partir du 14 mai 2020, un montant de € 16.489.573,60 a été fixé pour remboursement aux actionnaires.
 À partir du 13 mai 2021, un montant de € 31.201.700 a été fixé pour remboursement aux actionnaires.
 À partir du 16 mars 2022, un montant de € 38.956.651 a été fixé pour remboursement aux actionnaires.

L'assemblée générale extraordinaire du 9 mai 2022 a approuvé la réduction du capital de la Société d'un nouveau montant de 200.000.000 euros. Ce passif envers les actionnaires a été comptabilisé dans les autres montants à payer à long terme.

Par ailleurs, le Conseil d'administration, au 18 mars 2026, décidé de proposer à l'Assemblée Générale des actionnaires d'approuver un dividende de 1,10 EUR par action soit un total de 84.592.691,70 EUR, ce passif envers les actionnaires a été comptabilisé en autres sommes à payer.

Aucun autre remboursement n'est planifié en 2026.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS
ET DES ASSOCIATIONS**

RAPPORT DE GESTION

**Rapport du Conseil d'administration de Titan S.A. à l'assemblée
générale ordinaire des actionnaires du 07 Mai 2026**

Informations générales

Le Conseil d'administration vous présente les comptes annuels séparés et vous rend compte de sa gestion au cours de l'exercice qui a débuté le 1^{er} janvier 2025 et s'est terminé le 31 Décembre 2025.

Structure juridique de Titan S.A. (anciennement Titan Cement International S.A.)

Titan S.A. (« TITAN » ou « la Société ») est une société anonyme de droit belge.

En juillet 2019, Titan S.A. (dénommée à l'époque Titan Cement International – TCI) a annoncé le succès de l'offre volontaire d'échange d'actions qui avait été soumise le 16 avril 2019 en vue d'acquérir l'intégralité des actions ordinaires et préférentielles émises par TITAN Cement Company S.A..

Dans le cadre de cette opération, 93 % des actions ordinaires de TITAN Cement Company S.A. et 92.36 % de ses actions préférentielles ont été présentées. En conséquence de la réussite de l'offre, TCI est devenue la société mère du Groupe TITAN et ses actions ont été inscrites le 23 juillet 2019 sur Euronext Bruxelles, à la bourse d'Athènes et sur Euronext Paris.

Le 19 Août 2019, TCI a finalisé la procédure de « squeeze out » et acquis 100 % des actions ordinaires et préférentielles de TITAN Cement Company S.A..

En Juin 2025, Titan Cement International S.A. a changé de raison sociale pour devenir Titan S.A. après avoir obtenu l'approbation de son Assemblée générale extraordinaire des actionnaires. Le symbole boursier TITC reste inchangé sur Euronext et sur la Bourse d'Athènes.

Ce nom simplifié reflète une identité cohérente et résolument tournée vers l'avenir, en adéquation avec la présence mondiale du Groupe, sa raison d'être et ses priorités stratégiques. Il incarne la transformation de TITAN en groupe industriel moderne, fournisseur de matériaux et de solutions de construction durables, tout en restant fidèle à son héritage, à ses valeurs et à la forte notoriété de sa marque sur l'ensemble de ses marchés.

Activités principales et nature des opérations de la Société

Les principales activités de la Société sont celles d'une société holding d'investissement active ainsi que l'investissement et la négociation d'actions, y compris, mais sans s'y limiter, toute forme d'actions génératrices de dividendes et d'intérêts, d'obligations, de dépôts, de prêts, de contrats à terme, de produits dérivés et d'autres instruments financiers. La Société propose également des services d'aide à la gestion à ses filiales.

Les principales filiales de la Société opèrent dans le secteur de la construction et des matériaux de construction.

Informations relatives aux succursales (article 3:6 § 1, 5 du Code belge des sociétés)

En date du 16 Novembre 2018, la société a créé un établissement permanent à Chypre (succursale) transférant son siège de direction à Chypre et exploitant un établissement d'affaires au 12 A.Zakou and Michail Paridi str., Egkomi, 2404, Nicosie.

Revue financière

Commentaires sur les comptes statutaires (article 3:6 § 1, 1 du Code belge des sociétés)

La Société a déclaré une perte nette de 7,686,959 euros pour la période.

Cette perte est principalement imputable à des charges administratives non récurrentes liées à l'introduction en bourse des actions de sa filiale, Titan America SA, à la Bourse de New York.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS
ET DES ASSOCIATIONS**

RAPPORT DE GESTION

Les autres produits d'exploitation de la Société se sont montés à 4,618,374 euros et concernaient principalement des honoraires liés à la fourniture de services d'aide à la gestion à ses filiales.

La Société, également dans le cadre du soutien apporté à ses filiales, a fourni sa garantie d'entreprise afin de faciliter le financement de ses filiales. En lieu et place, la Société a reçu en 2025 des honoraires de ses filiales pour un montant de 1,796,483 euros, lesquels sont comptabilisés en Autres produits financiers.

La fourniture de services d'aide à la gestion et de garanties d'entreprise à ses filiales a été évaluée conformément aux lignes directrices de l'OCDE en matière de prix de transfert.

Le dividende des filiales, comptabilisé dans les Produits des immobilisations financières, comprend un dividende remonté des filiales opérationnelles de 36,901,233 euros.

Les flux de trésorerie générés au cours de la période ont été utilisés pour financer, entre autres, la distribution de dividendes d'un montant de 231,178,989 euros en Juillet 2025.

Le 18 Mars 2026, la direction a décidé de proposer à l'Assemblée générale annuelle des Actionnaires du 7 Mai 2026 d'utiliser les bénéfices non distribués disponibles, qui s'élèvent à 2,763,700,861 euros au 31 Décembre 2025,

- pour la distribution d'un dividende de 1.10 euro par action à hauteur de 84,592,692 euros.

À la suite de ces affectations, les bénéfices non distribués de la Société au 31 décembre 2025 s'élèvent à 2,678,245,966 euros.

L'Assemblée générale extraordinaire des Actionnaires du 9 mai 2022 a approuvé la réduction du capital de la Société de 200,000,000 euros, par voie de remboursement en numéraire aux actionnaires. L'Assemblée a accordé au Conseil d'administration le pouvoir de décider, à sa seule discrétion, de la date de remboursement en une ou plusieurs fois sans limitation de durée de l'autorisation ci-dessus. Ce montant est comptabilisé dans les dettes à long terme.

En février 2025, la filiale de la Société Titan America SA a procédé à l'introduction en bourse (*initial public offering*, IPO), sur le marché américain, de 9,000,000 nouvelles actions ordinaires émises et vendues au cours public de 16.00 USD par action.

En outre, au travers de cette IPO, la Société a offert 15,000,000 actions ordinaires existantes de Titan America SA vendues au cours public de 16.00 USD par action.

Citigroup et Goldman Sachs & Co. LLC sont intervenus en tant que cogestionnaires principaux de l'introduction en bourse. BofA Securities, BNP Paribas, Jefferies, HSBC, Societe Generale et Stifel sont intervenus en tant que teneurs de registres de l'IPO.

Une déclaration d'enregistrement sur le Formulaire F-1 (enregistrement n° 333-284251) relative à ces titres a été déposée auprès de la SEC et a pris effet le 6 février 2025.

La Société a accordé aux souscripteurs une option de 30 jours (option « green shoe ») d'achat d'une quantité supplémentaire maximale de 3,600,000 actions ordinaires afin de couvrir les surallocations éventuelles au cours de l'introduction en bourse, minoré des rabais de souscription et des commissions.

Les actions ordinaires de Titan America SA sont négociées à la Bourse de New York sous le symbole « TTAM » depuis le 7 février 2025.

La Société a reçu un produit de 228,000,000 \$ après déduction des rabais de souscription et commissions.

Titan America SA a reçu un produit de 136,800,000 \$ après déduction des rabais de souscription et des commissions. Ce produit servira à des dépenses d'investissement et à d'autres finalités générales de l'entreprise, y compris au financement d'investissement dans les technologies et dans les stratégies de croissance de Titan America et à la réalisation d'acquisitions stratégiques qui viennent compléter l'activité de Titan America.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS
ET DES ASSOCIATIONS**

RAPPORT DE GESTION

En outre, afin de couvrir l'attribution, les Souscripteurs ont exercé partiellement leur option et acheté 580,756 actions supplémentaires le 7 mars 2025. La Société a ainsi reçu un montant net supplémentaire de 8 827,491 euros après déduction des frais bancaires.

Après l'achèvement de l'IPO, la Société détient 159,781,709 actions ordinaires de Titan America SA, soit 86,7 % du total des actions ordinaires en circulation.

Au 31 décembre 2025, l'actif total de la Société s'élevait à 4,252,497,311 euros et l'actif net à 3,894,179,153 euros.

Profil d'endettement et de liquidité

Grâce au produit de l'introduction en bourse réussie de Titan America SA, la Société a terminé l'exercice 2025 avec une trésorerie nette de 30,075,436 euros.

Dans le cadre du système de mise en commun de la trésorerie du Groupe TITAN, 29,640,573 euros de la trésorerie disponible ont été placés à court terme auprès de la filiale TITAN GLOBAL FINANCE de la Société. Ce montant est comptabilisé dans les *Autres produit à recevoir* sous la rubrique « Actifs courants ».

La Société a également émis des garanties d'entreprise pour un montant de 936,215,016 euros à l'appui du financement de ses filiales.

Au 31 décembre 2025, l'encours de la dette des filiales garantie par la Société s'élevait à 539,840,301 euros.

La notation de crédit de la Société s'est améliorée au cours de l'année, Fitch ayant révisé sa notation de « BB+ perspective stable » à « BB+ perspective positive », tandis que S&P a également révisé sa notation de crédit de « BB+ perspective stable » à « BB+ perspective positive ».

Événements postérieurs à la période de référence

Le 8 Janvier 2026, la filiale de la Société Titan America SA, cotée à la Bourse de New York, a annoncé la conclusion d'un accord en vue de l'acquisition de Keystone Cement Company, un fabricant de ciment et producteur de granulats basé en Pennsylvanie. Cette opération porte sur un prix de 310 millions de dollars, sous réserve des ajustements post-clôture, et sa réalisation est soumise à l'approbation des autorités réglementaires et à d'autres conditions usuelles.

Le 30 Janvier 2026, le Groupe a finalisé l'acquisition de l'entreprise de matériaux cimentiers Vrac de l'Estuaire dans le Nord de la France, après que toutes les conditions suspensives ont été remplies et que le transfert de propriété a été effectué.

En Février 2026, le Groupe a finalisé l'acquisition de 100 % de Caba Çimento Sanayi ve Ticaret A.Ş. après avoir satisfait toutes les conditions suspensives, y compris l'obtention des approbations réglementaires et le transfert de la propriété légale des actions. La contrepartie de cette acquisition correspond à environ 190 millions de dollars.

Le 28 Janvier 2026, la filiale de la Société Titan Global Finance Plc a fixé avec succès les conditions d'une émission de 350 millions d'euros d'obligations de premier rang non garanties arrivant à échéance en 2031, bénéficiant d'une garantie de Titan SA et assorties d'un coupon fixe de 3.50 % par an. Le règlement de la transaction est intervenu le 4 février 2026, et les obligations sont admises à la négociation sur Euronext Dublin.

Le conflit en cours au Moyen-Orient engendre des incertitudes géopolitiques susceptibles d'avoir des répercussions macroéconomiques. TITAN n'a aucune exposition directe aux régions concernées. Toutefois, les conséquences liées au conflit, notamment l'augmentation des prix de l'énergie, pourraient influencer sur les tendances des marchés et accroître les risques inflationnistes. La Société suit

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS
ET DES ASSOCIATIONS****RAPPORT DE GESTION**

attentivement l'évolution de la situation et prépare les actions nécessaires afin d'atténuer et/ou de limiter tout impact potentiel

Déclaration relative à la continuité de l'exploitation

Le Conseil d'administration, ayant pris en compte :

- a. la situation financière de la Société ;
- b. les risques auxquels la société est confrontée et qui pourraient avoir un impact sur son modèle d'entreprise et sur l'adéquation de son capital ; et
- c. le fait qu'aucune incertitude significative n'est identifiée quant à la capacité de la société à poursuivre son activité dans un avenir prévisible et, en tout état de cause, sur une période d'au moins douze mois à compter de la date d'approbation des États financiers indique qu'il considère qu'il est approprié pour la Société de continuer à adopter le principe de continuité d'exploitation pour la préparation de ses États financiers et qu'aucune incertitude significative n'est identifiée quant à la capacité de la Société à continuer à adopter le principe de continuité d'exploitation pour la préparation de ses États financiers dans un avenir prévisible et, en tout état de cause, sur une période d'au moins douze mois à compter de la date d'approbation des États financiers de l'exercice 2025.

Déclaration de viabilité

Le Conseil d'administration a évalué les perspectives de la Société en tenant compte de sa situation actuelle et des principaux risques auxquels elle est confrontée sur une période de cinq ans, période qui a été jugée appropriée pour tirer des conclusions. Le Conseil d'administration peut raisonnablement s'attendre à ce que la Société soit en mesure de poursuivre ses activités et d'honorer ses engagements au fur et à mesure qu'ils arrivent à échéance au cours de la période d'évaluation

Circonstances susceptibles d'avoir un impact important sur le développement de la société (article 3:6§ 1, 3° du Code belge des sociétés)

Il n'existe aucune circonstance susceptible d'avoir un impact important sur le développement de la société et de ses filiales.

Frais de recherche et développement (article 3:6 § 1, 4° du Code belge des sociétés)

Compte tenu du caractère de holding des activités de la Société, celle-ci n'a pas eu de dépenses de recherche et développement au cours de la période commençant le 1^{er} janvier et s'achevant le 31 décembre 2025.

Instruments financiers (article 3:6 § 1, 8° du Code belge des sociétés)

La Société n'utilise pas d'instruments financiers au sens de l'article 3:6 § 1, 8° du Code belge des sociétés. Vous pouvez vous référer aux sections « Gestion des risques » et « Principaux risques encourus par la Société et les filiales de TITAN » pour une description des objectifs et politiques de gestion des risques financiers de la Société et, respectivement, de l'exposition de la Société à différents risques.

Conflits d'intérêts des Administrateurs (Article 7:96 § 1,3, Article 7:97 § 1,7 du Code belge des sociétés)

Vous pouvez vous référer à la Déclaration sur la gouvernance d'entreprise du présent Rapport, §4.8.

Paievements aux pouvoirs publics

La Société n'a fait aucun paiement au bénéfice de pouvoirs publics autres que ceux requis par la loi.

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS
ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION

Informations relatives au marché d'actions

Renforcer l'engagement avec les acteurs des marchés financiers en communiquant de manière proactive et en temps utile les points d'actualité financiers et stratégiques de TITAN.

Cotations et indices

TITAN est présent de longue date à la bourse d'Athènes (ATHEX), ayant figuré parmi les toutes premières entreprises à être cotées en 1912. À la suite de la réussite d'une offre volontaire d'échange d'actions en 2019 et de la création de Titan S.A. en Belgique, les actions de Titan ont été admises à la négociation sur Euronext Bruxelles comme cotation primaire, avec une cotation parallèle sur Euronext Paris et une cotation secondaire sur ATHEX. Au 31 décembre 2025, le capital social émis total de Titan s'élevait à 959,347,807.84 euros, représenté par 78,325,475 actions ordinaires.

Le Groupe fait partie de plusieurs indices boursiers majeurs, tels que le FTSE All-World, le FTSE Russell Large Cap, l'ATHEX Large Cap, le BEL All Share, le CAC All Share et le S&P European Emerging Large MidCap. Titan fait également partie des principaux indices ESG. L'action de Titan a été incluse dans la série d'indices FTSE4Good pour la deuxième année consécutive, reflétant une amélioration de son score. Titan est également l'une des composantes de l'indice ATHEX ESG, avec un score de 98 %, et demeure, pour la deuxième année consécutive, d'une des composantes de l'indice S&P Emerging Large MidCap Rated & Screened (anciennement dénommé S&P Global Large Midcap ESG). En date de février 2025, Titan America, la société mère du Groupe TITAN pour ses opérations aux États-Unis, était cotée à la Bourse de New York (NYSE) après une introduction en bourse (IPO) réussie.

Évolution du cours de l'action

Les solides performances financières de Titan se sont reflétées pour une année supplémentaire dans le cours de son action en 2025, le titre ayant enregistré une hausse de 32 % qui augmente encore la capitalisation boursière du Groupe. Il s'agit de la troisième année consécutive d'appréciation du cours de l'action de Titan (« TITC »), après des gains de 77 % en 2023 et 88 % en 2024. Au cours de la dernière séance de négociation de l'année, TITC a clôturé à 52.7 € sur Euronext Bruxelles et à 52.5 € sur ATHEX, tandis que l'action Titan America (« TTAM ») a clôturé l'année à 16.5 \$ pour une capitalisation boursière de 2.6 milliards de dollars.

La capitalisation boursière de Titan à la fin de l'année 2025 affiche une augmentation considérable par rapport à fin 2024, dépassant le seuil de 4 milliards d'euros, contre 3.0 milliards d'euros un an plus tôt. Pour une nouvelle année consécutive, TITC a surperformé la plupart de ses indices de référence pertinents, y compris l'indice STOXX Europe 600 Construction & Materials, qui a progressé de 22 %, le S&P 500, qui a pris 16 %, et l'indice Euronext Brussels Mid Index, qui a augmenté de 9 %, tandis que l'indice ATHEX General augmentait de 44 %.



Liquidité et contrats de tenue de marché

Titan maintient des accords de liquidité et de tenue de marché en Belgique et en Grèce pour ses actions cotées sur Euronext Bruxelles/Paris et sur ATHEX. Sur Euronext Bruxelles, KBC Securities assure les fonctions de fournisseur de liquidité de la Société, tandis que Piraeus Securities et Eurobank Equities assurent les fonctions de teneurs de marché à la Bourse d'Athènes.

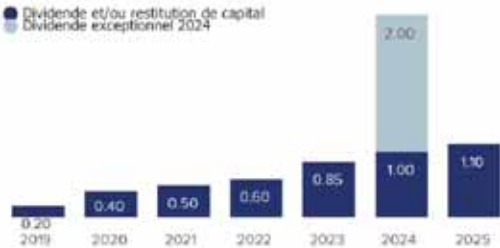
AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS
ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION

Rendements des Actionnaires

La Société a augmenté ses distributions annuelles de dividendes ou de remboursements de capital, poursuivant ainsi, année après année, une politique de dividende progressive. Parallèlement, les programmes de rachat d’actions mis en œuvre successivement au fil des ans viennent encore renforcer le rendement obtenu par les actionnaires. Au titre de 2025, le Conseil d’administration propose à l’Assemblée générale annuelle des Actionnaires, qui doit se tenir le 7 mai 2026, une distribution de dividende de 1.10 euro par action. Cela représente une augmentation de 10 % par rapport au montant du dividende régulier de l’année dernière (à l’exclusion de la composante « dividende spécial »).

Rendements par action (€)



2019, 2020 et 2021 : restitutions de capital
2022, 2023, 2024 et 2025 : dividendes

Rachat d’actions et actions propres

Depuis 2020, TITAN a mis en œuvre de multiples programmes de rachat d’actions sur Euronext Bruxelles et ATHEX dans le but d’améliorer les rendements perçus par les actionnaires. Concernant l’année 2025, un programme de rachat d’actions de 20 millions d’euros a été lancé le 28 août 2024 et s’est achevé le 30 juin 2025. Une fois ce programme achevé, un nouveau programme de rachat d’actions de 10 millions d’euros a été lancé et devrait se terminer d’ici au 31 mars 2026. Les actions rachetées dans le cadre de ces programmes sont soit détenues comme actions propres, soit utilisées aux fins de la rémunération fondée sur des actions pour les employés et les administrateurs de la Société. En 2025, un total de 379,204 actions ont été acquises pour une contrepartie de 15,336,893 euros. De ce fait, au 31 décembre 2025, Titan détenait un total de 3,950,347 actions propres représentant 5.04 % du total des droits de vote. La Société informe régulièrement les marchés de l’avancement de ces opérations conformément à la réglementation en vigueur.

	2021	2022	2023	2024	2025
Cours de l'action en fin d'année	13.26 euros	1.,00 euros	21.25 euros	39.90 euros	52.70 euros
Cours de l'action le plus élevé	17.84 euros	14.98 euros	21.85 euros	39.90 euros	52.80 euros
Cours de l'action le moins élevé	13.20 euros	10.42 euros	12.08 euros	21.10 euros	34.35 euros
Cours de l'action en %	-4%	-10%	+77%	+88 %	+32 %
Cap. boursière	1.1 mrd. euros	0.9 mrd. euros	1.7 mrd. euros	3.1 mrd. euros	4.1 mrd. euros
BPA	1.23 euro	1.45 euros	3.60 euros	3.89 euros	3.18 euros(1)

• Données d'Euronext Brussels sur la base de la dernière journée de négociation de l'année.

(1)BPA: 4.16 €, ajusté de la cession d'Adoptim et des intérêts minoritaires à Titan America.

Structure de l’actionnariat

Les actionnaires importants de la Société, qui détiennent plus de 5 % du capital social, sont présentés succinctement ci-dessous, tandis que les détails relatifs aux déclarations de transparence sont disponibles sur le site web de la Société : <https://ir.titanmaterials.com/en/shareholder-center/shareholder-structure>

Sur la base des déclarations de transparence effectuées par les actionnaires de la Société les 21 mai 2024 et 10 novembre 2025, les participations déclarées dans la Société sont les suivantes :

Actionnaires importants	% de participation
E.D.Y.V.E.M. Public Company LTD, la Fondation Paul et Alexandra Canellopoulos et les fondateurs de Titan SA agissant de concert	48.89 %
Titan SA	5.00 %

Une analyse globale des actionnaires a été réalisée fin 2025 pour les cotations de la Société sur Euronext Bruxelles et ATHEX. Cette analyse a permis de déterminer la répartition géographique et la composition par type d'actionnariat présentées ci-dessous. En 2025,

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS
ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION

les proportions d'investisseurs institutionnels et d'investisseurs particuliers sont restées globalement conformes aux niveaux de 2024, tandis que, d'un point de vue géographique, la part des investisseurs européens, britanniques et irlandais a enregistré une augmentation.

Ventilation par région



* Les données excluent les Actionnaires de référence et les actions propres

Ventilation par type d'actionnaire



E.D.Y.V.E.M. Public Company LTD, la Fondation Paul et Alexandra Canellopoulos et les fondateurs de Titan SA, agissant de concert, détiennent au total 38 293 643 actions, soit 48,89 % des droits de vote de la Société.

Rendements des Actionnaires 2020-2025 (en millions d'euros)



AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS
ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION

Interactions avec les investisseurs et les analystes

Tout au long de l'année 2025, l'équipe chargée des relations avec les investisseurs a continué de collaborer étroitement avec les actionnaires institutionnels et particuliers existants, tout en renforçant la sensibilisation de nouveaux investisseurs potentiels en Europe et en Amérique du Nord. Les efforts de communication ont pris la forme de réunions directes ainsi que de la participation à des tournées de présentation et à des conférences, favorisant des échanges constructifs avec les parties prenantes intéressées. Au-delà des interactions trimestrielles qui suivent la publication des informations financières, les investisseurs reçoivent également des points d'actualité réguliers en dehors des périodes de reporting. En réponse à l'importance croissante accordée à la durabilité dans le processus de prise de décisions d'investissement, Titan a soigneusement pris en compte les attentes des investisseurs et a renforcé ses échanges avec les agences de notation ESG indépendantes.

Le 11 novembre 2025, TITAN a organisé une Journée des investisseurs à Athènes, en Grèce, qui a rassemblé des investisseurs, des analystes et des courtiers locaux et internationaux. Cet événement a offert une plate-forme pour un dialogue ouvert avec les dirigeants et l'équipe de direction de la Société, tandis que le plan de croissance stratégique « TITAN Forward 2029 » du Groupe a été dévoilé. Faisant suite à l'exécution réussie de la stratégie « Construction pour une Croissance Verte à l'horizon 2026 » présentée lors de la Journée des marchés des capitaux de septembre 2023, TITAN Forward 2029 définit un cadre stratégique actualisé pour le Groupe. Cette stratégie s'articule autour de trois grandes priorités : 1. Générer une croissance supérieure dans l'activité principale, 2. Développer la plateforme de matériaux cimentiers alternatifs, et 3. Investir dans de nouvelles technologies et plateformes et assurer leur montée en puissance. Cette feuille de route stratégique s'appuie sur des objectifs quantitatifs jusqu'en 2029, notamment une croissance des ventes de 6 à 8 % en TCAC, une croissance de l'EBITDA de 11 % à 13 % en TCAC, un BPA atteignant 5-6 €, un ROCE de 15 à 17 % et un ratio endettement net/EBITDA de 1.5x à 2.0x, tout en maintenant une notation de crédit d'au moins BB+, le Groupe possédant une puissance de feu financière totale de 3-4 milliards d'euros.

Titan America a été admise à la cotation de la Bourse de New York début 2025

Le 6 Février 2025, Titan America, filiale belge de Titan SA et société mère des activités du Groupe aux États-Unis, a réalisé son introduction à la Bourse de New York (NYSE) par l'admission à la cotation d'une participation de 13.3 %. L'introduction en bourse se composait d'une offre primaire par Titan America ainsi que d'une vente secondaire par Titan S.A. au prix d'offre de 16.0 USD par action. À l'issue de cette opération, Titan America compte 184,362,465 actions en circulation. Titan America se négocie sous le symbole « TTAM » à la Bourse de New York. Le 31 Décembre 2025, TTAM a clôturé au cours de 16.5 \$ pour une capitalisation boursière de 2.6 milliards de dollars. Titan America fait partie de l'indice Russell 2000.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS
ET DES ASSOCIATIONS**

RAPPORT DE GESTION

Déclaration sur la gouvernance d'entreprise

1. Introduction

Titan SA (la Société) est une société anonyme de droit belge. Ses actions sont cotées sur les marchés réglementés d'Euronext Brussels, d'Euronext Paris et de la Bourse d'Athènes.

La Société s'engage à respecter les principes de gouvernance les plus élevés, en poursuivant l'amélioration continue de ses pratiques de gouvernance d'entreprise et en promouvant la transparence, une gestion responsable, la durabilité et la création de valeur à long terme.

La présente Déclaration de gouvernance d'entreprise a été préparée conformément aux dispositions applicables du droit belge, notamment au Code des sociétés et des associations (le « CSA ») et au Code belge de gouvernance d'entreprise 2020 (le « Code de GE »). Elle décrit la structure, les principes et les pratiques de gouvernance par lesquels la Société conduit ses activités, assure la responsabilité de ses organes et protège les intérêts de ses actionnaires et de ses parties prenantes.

2. Code de gouvernance d'entreprise

2.1 Application du Code belge de gouvernance d'entreprise 2020

La Société applique les principes du Code de GE, mis à la disposition du public sur le site Internet du Comité belge de gouvernance d'entreprise : <https://corporategovernancecommittee.be/en/about-2020-code/2020-belgian-code-corporate-governance>.

Le Code de GE s'articule autour de dix principes sont détaillés dans plusieurs dispositions/recommandations. Le principe « se conformer ou expliquer » prévoit que toutes les sociétés belges cotées sont tenues de respecter toutes les dispositions du Code de GE, à moins qu'elles ne fournissent une explication adéquate justifiant le fait qu'elles s'écartent d'une disposition.

Le Conseil d'administration de la Société a adopté une charte de gouvernance d'entreprise (la « Charte de GE »). La Charte de GE décrit les principaux aspects de la structure de gouvernance de la Société, définit les termes de référence du Conseil d'administration et de ses comités, et intègre le Code de négociation, qui fixe les règles applicables aux transactions sur les titres de la Société. La Charte de GE, modifiée de manière à refléter l'évolution de la gouvernance de la Société, est disponible sur le site Internet de cette dernière (<https://www.titanmaterials.com/about-us/corporate-governance/>).

2.2 Dérogations au Code de GE

La Société déroge en partie au Principe 7.6 du Code de GE, étant donné qu'une rémunération fondée sur des actions n'est actuellement accordée qu'au Président non exécutif du Conseil d'administration. Cette dérogation partielle s'explique par le fait que les intérêts des membres non exécutifs du Conseil d'administration sont suffisamment alignés sur la création de valeur à long terme pour la Société, même en l'absence d'une part de leur rémunération attribuée sous forme d'actions. Néanmoins, la Société poursuit l'examen de son cadre de gouvernance et évalue les possibilités d'alignement supplémentaire avec la disposition 7.6 du Code, dans la continuité de l'adaptation précédemment mise en œuvre pour le Président non exécutif.

2.3 Structure de gouvernance

La Société a adopté une structure de gouvernance à un niveau composée du Conseil d'administration, revêtu de l'autorité de prendre toutes les mesures nécessaires ou bénéfiques à la réalisation de l'objet de la Société à l'exception des actes que la loi réserve à l'Assemblée générale des actionnaires.

Au moins une fois tous les cinq ans, le Conseil d'administration examine si la structure de gouvernance choisie est toujours appropriée ; dans le cas contraire, il doit proposer une nouvelle structure de gouvernance à l'Assemblée générale des actionnaires. En 2023, le Conseil d'administration a évalué la structure de gouvernance à un seul niveau et conclu que la structure de gouvernance choisie reste appropriée.

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS
ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION

3. Faits marquants en 2025

- 3.1 Début 2025, le Groupe TITAN a franchi une étape importante dans la réalisation de ses objectifs stratégiques avec l'introduction en bourse réussie de Titan America, société mère des activités du Groupe TITAN aux États-Unis, à la bourse de New York. Cette opération reflète notre engagement à créer de la valeur à long terme pour nos actionnaires et consolide notre position sur le marché mondial.
- L'admission à la cotation de Titan America a entraîné des modifications de la composition du Conseil d'administration de la Société et de ses Comités. Afin de garantir l'efficacité de la gouvernance et la stabilité du leadership, à compter du 7 février 2025, William J. Antholis, Sandra Santos et Vassilios (Bill) Zerkalis ont quitté le Conseil d'administration de la Société pour rejoindre le Conseil d'administration de Titan America. En outre, Ioannis Paniaras, Directeur exécutif du Groupe pour l'Europe, a également démissionné du Conseil d'administration de la Société avec effet au 7 février 2025, afin de poursuivre la rationalisation de la composition du Conseil.
- Au cours de l'exercice, les deux Conseils ont exercé leurs missions conformément à des pratiques de gouvernance établies et rigoureuses, en maintenant une répartition claire des responsabilités et en exerçant leurs fonctions de manière indépendante, sans chevauchement ni interférence dans leurs domaines respectifs de supervision ou de prise de décision.
- 3.2 À compter du 5 mai 2025, et à la suite de l'approbation accordée par l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires, la Société a modifié sa dénomination sociale, passant de Titan Cement International SA à Titan SA, adoptant ainsi une appellation qui reflète mieux sa vision plus large et plus avant-gardiste, en phase avec son engagement en faveur de la durabilité et de la fourniture de produits et solutions à valeur ajoutée pour un avenir durable. De plus, le nom de domaine de la Société a été changé pour devenir « www.titanmaterials.com ».
- 3.3 Lors de l'Assemblée générale annuelle des actionnaires du 8 mai 2025, les actionnaires ont confirmé leur confiance en renouvelant les mandats de l'ensemble des membres du Conseil d'administration pour une durée d'un an, soit jusqu'à l'Assemblée générale annuelle des actionnaires appelée à se tenir en 2026.
- 3.4 Sur recommandation du Comité de nomination, le Conseil d'administration a nommé Ioannis Ioannou en qualité de nouveau Directeur financier du Groupe, avec effet au 1^{er} novembre 2025, en remplacement de Michael Colakides, qui continuera d'exercer les fonctions de Directeur général et de Président du Comité de Direction de la Société. Par ailleurs, avec effet au 1^{er} juillet 2025, le Conseil d'administration a désigné Ioannis Ioannou pour siéger au sein du Comité de Direction et du Comité exécutif du Groupe, et Michael Colakides pour siéger au sein du Comité stratégique.

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS
ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION

4. Conseil d'administration

4.1 Présentation graphique

Répartition des âges des administrateurs



● Moins de 45 ans : 8 %
● De 45 à 65 ans : 59 %
● Plus de 65 ans : 33 %

Hommes/femmes au Conseil d'administration



● Hommes : 66.67 %
● Femmes : 33.33 %

Indépendance



● Administrateurs non exécutifs indépendants : 59 %
● Administrateurs non exécutifs non indépendants : 8 %
● Administrateurs exécutifs : 33 %

Ancienneté des administrateurs



● Moins de 3 ans : 17 %
● 3-5 ans : 25 %
● Plus de 5 ans : 58 %

Expertise du Conseil



● Finance/Economie : 19 %
● Gestion d'entreprise : 19 %
● Industrie : 13 %
● Ingénierie : 6 %
● Audit/Juridique et réglementation : 8 %
● Durabilité : 8 %
● Expérience internationale : 19 %
● Numérisation : 8 %

Ancienneté moyenne des administrateurs

4.9 ans

Participation au Conseil d'administration

99.38 %

Présence aux comités du Conseil d'administration

100 %

Nationalités représentées au Conseil

4

Britannique, chypriote, française et grecque

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION

4.2 Informations relatives aux Administrateurs



Dimitrios Papalexopoulos

- Président du Conseil d'administration
- Administrateur non exécutif
- Membre du Comité de rémunération

Année de naissance : 1962

Dimitrios Papalexopoulos a débuté sa carrière comme consultant pour McKinsey & Company Inc. aux États-Unis et en Allemagne. Il a rejoint le Groupe TITAN en 1989, et a occupé le poste de CEO du Groupe entre 1996 et 2019. De 2019 à 2022, il a exercé les fonctions de Président du Comité exécutif du Groupe.

Mandats dans des Sociétés cotées :

S.o.

Autres mandats :

- Membre de la European Round Table for Industry (« ERT ») et coprésident de son comité « Energy Transition & Clean Industry ».
- Vice-président du conseil d'administration de la Foundation for Economic and Industrial Research (« IOBE »).
- Membre du Conseil d'administration de la Hellenic Foundation for European and Foreign Policy (« ELIAMEP »).
- Membre du Conseil d'administration d'Endeavor Greece.
- Membre du Conseil général de la Banque de Grèce (depuis avril 2025).
- Membre du Conseil d'administration de Carmeuse Group.

Formation :

Dimitrios Papalexopoulos est titulaire d'un MSc en génie électrique de l'École polytechnique fédérale Suisse (« ETHZ ») et d'un MBA de la Harvard Business School.



Kyriacos Riris

- Vice-président du Conseil d'administration
- Administrateur indépendant
- Président du Comité d'audit et des risques

Année de naissance : 1949

Kyriacos Riris a passé ses examens professionnels auprès de l'Association of Certified Chartered Accountants (« ACCA ») au Royaume-Uni en 1975, et est devenu membre de l'ACCA en 1985. Depuis 1976, il a surtout travaillé en Grèce. Il a fait partie du Comité exécutif de PwC Grèce et est devenu associé en 1984. Ses responsabilités ont inclus celles de directeur associé du département d'audit et du département Conseil, puis d'associé principal adjoint du territoire. En 2009, il a été élu président du conseil d'administration de PwC en Grèce, fonction qu'il a quittée en 2014.

Avec quelque 40 années de carrière, il a acquis une vaste expérience auprès d'entités nationales et multinationales dans divers secteurs et industries, notamment la fabrication, le transport maritime, le commerce, l'alimentation et les boissons, la construction, les produits pharmaceutiques, les services financiers et les systèmes d'information.

Mandats dans des Sociétés cotées :

Membre du conseil d'administration de Diana Shipping Inc. et président du comité d'audit et membre du comité de nomination.

Autres mandats :

Senior Advisory Consultant chez Alantra.

Formation :

Kyriacos Riris a fait ses études secondaires à Chypre, avant de poursuivre ses études supérieures et d'obtenir des qualifications professionnelles à l'école polytechnique de Birmingham.



Michael Colakides

- Directeur Général de la Société
- Membre du Comité stratégique
- Président du Comité de Direction

Année de naissance : 1954

Michael Colakides a commencé sa carrière à Citibank Greece, où il a occupé au fil du temps les fonctions de Head of FIG, de Head of Corporate Finance and Local Corporate Banking (1979-1993). En 1993, il a été nommé vice-président exécutif de la Banque nationale de Grèce, responsable des activités bancaires pour les entreprises et les particuliers, du réseau de succursales nationales et internationales, et président/membre de comités de direction. En 1994, il a rejoint TITAN Cement Company S.A., où il a occupé le poste de directeur financier du Groupe et de membre exécutif du conseil d'administration jusqu'en 2000. Il a dirigé plusieurs acquisitions de sociétés de ciment en Europe du Sud-Est, en Égypte et aux États-Unis. De 2000 à 2007 il a été vice-président et directeur général de la Piraeus Bank S.A., supervisant les activités nationales de banque de gros et de détail ainsi que le réseau et les activités internationales du Groupe. En 2007, il a rejoint EFG Eurobank Ergasias S.A., où il a occupé le poste de CEO adjoint/directeur des risques du Groupe (2007 – 2013), chargé de superviser les fonctions de gestion des risques du Groupe en Grèce et à l'étranger. Il a fait son retour dans le Groupe TITAN en janvier 2014, en tant que directeur financier du Groupe mais aussi membre exécutif du Conseil d'administration.

Mandats dans des Sociétés cotées :

Membre du Conseil d'administration de Titan America SA, société cotée à la Bourse de New York (une société du Groupe TITAN).

Autres mandats :

Président non exécutif d'Alpha Bank Cyprus.

Formation :

Michael Colakides est titulaire d'une licence en économie de la London School of Economics et d'un MBA de la London Business School.

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION



Marcel Cobuz

- Administrateur exécutif
- Membre du Comité stratégique
- Président du Comité Exécutif du Groupe

Année de naissance : 1971

Marcel Cobuz compte plus de 20 ans d'expérience à des postes de direction, d'innovation et de transformation au niveau international. Il a débuté sa carrière dans le domaine de la banque d'investissement et en tant qu'entrepreneur en Roumanie. En 2000, il a rejoint Lafarge, une grande entreprise multinationale de matériaux de construction, où il a occupé divers postes de direction en Europe, en Asie, au Moyen-Orient et en Afrique. Son précédent poste avant de rejoindre TITAN était celui de directeur général Europe de LafargeHolcim. Au cours de sa carrière, il a également siégé au conseil d'administration de différentes entreprises et d'organisations éducatives à but non lucratif.

Mandats dans des Sociétés cotées :

Président du Conseil d'administration de Titan America SA, société cotée à la Bourse de New York (une société du Groupe TITAN).

Autres mandats :

- Membre du Conseil d'administration de la Global Cement and Concrete Association.
- Membre du Board of Governors de St. Catherine's British School.

Formation :

Marcel Cobuz a étudié le droit et l'économie à Bucarest, a suivi l'Advanced Management Program de la Harvard Business School et a participé à des programmes pour cadres à l'INSEAD, à l'IMD et au Singularity Group.



Andreas Artemis

- Administrateur indépendant
- Président du Comité de rémunération

Année de naissance : 1954

Andreas Artemis est membre exécutif du conseil d'administration du Commercial General Insurance Group depuis 1985 et son président depuis 2002. Il a été membre du conseil d'administration (2000 – 2005), vice-président (2005 – 2012) et président (2012 – 2013) du Groupe Bank of Cyprus. Il a également siégé au conseil d'administration de l'Autorité des télécommunications de Chypre (1988 – 1994) et a été consul général honoraire d'Afrique du Sud à Chypre (1996 – 2012).

Mandats dans des Sociétés cotées :

S.o.

Autres mandats :

- Président du Conseil d'administration de Commercial General Insurance Group.
- Membre du Conseil d'administration de la Fédération des employeurs et des industriels de Chypre
- Membre du Conseil d'administration de la Cyprus Red Cross Society.

Formation :

Andreas Artemis a étudié le génie civil au Queen Mary and Imperial College de l'Université de Londres et est titulaire d'une licence (Ingénierie) et d'une maîtrise (MSc).



Leonidas Canellopoulos

- Administrateur exécutif
- Membre du Comité stratégique

Année de naissance : 1988

Leonidas Canellopoulos est Directeur de l'innovation et du développement durable du Groupe TITAN, également en charge des Affaires d'entreprise du Groupe. Depuis 2012, il a occupé diverses fonctions au sein des fonctions financières et de planification stratégique du Groupe ainsi que le poste de directeur des Opérations ciment du Groupe pour la région grecque, après avoir travaillé pour Separation Technologies LLC.

Mandats dans des Sociétés cotées :

S.o.

Autres mandats :

- Membre du Conseil d'administration de la Foundation for Economic and Industrial Research (« IOBE »).
- Membre du Conseil d'administration de Junior Achievement Greece.

Formation :

Leonidas Canellopoulos est titulaire d'une licence en économie avec mention de l'université de Harvard et d'un MBA de l'INSEAD, où il a reçu le prix Henry Ford II.

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION



Haralambos (Harry) G. David

- Administrateur indépendant
- Membre du Comité de nomination

Année de naissance : 1965

Harry David a commencé sa carrière comme conseiller en investissement certifié au Crédit Suisse à New York. Il a ensuite occupé plusieurs postes de direction au sein des sociétés du groupe Leventis au Nigeria, en Grèce et en Irlande. Il a siégé aux conseils d'administration d'Alpha Finance, de la société publique grecque d'électricité et de la banque Emponiki (Crédit Agricole).

Il a été élevé au rang de Taxiarche du Patriarcat orthodoxe grec d'Alexandrie et de Chef de Sujkin Keffi au Nigeria.

Mandats dans des Sociétés cotées :

Président non exécutif du Conseil d'administration de Frigoglass S.A.

Autres mandats :

- Membre des Conseils d'administration d'A.G. Leventis (Nigeria) PLC, de Nigerian Bottling Company Ltd, de Frigoglass Industries (Nigeria) Ltd, de Pikwik (Nigeria) Ltd, d'Aristeus Financial Services Ltd et de Torval Investment Corporation.
- Membre du Conseil d'administration de l'A.G. Leventis Foundation, Chypre.
- Membre du Conseil d'administration de Cyprus Seeds for Technological Innovation.
- Membre du Conseil d'administration d'ANIMA Hellenic Wildlife Care Association.
- Membre du comité d'acquisition de TATE Modern pour l'Afrique.
- Membre du conseil mondial du Studio Museum de Harlem.
- Président du comité des bourses de préparation olympique de l'A.G. Leventis Foundation.

Formation :

Harry David a obtenu son BS au Providence College.



Lyn Grobler

- Administrateur indépendant
- Présidente du Comité de nomination

Année de naissance : 1964

Lyn Grobler est un cadre supérieur chevronné, qui a largement fait ses preuves dans les domaines de la technologie et de l'informatique. Au cours de sa carrière, elle a géré des stratégies et des projets technologiques mondiaux de grande envergure dans le secteur bancaire, l'assurance et la négociation, en étant basée à Londres et en Afrique du Sud. Lyn a occupé plusieurs fonctions de direction chez BP sur une période de dix ans, dernièrement en qualité de Vice-présidente et Directrice des systèmes d'information (CIO) des fonctions Corporate. De 2016 à 2025, elle a exercé les fonctions de Directrice des systèmes d'information (CIO) du groupe chez Howden Group Holdings, où elle a déployé une stratégie informatique au service des ambitions de croissance du groupe. Elle est actuellement directrice de la technologie chez St. James's Place.

Mandats dans des Sociétés cotées :

Vice-présidente indépendante du Conseil d'administration de Bank of Cyprus.

Autres mandats :

S.o.

Formation :

Lyn Grobler est titulaire d'un diplôme national supérieur en systèmes informatiques de l'université de Durban (Afrique du Sud) et d'un diplôme national en traitement électronique des données de l'université de la Péninsule du Cap (Afrique du Sud).



Paula Hadjisotiriou

- Administrateur indépendant
- Membre du Comité de rémunération

Année de naissance : 1957

Paula Hadjisotiriou possède une vaste expérience de la banque et de la gestion en Europe, avec une expertise dans les domaines de la finance, de la stratégie, de la gouvernance, de la rémunération et des transactions d'entreprise. Après avoir obtenu son diplôme d'expert-comptable à Londres et travaillé chez PwC, elle a rejoint le Groupe Latsis en Grèce en tant qu'auditrice interne adjointe du Groupe, puis a entamé une longue carrière dans la banque de 1990 à 2015 auprès d'Eurobank Ergasias (directrice financière du Groupe, responsable de la stratégie et de la gouvernance et secrétaire de la Société) et de la Banque nationale de Grèce (directrice financière du Groupe et CEO adjointe du Groupe, également en charge de la trésorerie et des opérations). Elle a été membre indépendante du conseil d'administration, membre des comités d'audit, des risques et de la technologie et présidente du comité des risques de la Bank of Cyprus de 2018 à 2023. Elle a également été membre indépendante du conseil d'administration, membre du comité des risques et présidente des comités d'audit et de rémunération de Credit Suisse (Europe) à Madrid jusqu'en 2025.

Mandats dans des Sociétés cotées :

S.o.

Autres mandats :

- Membre non exécutif du Conseil d'administration d'EFG Private Bank Ltd (Londres) et membre du Comité de nomination.
- Conseillère auprès du Group CEO d'EFG International, société cotée à la Bourse suisse.

Formation :

Paula Hadjisotiriou est titulaire d'un Foundation Diploma de la North London Polytechnic et membre de l'Institute of Chartered Accountants in England and Wales depuis 1981.

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION



Natalia Nikolaidi¹

- Administrateur indépendant
- Membre du Comité d'audit et des risques

Année de naissance : 1965

Natalia Nikolaidi apporte au Conseil une combinaison approfondie de gestion des risques en matière de gouvernance et de questions réglementaires et juridiques. Basée à New York et à Londres au cours de ses 30 ans de carrière, elle a prodigué des conseils dans le cadre de transactions internationales, de projets et de relations réglementaires de haut niveau. Natalia a travaillé pour Credit Suisse durant 24 ans, notamment en tant que directrice juridique mondiale de la division Banque d'investissement et marchés des capitaux. Elle était auparavant responsable des risques et des contrôles au sein de la division Banque d'investissement de Credit Suisse. De 1991 à 1996 elle a exercé dans des cabinets privés new-yorkais et s'est spécialisée dans le financement des entreprises.

Mandats dans des Sociétés cotées :

- Membre non exécutif indépendant du Conseil d'administration d'Aegean Airlines S.A. et Présidente du comité de rémunération et de nomination, et du comité du développement durable.
- Membre non exécutif indépendant de SMCP S.A. (société cotée en France) et membre des comités d'audit et de durabilité.

Autres mandats :

Membre du Conseil d'administration de Cyprus Seeds, un fonds à impact sur l'innovation.

Formation :

Natalia Nikolaidi est diplômée en économie de la Yale University et a obtenu des diplômes supérieurs en droit (Juris Doctor) et en affaires internationales (Masters) à la Georgetown University, ainsi qu'en droit de l'Union européenne au College of Europe (Bruges, Belgique).

¹ Natalia Nikolaidi a été membre du Conseil d'administration et du Comité d'audit et des risques jusqu'au 31 décembre 2025.



Alexandra Papalexopoulou

- Administrateur exécutif
- Présidente du Comité stratégique
- Membre du Comité de nomination

Année de naissance : 1966

Alexandra Papalexopoulou a commencé sa carrière comme analyste pour l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) puis comme associée au cabinet de conseil Booz Allen Hamilton à Paris au début des années 1990. Entrée dans le Groupe TITAN en 1992, elle a débuté dans la négociation internationale et le développement commercial, avant de s'orienter vers la planification stratégique, puis de devenir Vice-présidente du Comité exécutif du Groupe.

Mandats dans des Sociétés cotées :

Administratrice non exécutive indépendante d'Aegean Airlines S.A.

Autres mandats :

- Trésorière de la Fondation Paul and Alexandra Canellopoulos.
- Membre du Board of Trustees d'INSEAD Business School.

Formation :

Alexandra Papalexopoulou est titulaire d'une licence en économie du Swarthmore College, aux États-Unis, et d'un MBA de l'INSEAD, en France.



Dimitris Tsitsiragos

- Administratrice indépendante
- Membre du Comité d'audit et des risques
- Membre du Comité stratégique

Année de naissance : 1963

Dimitris Tsitsiragos compte plus de 30 années d'expérience internationale dans le domaine de la finance des marchés émergents, dans un vaste éventail d'industries, de secteurs et de produits. Il a commencé sa carrière en 1985 à New York en tant qu'évaluateur d'obligations d'entreprises chez Interactive Data Services (ancienne filiale de Chase Manhattan). En 1989, il a rejoint l'International Finance Corporation (IFC), membre du Groupe de la Banque mondiale, et l'a quittée en 2017 en tant que vice-président, supervisant les opérations mondiales et les relations institutionnelles avec les gouvernements, les institutions financières et les clients du secteur privé, et présidant le comité corporate credit de l'IFC. Au cours de sa carrière au sein de l'IFC, il a notamment exercé les fonctions de Vice-Président pour l'Europe, l'Asie centrale, le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord (2011-2014, Istanbul), Directeur pour le Moyen-Orient, l'Afrique du Nord et l'Europe du Sud (2010-2011, Le Caire), directeur du département mondial de la fabrication et des services (2004-2010), directeur pour l'Asie du Sud (2002-2004, New Delhi), responsable des nouveaux investissements, Europe centrale et orientale (2001-2002), responsable du pétrole et du gaz (2000-2001), ainsi que dans d'autres fonctions d'investissement antérieures. De 2018 à 2022, il a été Conseiller senior pour les marchés émergents au sein de PIMCO.

Mandats dans des Sociétés cotées :

Président non exécutif indépendant du Conseil d'administration d'Alpha Bank (Grèce).

Autres mandats :

S.o.

Formation :

Dimitris Tsitsiragos est titulaire d'un MBA (George Washington University) et d'une licence en économie (Rutgers University), et a suivi le programme de développement des cadres du Groupe de la Banque mondiale à la Harvard Business School.

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS
ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION

4.3 Rôle et pouvoirs du Conseil d'administration

Organe collégial, le Conseil d'administration s'efforce de favoriser une création de valeur durable par la Société en fixant la stratégie de cette dernière, en mettant en place un leadership efficace, responsable et éthique et en contrôlant la performance de la Société.

Le Conseil d'administration est investi du pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, hormis ceux que la loi ou les Statuts de la Société réservent à un autre organe de la Société.

Le rôles, les missions et les pouvoir du Conseil d'administration sont détaillés dans les Statuts et la Charte de GE de la Société, tous deux disponibles sur le site Internet de la Société (<https://www.titanmaterials.com/about-us/corporate-governance/>).

4.4 Désignation et remplacement de membres du Conseil d'administration

Conformément à l'article 17 de ses Statuts, la Société est gérée par un Conseil d'administration composé d'au moins trois administrateurs désignés par l'Assemblée générale des actionnaires. Les administrateurs sont nommés pour une durée maximale de trois ans et peuvent être reconduits dans leurs fonctions. Leur mandat peut être révoqué à tout moment par l'Assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un mandat d'administrateur pour quelque raison que ce soit, les administrateurs restants peuvent pourvoir temporairement à cette vacance, sous réserve de la confirmation de cette désignation par l'Assemblée générale des actionnaires suivante. En l'absence de confirmation, le mandat de l'Administrateur désigné expirera immédiatement après l'Assemblée générale des actionnaires, sans préjudice de la validité de la composition du Conseil d'administration jusqu'à cette date.

Jusqu'à ce que l'Assemblée générale des actionnaires ou le Conseil d'administration désigne une personne au poste vacant, les administrateurs dont le mandat a expiré restent en fonction si leur maintien est nécessaire pour conserver le nombre minimum d'administrateurs requis par la loi ou les Statuts de la Société.

4.5 Composition du Conseil d'administration

- Au 31 décembre 2025, le Conseil d'administration se composait de douze administrateurs :
- Les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général sont séparées.
 - La majorité d'entre eux, à savoir huit sur douze, y compris le Président, sont des administrateurs non exécutifs.
 - Sept des douze administrateurs, à savoir Andreas Artemis, Haralambos David, Lyn Grobler, Paula Hadjisotiriou, Natalia Nikolaidi, Kyriacos Riris et Dimitris Tsitsiragos, remplissaient, lors de leur nomination, les critères d'indépendance prévus à l'article 7.87 du CSA ainsi que ceux de la disposition 3.5 du Code de GE.
 - Quatre des douze administrateurs, à savoir Leonidas Canellopoulos, Marcel Cobuz, Michael Colakides et Alexandra Papalexopoulou, sont des administrateurs exécutifs.
 - Quatre des douze administrateurs sont des femmes.
 - Les administrateurs représentent quatre nationalités différentes (britannique, chypriote, française et grecque).

Composition du Conseil d'administration au 31 décembre 2025¹

Nom	Fonction	Date de début du premier mandat	Date de début du mandat en cours	Date de fin du mandat en cours
Dimitrios Papalexopoulos	Président, Administrateur non exécutif	Juillet 2019	Mai 2025	Mai 2026
Kyriacos Riris	Vice-président, Administrateur non exécutif indépendant	Octobre 2018	Mai 2025	Mai 2026
Michael Colakides	Directeur général	Juillet 2019	Mai 2025	Mai 2026
Marcel Cobuz	Administrateur exécutif	Janvier 2023	Mai 2025	Mai 2026
Andreas Artemis	Administrateur non exécutif indépendant	Juillet 2019	Mai 2025	Mai 2026
Leonidas Canellopoulos	Administrateur exécutif	Juillet 2019	Mai 2025	Mai 2026
Haralambos David	Administrateur non exécutif indépendant	Juillet 2019	Mai 2025	Mai 2026
Lyn Grobler	Administratrice non exécutive indépendante	Décembre 2021	Mai 2025	Mai 2026
Paula Hadjisotiriou	Administratrice non exécutive indépendante	Juin 2023	Mai 2025	Mai 2026
Natalia Nikolaidi ²	Administratrice non exécutive indépendante	Mai 2022	Mai 2025	Mai 2026
Alexandra Papalexopoulou	Administratrice exécutive	Juillet 2019	Mai 2025	Mai 2026
Dimitris Tsitsiragos	Administrateur non exécutif indépendant	Mars 2020	Mai 2025	Mai 2026

- ¹ William J. Antholis, Ioannis Paniras, Sandra Santos et Vassilios (Bill) Zarkalis ont été membres du Conseil d'administration jusqu'au 7 février 2025.
- ² Natalia Nikolaidi a été membre du Conseil d'administration jusqu'au 31 décembre 2025.

Début 2026, à la suite de la démission de Natalia Nikolaidi, le Conseil d'administration a décidé de coopter Stella Kyriakides en tant qu'administratrice non exécutive indépendante de la Société, pour la durée restante du mandat initial de Natalia Nikolaidi. Cette cooptation est soumise à la confirmation de la prochaine assemblée générale des actionnaires et a pris effet le 3 février 2026.

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS
ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION



Stella Kyriakides

Née en 1956.
Stella Kyriakides a exercé les fonctions de Commissaire européenne à la santé et à la sécurité alimentaire (décembre 2019 – novembre 2024), où elle a joué un rôle central dans l'élaboration des politiques européennes de santé. Elle dispose de plus de 40 ans d'expérience en santé publique, en oncologie, en égalité femmes-hommes dans le domaine de la santé et en élaboration de politiques centrées sur les patients, conjuguant expertise clinique, leadership politique et action de plaidoyer aux niveaux national, européen et international. Elle a débuté sa carrière dans les services de santé mentale pour enfants et adolescents avant d'entrer dans la vie publique. De 2006 à 2019, elle a été membre de la Chambre des représentants de Chypre et, en 2017, a été élue présidente de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, devenant la seule ressortissante chypriote à accéder à cette fonction. Elle est la fondatrice et ancienne présidente d'Europa Donna Cyprus – The European Breast Cancer Coalition. Elle a également dirigé le Plan national de lutte contre le cancer de Chypre en tant que présidente du Comité national de lutte contre le cancer de Chypre. Son action en matière de leadership dans le domaine de la santé et de défense des patients a été reconnue à l'international, notamment par l'attribution d'un doctorat honoris causa de l'University of Reading, par une distinction de l'Association des Ligues européennes contre le cancer (2024) et par le Yvonne Lifetime Achievement Award in Oncology (2025). Elle exerce actuellement les fonctions de Co-présidente de l'Advisory Board de la European School of Oncology, de membre du Conseil d'administration de l'Université de Chypre et de membre de la Global Alliance for Women's Health – Community of Champions du Forum économique mondial (WEF).

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS
ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION

4.6 Fonctionnement du Conseil d'administration
Le Conseil d'administration s'est réuni à onze reprises en 2025 : les 15 janvier, 7 février, 26 mars, 7 mai, 8 mai, 10 juin, 30 juillet, 29 octobre, 5 novembre, 25 novembre et 30 décembre.

Conformément aux dispositions 3.11 du Code de GE et 4.5.2 du Chapitre 4 de la Charte de GE, les membres non exécutifs du Conseil d'administration ont tenu une réunion le 5 novembre 2025, en l'absence du Directeur général et des autres administrateurs exécutifs, à laquelle ont participé 100 % des membres concernés.

En 2025, les membres du Conseil d'administration ont atteint un taux de présence de 99,43 % aux réunions du Conseil, tandis que les Comités ont enregistré un taux de présence de 100 %.

Le tableau ci-dessous présente les taux de présence individuels des membres du Conseil d'administration aux réunions de celui-ci et aux réunions des comités du Conseil tenues en 2025.

Présence individuelle des administrateurs en 2025

Administrateur	Réunions du Conseil d'administration	Taux de présence individuel aux réunions du Conseil d'administration (%)	Réunions des administrateurs non exécutifs	Réunions du Comité d'audit et des risques	Réunions du Comité de rémunération	Réunions du Comité des nominations	Réunions du Comité stratégique	Taux de présence individuel aux réunions des Comités (%)
Dimitrios Papalexopoulos	11/11	100 %	1/1	-	4/4	-	-	100 %
Kyriacos Riris	11/11	100 %	1/1	5/5	-	-	-	100 %
Michael Colakides ¹	11/11	100 %	-	-	-	-	2/2	100 %
Marcel Cobuz	11/11	100 %	-	-	-	-	4/4	100 %
William J. Antholis ²	2/2	100 %	-	-	-	-	-	100 %
Andreas Artemis ³	11/11	100 %	1/1	-	4/4	-	-	100 %
Leonidas Canellopoulos	11/11	100 %	-	-	-	-	4/4	100 %
Haralambos David ⁴	11/11	100 %	1/1	-	-	4/4	-	100 %
Lyn Grobler ⁵	11/11	100 %	1/1	-	-	4/4	-	100 %
Paula Hadjisotiriou	11/11	100 %	1/1	-	4/4	-	-	100 %
Natalia Nikolaidi	11/11	100 %	1/1	5/5	-	-	-	100 %
Ioannis Paniaras ⁶	1/2	50 %	-	-	-	-	-	-
Alexandra Papalexopoulou	11/11	100 %	-	-	-	4/4	4/4	100 %
Sandra Santos ⁷	2/2	100 %	-	-	-	-	1/1	100 %
Dimitris Tsitsiragos	11/11	100 %	1/1	5/5	-	-	4/4	100 %
Vassilios (Bill) Zarkalis ⁸	2/2	100 %	-	-	-	-	-	-

- ¹ Michael Colakides a été nommé membre du Comité stratégique, avec effet au 1er juillet 2025. Il a par conséquent assisté à toutes les réunions du Comité stratégique convoquées postérieurement à sa nomination.
- ² William J. Antholis a été membre du Conseil d'administration et du Comité de nomination jusqu'au 7 février 2025. En conséquence, il a assisté à toutes les réunions convoquées antérieurement à cette date.
- ³ Lors de la réunion du Conseil d'administration du 29 octobre 2025, Andreas Artemis était représenté par Dimitrios Papalexopoulos.
- ⁴ Lors de la réunion du Conseil d'administration du 5 novembre 2025, Haralambos David était représenté par Kyriacos Riris.
- ⁵ Lors de la réunion du Conseil d'administration du 7 février 2025, Lyn Grobler était représentée par Kyriacos Riris.
- ⁶ Ioannis Paniaras a été membre du Conseil d'administration jusqu'au 7 février 2025. En conséquence, il a assisté à l'une des deux réunions convoquées antérieurement à cette date.
- ⁷ Sandra Santos a été membre du Conseil d'administration et du Comité stratégique jusqu'au 7 février 2025. En conséquence, elle a assisté à toutes les réunions convoquées antérieurement à cette date.
- ⁸ Vassilios (Bill) Zarkalis a été membre du Conseil d'administration jusqu'au 7 février 2025. En conséquence, il a assisté à toutes les réunions convoquées antérieurement à cette date.

Délibérations et décisions

En 2025, les réunions du Conseil d'administration ont porté principalement, mais pas exclusivement, sur les points suivants :

- Performances financières : approbation du budget annuel, alignement des objectifs financiers sur les objectifs stratégiques, suivi de l'exécution budgétaire et des performances financières par rapport aux objectifs et examen et approbation des états financiers.
- Procédure d'introduction en bourse des activités américaines du Groupe TITAN : discussions et décisions relatives à la finalisation de la cotation, à la bourse de New York, de la société du Groupe belge Titan America SA, société mère des activités aux États-Unis.
- Planification stratégique : approbation du plan de croissance « TITAN Forward 2029 », suivi de la mise en œuvre de la stratégie, examen de nouvelles initiatives destinées à renforcer la durabilité et l'innovation, et alignement des objectifs stratégiques sur l'évolution des priorités et des ambitions du Groupe TITAN ;

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION

- Fusions/acquisitions et développement commercial : examen et approbation de plusieurs projets d'acquisition dans les régions d'implantation du Groupe (États-Unis, Europe, Méditerranée orientale) ainsi que d'autres transactions stratégiques, notamment des partenariats et des cessions, avec analyse de leur pertinence stratégique, de leurs implications financières et des risques associés ;
- Contrats de financement : Examen et approbation de l'émission par Titan Global Finance Plc de 350 millions d'euros d'obligations de premier rang arrivant à échéance en 2031, et examen des garanties d'entreprise accordées en faveur des sociétés du Groupe TITAN afin de soutenir leurs dispositifs opérationnels et de financement.
- Points d'actualité opérationnels : suivi de l'avancement de la transformation numérique et des principaux projets opérationnels, des jalons atteints, des défis affectant les opérations courantes, ainsi que des projets d'amélioration des infrastructures et des investissements visant à renforcer l'efficacité opérationnelle ;
- Performance ESG : analyse des émissions de CO₂ conformément à l'objectif de 1.5 °C de la SBTi, points et discussions trimestriels sur les principaux sujets et initiatives en matière de durabilité et d'innovation verte, et informations trimestrielles sur les notations ESG ;
- Contrôle interne et gestion des risques : suivi du cadre de contrôle interne et de gestion des risques et réexamen des stratégies et actions mises en œuvre afin d'atténuer les risques identifiés, y compris les risques liés à la durabilité.
- Gouvernance d'entreprise : restructuration post-entrée en bourse du Conseil d'administration et de ses Comités, échanges relatifs aux procédures de gouvernance applicables après l'introduction en bourse, examen de la recommandation à soumettre à l'Assemblée générale en vue du renouvellement des mandats des membres du Conseil d'administration, ainsi que revue et approbation des modifications apportées à la Charte de GE et à la Politique de rémunération ;
- Capital humain : échanges relatifs à la succession du Directeur financier du Groupe, à la planification des successions pour les fonctions clés, au développement des compétences critiques, au renforcement de l'engagement des collaborateurs et à l'adaptation des structures organisationnelles en soutien à la croissance et à la transformation.

4.7 Évaluation du Conseil d'administration

Conformément à son mandat présenté au chapitre 4 de la Charte de GE, le Conseil d'administration réalise au moins tous les trois ans une évaluation de ses propres performances et son interaction avec la direction générale, ainsi que sa taille, sa composition, son fonctionnement et celui de ses comités. Cette évaluation est réalisée selon un processus formel avec ou sans intervention extérieure.

En 2023, le Conseil d'administration a réalisé une évaluation formelle du Conseil sans intervention externe. Cette évaluation portait principalement sur les performances, la composition, la préparation et le fonctionnement du Conseil d'administration et de ses comités, ainsi sur les interactions entre le Conseil d'administration et la direction générale de la Société.

Ces résultats ont révélé un large consensus concernant la mise en œuvre réussie de bonnes pratiques en ce qui concerne les principaux objectifs de gouvernance. Aucune préoccupation n'a été soulevée concernant la performance, la préparation et le fonctionnement du Conseil d'administration.

La prochaine évaluation du Conseil d'administration est prévue en 2026.

4.8 Code de conduite

La Société a élaboré un Code de conduite fixant les normes prévues en matière de comportement responsable et éthique attendu des membres du Conseil d'administration, comme précisé au chapitre 11 de la Charte de GE.

Conformément au Code de conduite, les membres du Conseil d'administration sont tenus d'agir avec honnêteté, intégrité et probité et dans le meilleur intérêt de la Société, du Groupe TITAN et de ses parties prenantes. Ils doivent se consacrer activement à leurs fonctions et être capables de porter un jugement solide, objectif et indépendant dans l'exercice de leurs responsabilités.

Les membres du Conseil d'administration, pendant leur mandat comme après celui-ci, sont tenus de traiter toutes les informations confidentielles avec le plus grand soin. Ils ne doivent pas exploiter ces informations dans leur intérêt personnel ou à toute fin sortant du cadre de leurs missions officielles, ni les communiquer à quiconque en dehors de la Société ou du Groupe TITAN sauf s'ils y sont contraints par la loi ou s'ils en ont reçu l'autorisation à des fins opérationnelles.

Le Code de conduite énonce également les principes auxquels chaque administrateur est tenu d'adhérer dans le cadre de ses transactions avec la Société ou avec le Groupe TITAN afin de garantir aussi bien la transparence que le respect des procédures concernées.

Chaque membre du Conseil d'administration doit gérer ses affaires personnelles de manière à éviter tout conflit d'intérêts effectif ou perçu avec la Société ou le Groupe TITAN.

Les membres du Conseil d'administration sont tenus d'informer ce dernier des conflits d'intérêts dès qu'ils surviennent. Si un administrateur a un intérêt financier direct ou indirect qui entre en conflit avec les intérêts de la Société, il ou elle est tenu(e) d'en informer les autres administrateurs avant que le Conseil d'administration ne prenne une décision ; le Conseil d'administration est tenu de mettre en œuvre les procédures prévues aux articles 7.96 et 7.97 du Code belge des sociétés et des associations (CSA).

En 2025, les décisions suivantes ont été prises en l'absence d'un ou de plusieurs membres exécutifs du Conseil d'administration :

Résolution de la réunion du Conseil d'administration tenue le 26 mars 2025 : Reporting du Comité de rémunération

« Après la présentation des points à l'ordre du jour, les administrateurs exécutifs de la Société, à savoir Leonidas Canellopoulos, Marcel Cobuz, Michael Colakides et Alexandra Papalexopoulou, ont déclaré se trouver en situation de possible conflit d'intérêts, conformément à l'article 7.96 du CSA, à l'égard des points soumis à délibération, et se sont retirés de la réunion. Ce conflit d'intérêts est lié au fait que les administrateurs exécutifs susmentionnés sont des bénéficiaires potentiels des plans d'intéressement à court terme et à long terme,

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS
ET DES ASSOCIATIONS**

RAPPORT DE GESTION

des augmentations de salaire pour 2025, du versement de primes pour 2024 et des octrois au titre du LTIP pour 2025. Dimitris Katsaounis, secrétaire du Conseil d'administration, s'est également retiré, tandis qu'Alexandra Eleftheriou, Directrice des ressources humaines et secrétaire du Comité de rémunération, a été invitée à participer à la réunion.

Les administrateurs non exécutifs présents, à l'issue d'un débat approfondi sur les recommandations du Comité de rémunération, qui servent les intérêts de la Société et alignent les intérêts de la direction exécutive sur ceux des actionnaires, ont décidé, à l'unanimité et par des votes distincts, ce qui suit :

(i) approuver les modifications proposées aux plans d'intéressement à court terme et à long terme telles que présentées par le Comité de rémunération.

(ii) approuver les salaires annualisés pour 2025, le versement des primes au titre de 2024 et les attributions au titre du plan d'intéressement à long terme pour 2025 pour les membres exécutifs du Conseil d'administration, les membres du Comité de direction et du Comité exécutif du Groupe ainsi que pour la Directrice du département d'audit interne, de risque et de conformité du Groupe, étant précisé que le montant total (arrondi) des éléments susmentionnés s'élève à 18.5 millions d'euros, y compris les attributions ad hoc mentionnées ci-dessous, et qu'ils sont octroyés sous réserve de la réalisation des objectifs individuels et collectifs définis dans la Politique de rémunération.

(iii) approuver la modification de la Politique de rémunération telle que proposée par le Comité de rémunération, laquelle sera soumise à l'approbation de l'Assemblée générale annuelle des actionnaires appelée à se tenir le 8 mai 2025 et, en cas d'approbation, s'appliquera avec effet au 1er janvier 2025.

(iv) approuver les taux de versement des primes collectives pour 2024 sur la base de la performance collective effective réalisée par rapport aux objectifs, conformément à la proposition du Comité de rémunération.

(v) approuver le nombre d'actions acquises au titre des attributions réalisées en 2022 par rapport aux objectifs fixés dans le cadre du Plan de rémunération différée, conformément à la proposition du Comité de rémunération.

En outre, les membres non exécutifs présents du Conseil d'administration, à l'issue d'un débat approfondi et sur la base des recommandations du Comité de rémunération, qui servent les intérêts de la Société et alignent les intérêts de la direction exécutive sur ceux des actionnaires, ont décidé, à l'unanimité et par des votes distincts, ce qui suit :

(a) accorder une attribution ad hoc d'une valeur de 840,000 euros en actions restreintes de la Société à M. Marcel Cobuz, Président du Comité exécutif du Groupe, en reconnaissance de sa performance exceptionnelle et remarquable, qui a contribué de manière significative aux objectifs stratégiques de la Société et du Groupe. Cette décision reflète la volonté du Conseil d'administration de reconnaître les contributions exceptionnelles des dirigeants, tout en maintenant un alignement fort et durable entre les intérêts de la direction et ceux des actionnaires. Cette attribution ad hoc sera effectuée conformément aux dispositions de la Politique d'incitations à long terme en actions restreintes (« Politique LTI-RS ») et sera intégralement acquise au terme d'une période de trois (3) ans, sous réserve du maintien de l'engagement de M. Cobuz au sein de la Société et du Groupe et du respect des modalités et conditions prévues par la Politique LTI-RS. En complément des modalités d'acquisition standard, le Conseil d'administration confirme que cette attribution ad hoc sera assortie d'une obligation spécifique de conservation obligatoire, selon les modalités suivantes : Les actions acquises dans le cadre de la Politique LTI-RS sont soumises à une période de conservation obligatoire de quatre ans, durant laquelle le participant ne peut pas vendre ou transférer les actions, ce qui garantit un alignement continu sur les intérêts des actionnaires. En conséquence, M. Cobuz sera tenu de conserver l'intégralité des actions attribuées pendant quatre (4) ans à compter de leur date d'acquisition et aucune cession, aucun transfert, aucun nantissement ni aucune autre forme de disposition de ces actions ne pourra intervenir pendant cette période de conservation. En outre, en cas de démission ou de cessation de ses fonctions, sauf dans les cas expressément prévus par la Politique LTI-RS, les attributions acquises encore soumises à cette obligation de conservation pourront faire l'objet d'une déchéance ou d'une restitution (claw-back), à la seule discrétion de la Société et conformément aux modalités et conditions de la Politique LTI-RS et de la Lettre aux participants individuels. Cette résolution est prise conformément à l'article 4.3 de la Politique de rémunération révisée de la Société et demeure subordonnée à l'approbation de celle-ci par l'Assemblée générale annuelle des actionnaires du 8 mai 2025.

(b) accorder une attribution ad hoc d'une valeur de 500,000 euros en actions restreintes de la Société à M. Michael Colakides, Directeur général et Directeur financier du Groupe, en reconnaissance de sa performance exceptionnelle et remarquable, qui a contribué de manière significative aux objectifs stratégiques de la Société et du Groupe. Cette décision reflète la volonté du Conseil d'administration de reconnaître les contributions exceptionnelles des dirigeants, tout en maintenant un alignement fort et durable entre les intérêts de la direction et ceux des actionnaires. Cette attribution ad hoc sera effectuée conformément aux dispositions de la Politique d'incitations à long terme en actions restreintes (« Politique LTI-RS ») et sera intégralement acquise au terme d'une période de trois (3) ans, sous réserve du maintien de l'engagement de M. Colakides au sein de la Société et du Groupe et du respect des modalités et conditions prévues par la Politique LTI-RS. Cette résolution est prise conformément à l'article 4.3 de la Politique de rémunération révisée de la Société et demeure subordonnée à l'approbation de celle-ci par l'Assemblée générale annuelle des actionnaires du 8 mai 2025. [...] »

Résolution de la réunion du Conseil d'administration du 10 juin 2025 : Reporting du Comité de rémunération

« À ce stade, M. Michael Colakides a déclaré un conflit d'intérêts potentiel et s'est volontairement retiré de la réunion. Ce conflit portait sur les délibérations à venir du Conseil d'administration concernant sa propre rémunération et ses conditions de départ, dans le contexte de son départ programmé de ses fonctions de Directeur financier du Groupe.

Mme Alexandra Eleftheriou a repris la parole pour présenter au Conseil d'administration la proposition d'indemnité de départ de M. Michael Colakides, ainsi que les conditions révisées de sa rémunération au titre de la poursuite de ses fonctions en tant que Directeur général de la Société.

Par la suite, M. Andreas Artemis a indiqué que le Comité de rémunération avait examiné à la fois l'indemnité de départ et la proposition de rémunération révisée lors de sa récente réunion et avait décidé de recommander l'approbation de ces deux points par le Conseil d'administration.

À la suite des délibérations susmentionnées et sur la base des recommandations favorables du Comité de nomination et du Comité de rémunération, le Conseil d'administration a décidé à l'unanimité, par des votes distincts :

[...]

(iii) d'approuver les principales modalités du contrat de travail amendé de M. Colakides avec la Société, lequel prendra effet au 1er novembre 2025 et reflètera une réduction de sa rémunération en cohérence avec l'évolution de l'étendue de ses responsabilités, telle que présentée.

(iv) d'approuver qu'à la cessation de son contrat de travail avec la Société, M. Michael Colakides aura droit à une indemnité de départ équivalente à 200 % de sa rémunération annuelle de base, telle qu'appliquée en octobre 2025. »

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION

4.9. Code de négociation

La Société a instauré un Code de négociation, qui énonce les règles régissant les transactions sur les titres de la Société. La base juridique du présent Code de négociation est le règlement (UE) n° 596/2014 sur les abus de marché, ainsi que ses règlements d'application et ses orientations.

Le Code de négociation figure au chapitre 12 de la Charte de GE et s'adresse aux administrateurs, dirigeants et responsables de la Société, ainsi qu'aux administrateurs, dirigeants, responsables et employés du Groupe TITAN qui sont en possession d'informations privilégiées (les « Destinataires »).

Le code de négociation vise à garantir que les Destinataires n'utilisent pas de manière abusive des informations privilégiées, ce qui est interdit par les règles de l'UE en matière d'abus de marché, et qu'ils ne se mettent pas en situation de suspicion d'utilisation abusive de ces informations privilégiées. Le Code de négociation vise également à garantir que les personnes en possession d'informations privilégiées à un moment donné préservent la confidentialité de ces informations et s'abstiennent de manipuler le marché, directement ou indirectement.

5. Comités du Conseil d'administration

5.1 Introduction

Le Conseil d'administration a établi les Comités suivants :

- Comité d'audit et des risques ;
- Comité de rémunération ;
- Comité de nomination ;
- Comité stratégique.

Le mandat des Comités du Conseil d'administration fixant les règles qui régissent leur composition, leurs tâches et leurs modalités de fonctionnement, est défini aux Chapitres 5-8 de la Charte de GE, disponible sur le site Internet de la Société (<https://www.titanmaterials.com/about-us/corporate-governance/>).

Le Conseil d'administration réexamine régulièrement la composition de ses Comités afin de s'assurer que celle-ci répond aux prescriptions légales, à l'évolution des besoins de la Société et aux attentes du marché.

5.2 Comité d'audit et des risques

5.2.1 Composition

Président : Kyriacos Riris, administrateur indépendant
Membres : Natalia Nikolaidi, administratrice indépendante
 Dimitris Tsitsiragos, administrateur indépendant

A compter du 1er janvier 2026, à la suite de la démission de Natalia Nikolaidi du Conseil d'administration, la composition du Comité d'audit et des risques est la suivante :

Président : Kyriacos Riris, administrateur indépendant
Membres : Andreas Artemis, administrateur indépendant
 Dimitris Tsitsiragos, administrateur indépendant

Avec une carrière de quelque 40 années, le président du Comité d'audit et des risques apporte une vaste expérience en matière d'audit et de comptabilité, tandis que les autres membres du Comité d'audit et des risques, du fait de leur formation et de leur passé professionnel, apportent collectivement leur expertise aux activités de la Société.

5.2.2 Rôle

Le Comité d'audit et des risques remplit toutes les fonctions prévues à l'article 7.99 du CSA et est chargé de l'élaboration d'un programme d'audit à long terme englobant toutes les activités de la Société, y compris :

- suivi du processus d'information financière ;
- suivi du processus d'information en matière de durabilité ;
- suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques de la Société ;
- suivi de la fonction d'audit interne et de son efficacité ;
- suivi de l'audit réglementaire des états financiers annuels et consolidés, y compris le suivi des questions et recommandations formulées par le vérificateur externe ;
- examen et suivi de l'indépendance du vérificateur externe, notamment sur le plan de la fourniture de services supplémentaires à la Société.

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION

5.2.3 Activités en 2025

Le Comité d'audit et des risques s'est réuni à cinq reprises en 2025 : les 15 janvier, 26 mars, 6 mai, 30 juillet et 4 novembre.

Le taux de présence des membres du Comité d'audit et des risques s'est établi à 100 % pour toutes les réunions.

En 2025, les délibérations et décisions du Comité d'audit et des risques ont porté principalement sur :

- l'examen des états financiers annuels et semestriels consolidés et individuels ainsi que des résultats trimestriels de la Société ;
- l'examen des projets de communiqués de presse à publier, ainsi que du rapport annuel et du rapport semestriel ;
- la mise en œuvre du plan d'audit interne et le suivi de l'organisation, des ressources et des compétences de l'audit interne ;
- l'examen et le suivi du Plan d'audit présenté par le Vérificateur externe ;
- l'examen du rapport du Vérificateur externe sur les états financiers annuels consolidés et distincts et la discussion de ses conclusions ;
- l'examen des travaux d'assurance limitée réalisés par le Vérificateur externe sur les déclarations de durabilité, ainsi que la discussion de ses conclusions ;
- l'examen et l'approbation des services autres que d'audit ;
- l'examen du Cadre de gestion des risques du Groupe, y compris les risques ESG et liés au climat ;
- le suivi de la mise en œuvre du programme de conformité et de lutte contre la fraude du Groupe ;

5.3 Comité de rémunération

5.3.1 Composition

Président : Andreas Artemis, Administrateur indépendant
Membres : Paula Hadjisotiriou, Administratrice indépendante
 Dimitrios Papalexopoulos, Administrateur non exécutif

5.3.2 Rôle

Le Comité de rémunération exerce les fonctions prévues à l'article 7.100 du CSA, notamment la préparation et l'évaluation des propositions pour le Conseil d'administration concernant :

- la Politique de rémunération de la Société et la rémunération des administrateurs, des membres du Comité de Direction et du Comité exécutif du Groupe, ainsi que les dispositions en matière de résiliation anticipée ;
- l'examen annuel des performances de la direction générale ; et
- la mise en œuvre de la stratégie de la Société par rapport aux mesures et aux objectifs de performance convenus.

5.3.3 Activités en 2025

Le Comité de rémunération a tenu quatre réunions en 2025 : le 7 mars, le 24 mars, le 5 mai et le 3 juin.

Le taux de présence des membres du Comité de rémunération s'est établi à 100 % pour toutes les réunions.

En 2025, les discussions et décisions du Comité de rémunération ont porté principalement sur :

- les augmentations de salaire pour 2025, le versement des bonus au titre de 2024 et les attributions au titre du LTIP pour 2025 pour les membres exécutifs du Conseil d'administration, les membres du Comité de Direction, les membres du Comité exécutif du Groupe et du directeur du département Audit et conformité ;
- le Rapport relatif aux rémunérations de l'exercice 2024 ;
- l'examen et la révision de la Politique de rémunération ;
- la définition et la vérification des objectifs de performance ;
- l'examen de la rémunération et des indemnités de départ des dirigeants de l'ensemble du Groupe TITAN ; et
- l'examen et la modification du mandat du Comité de rémunération.

5.4 Comité des nominations

5.4.1 Composition

Présidente : Lyn Grobler, Administratrice indépendante ;
Membres : Haralambos David, Administrateur indépendant
 Alexandra Papalexopoulou, administratrice exécutive

5.4.2 Rôle

Le rôle du Comité des nominations consiste à formuler des recommandations à l'intention du Conseil d'administration au sujet de la nomination des administrateurs, du directeur général de la Société et des membres et présidents des comités du Conseil d'administration, du Comité de Direction et du Comité exécutif du Groupe ainsi que de leur succession ordonnée.

Les principales fonctions du Comité de nomination comprennent notamment :

- l'élaboration des procédures de désignation et de renouvellement du mandat des membres du Conseil d'administration ainsi que des membres du Comité de Direction et du Comité exécutif du Groupe ;
- la nomination des candidats à tout poste d'administrateur vacant, sous réserve d'approbation par le Conseil d'administration ;
- la préparation de proposition de renouvellement du mandat de membres existants ;
- l'évaluation périodique de la taille et de la composition du Conseil d'administration et la formulation de recommandations en vue des changements éventuellement nécessaires ; et
- le fait de veiller à ce qu'une attention constante et suffisante soit portée à la succession des dirigeants ainsi qu'à la mise en œuvre de programmes adéquats de développement des talents et d'initiatives visant à promouvoir la diversité dans le leadership.

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION

5.4.3 Activités en 2025

En 2025, le Comité des nominations s'est réuni à quatre reprises : les 25 mars, 2 juin, 29 octobre et 30 décembre.

Le taux de présence des membres du Comité des nominations s'est établi à 100 % pour toutes les réunions.

En 2025, les discussions et décisions du Comité de nomination ont porté principalement sur :

- la composition du Conseil d'administration et les qualifications des candidats potentiels ;
- l'évaluation de plusieurs candidatures au poste de membre du Conseil d'administration ;
- la planification de la succession des membres du Conseil d'administration ; et
- la nomination du nouveau Directeur financier du Groupe et les modifications ultérieures de la composition des comités du Conseil d'administration, du Comité de direction et du Comité exécutif du Groupe.

5.5 Comité stratégique

5.5.1 Composition

Présidente : Alexandra Papalexopoulou, administratrice exécutive

Membres : Leonidas Canellopoulos, Administrateur exécutif

Marcel Cobuz, administrateur exécutif

Michael Colakides, administrateur exécutif

Dimitris Tsitsiragos, administrateur indépendant

5.5.2 Rôle

Nonobstant les pouvoirs que la loi attribue au Conseil d'administration, le Comité stratégique aide le Conseil d'administration à examiner et à contrôler le programme stratégique et le plan de croissance du Groupe TITAN. En outre, le Comité stratégique apporte son soutien au Conseil d'administration pour évaluer au cas par cas les décisions stratégiques clés. La définition de la stratégie reste toutefois dans tous les cas la prérogative du Conseil d'administration.

Les principales missions du Comité stratégique sont notamment les suivantes :

- évaluer l'évolution du secteur et du marché ainsi que les évolutions de la législation et des politiques par rapport aux objectifs de la stratégie du Groupe TITAN et recommander des mesures correctives le cas échéant ;
- aider le Conseil d'administration à examiner le plan stratégique annuel soumis par la direction, et contrôler sa conformité par rapport à la stratégie convenue ;
- fournir des orientations à la direction pour la préparation des documents relatifs à la stratégie qui seront examinés par le Conseil d'administration ;
- examiner les transactions ou initiatives stratégiques ad hoc proposées par le Conseil d'administration, le Directeur général ou le Comité exécutif du Groupe ; et
- suivre l'avancement des projets et initiatives stratégiques ainsi que du plan d'affaires de la Société afin d'assurer leur alignement sur les objectifs stratégiques du Groupe TITAN.

5.5.3 Activités en 2025

Le Comité stratégique s'est réuni à quatre reprises en 2025 : les 15 janvier, 23 avril, 23 juillet et 22 octobre.

Le taux de présence des membres du Comité stratégique s'est établi à 100 % pour toutes les réunions.

En 2025, les discussions et décisions du Comité stratégique ont porté principalement sur :

- l'évaluation de la cession de la participation de 75 % du Groupe dans Adocim Cimento Beton Sanayi ve Ticaret A.S., dans la partie orientale de Türkiye, ainsi que les potentielles opportunités de réinvestissement ;
- l'examen du nouveau plan de croissance stratégique « TITAN Forward 2029 », de ses orientations clés et des progrès réalisés au cours de l'année ;
- l'examen du marché et de la concurrence, y compris l'analyse comparative ;
- le développement commercial et l'évaluation de projets de fusion-acquisition ad hoc ;
- la révision de la stratégie relative au béton préfabriqué ; et
- l'évaluation des opportunités de réinvestissement en Türkiye et des opportunités de fusions-acquisitions aux États-Unis.

6. Comités du Groupe

6.1 Introduction

Le Conseil d'administration a également créé les comités suivants avec la participation des membres exécutifs du Conseil d'administration et des membres de la direction de la Société et du Groupe :

- Comité de Direction
- Comité exécutif du Groupe

Les mandats du Comité de Direction et du Comité exécutif du Groupe fixant les règles qui régissent leur composition, leurs tâches et leurs modalités de fonctionnement, sont exposés aux Chapitres 9 et 10 de la Charte de GE, disponible sur le site Internet de la Société (<https://www.titanmaterials.com/about-us/corporate-governance/>).

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS
ET DES ASSOCIATIONS**

RAPPORT DE GESTION

6.2 Comité de Direction

6.2.1 Composition

Président : Michael Colakides, Directeur Général de la Société
Membres : Ioannis Ioannou, Directeur financier du Groupe
Grigorios Dikaïos, Directeur financier de la Société
Christos Panagopoulos, Directeur régional Méditerranée orientale-Brésil

Au 30 décembre 2025, à la suite de la démission de Grigorios Dikaïos en raison de son départ à la retraite, la composition du Comité de Direction est la suivante :

Président : Michael Colakides, Directeur Général de la Société
Membres : Ioannis Ioannou, Directeur financier du Groupe
Christos Panagopoulos, Directeur régional Méditerranée orientale-Brésil

6.2.2 Rôle et réunions

Le Comité de Direction est chargé de la gestion quotidienne de la Société.

Les principales responsabilités du Comité de Direction consistent à mettre en œuvre la stratégie de la Société et à en assurer le suivi, à préparer les états financiers de la Société conformément aux normes et politiques comptables applicables à cette dernière et à les présenter au Conseil d'administration, à préparer la publication obligatoire des états financiers de la Société et d'autres informations financières et non financières importantes, à gérer et évaluer les systèmes de contrôle interne de la Société et à aider le directeur général dans la gestion quotidienne de la Société ainsi que dans l'exercice de ses autres fonctions.

Le Comité de Direction se réunit chaque fois qu'une réunion est nécessaire à son bon fonctionnement.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS
ET DES ASSOCIATIONS**

RAPPORT DE GESTION

6.3 Comité exécutif du Groupe



Marcel Cobuz

Président du Comité exécutif
Comité Exécutif



Jean-Philippe Bénard

Directeur exécutif de l'activité
cimentaire et énergie



Samir Cairae

Directeur de la technologie



Leonidas Canellopoulos

Responsable de l'innovation et
du développement durable



Alexandra Eleftheriou

Directrice du personnel



John Ioannou

Directeur financier du Groupe



Antonis Kyrkos

Directeur de la transformation et de
la planification stratégique



Christos Panagopoulos

Directeur régional
Méditerranée orientale-Brésil



Yanni Paniaras

Directeur exécutif Europe



Alexandra Papalexopoulou

Président du Conseil
Comité stratégique



Bill Zarkalis

Directeur de l'exploitation du Groupe
(COO Groupe), Directeur général
(CEO) de Titan America et Président
de STET

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS
ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION

6.3.1 Composition	
Président :	Marcel Cobuz
Membres¹ :	Jean Philippe Bénard, Directeur exécutif de l'activité cimentaire et énergie Samir Calrae, Directeur de la technologie Leonidas Canellopoulos, Responsable de l'innovation et du développement durable Alexandra Eleftheriou, Directrice du personnel Ioannis Ioannou, Directeur financier du Groupe Antonios Kyrkos, Directeur de la transformation et de la planification stratégique Christos Panagopoulos, Directeur régional Méditerranée orientale-Brésil Ioannis Panlaras, Directeur exécutif Europe Alexandra Papalexopoulou, Présidente du Comité stratégique du Conseil Vassilios (Bill) Zarkalis, Directeur de l'exploitation du Groupe/Directeur général de Titan America/Président de STET
	¹ Michael Colakides, Directeur général de la Société, a exercé un mandat au Comité exécutif du Groupe jusqu'au 1 ^{er} novembre 2025.
6.3.2 Rôle et réunions	
	Le rôle du Comité exécutif du Groupe consiste à faciliter la supervision des opérations du Groupe Titan, à promouvoir la coopération et la coordination des filiales du Groupe TITAN, à suivre les performances de gestion du Groupe, et à garantir la mise en œuvre des décisions et l'imputabilité qui s'y rapporte. Le Comité exécutif du Groupe se réunit chaque fois qu'une réunion est nécessaire à son bon fonctionnement. Au cours de ses réunions en 2025, le Comité exécutif du Groupe a examiné un large éventail de sujets de coordination, notamment la stratégie, les résultats trimestriels, le budget du Groupe TITAN, les initiatives de développement commercial, les revues en matière de santé et sécurité, les enjeux de durabilité, les questions RH, les achats, l'avancement des projets clés (décarbonation, digitalisation, etc.), les activités de trading, la diversification ainsi que les risques, etc.
7. Audit externe	
	L'audit des états financiers de la Société a été confié, en vertu de la résolution de l'Assemblée générale annuelle des actionnaires du 8 mai 2025, à PriceWaterhouseCoopers, Réviseurs d'Entreprises SRL, dont le siège social est situé 1831 Diegem, Culliganlaan 5, Bruxelles, représentée par M. Didier Delanoye, pour un mandat de trois ans, prenant fin au terme de l'Assemblée générale annuelle des actionnaires qui doit se tenir en 2028 en vue de l'approbation des comptes annuels pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2027. Les responsabilités et les pouvoirs du Vérificateur externe sont fixés par la loi. Le Comité d'audit et des risques surveille et évalue l'efficacité, l'indépendance et l'objectivité du vérificateur externe en tenant compte : • du contenu, de la qualité et des informations sur les principaux plans et rapports des auditeurs externes ; • des échanges avec le vérificateur externe lors des réunions du Comité ; • de la solidité du vérificateur externe dans le traitement des principes comptables clés, et • de la fourniture de services autres que l'audit. Les frais d'audit annuels 2025 au titre des comptes statutaires de la Société ont été fixés à 183,750 euros (plus TVA et frais remboursables) (185,500 euros en 2024). Les frais d'audit payés en 2025 par le Groupe au titre de l'audit statutaire et des filiales et sociétés affiliées de la Société s'élèvent à 3,233,237 euros (10,307,083 euros en 2024). Les frais hors audit (pour la Société, ses filiales et ses sociétés affiliées) payés ou provisionnés en 2025 se montent à 1,225,380 euros (801,228 euros en 2024) et comprennent : • Frais en rapport avec l'audit (services d'assurance pour la Société, ses filiales et ses sociétés affiliées) à hauteur de 916,980 euros (332,500 euros en 2024) ; • Le conseil fiscal et les autres services de conseil et de conformité : 308,400 euros (468,728 euros en 2024).

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION

8. Diversité et inclusion au sein du Conseil d'administration

La diversité, l'équité et l'inclusion sont des éléments fondamentaux de la culture, de la stratégie et des pratiques de travail journalières du Groupe TITAN. Nous nous attachons à créer un environnement où toutes les différences sont valorisées et où chacun a la possibilité de s'épanouir et d'éprouver un sentiment d'appartenance.

Le Groupe TITAN s'attache à la diversité sous toutes ses dimensions, dont le genre, l'âge, les origines ethniques et raciales, le handicap, l'origine nationale, l'orientation sexuelle, la culture, l'éducation et le passé professionnel. C'est à cette fin que la Politique en matière de diversité, d'égalité des chances et d'inclusion du Groupe TITAN précise les principes, les définitions, le champ d'action et l'approche de la diversité et de l'inclusion. En promouvant la diversité dans toute la hiérarchie de notre organisation, nous aspirons à créer un écosystème inclusif qui rassemble une variété de perspectives et de talents dans un but de réussite collective.

Dans ce cadre, le Conseil d'Administration se consacre à favoriser la diversité au niveau de sa propre composition et dans l'ensemble de ses comités, conscient du fait que cette diversité contribue à une prise de décisions efficace et renforce la capacité à s'adapter à l'évolution du contexte d'affaires et à mieux répondre aux besoins de nos parties prenantes. L'engagement en faveur de la diversité est également intégré au mandat du Conseil d'administration, comme indiqué au chapitre 4 de la Charte de GE.

À l'heure actuelle, la représentation des femmes au sein du Conseil d'administration est conforme à l'exigence d'une diversité de genre d'un tiers prévue par la loi belge. Qui plus est, le Conseil d'administration a renforcé son engagement en faveur de la diversité de genre puisque deux femmes assurent actuellement la présidence du Comité des nominations et du Comité stratégique.

La diversité au niveau du Conseil d'administration a également été encouragée par un mélange équilibré de compétences académiques et professionnelles englobant une expertise dans la banque et l'assurance, l'audit, la finance, les questions juridiques et de gestion d'entreprise, le secteur du ciment, la durabilité, les technologies de l'information, l'ingénierie et différents domaines propres au secteur.

En ce qui concerne les pays de résidence, six membres du Conseil d'administration ont leur résidence permanente à Chypre, cinq en Grèce et un au Portugal.

9. Processus d'information financière : systèmes internes d'audit et de gestion des risques

Les éléments clés du système de contrôle interne utilisé pour éviter les erreurs dans la préparation des états financiers et fournir des informations financières fiables sont les suivants :

Le mécanisme d'assurance relatif à l'intégrité des états financiers du Groupe consiste en une combinaison de processus de gestion intégrée des risques, d'activités de contrôle financier appliquées, de l'utilisation de technologies de l'information pertinentes et de préparation, de communication et de suivi des informations financières.

Chaque mois, les filiales du Groupe soumettent des données financières et non financières au service de consolidation du Groupe, en fournissant des informations explicatives le cas échéant.

Pour consolider ses résultats et ses états financiers, le Groupe utilise un logiciel de consolidation spécialisé et un logiciel spécialisé pour le rapprochement des opérations intersociétés. Ces outils incluent des mécanismes de contrôle intégrés et ont été paramétrés en fonction des besoins du Groupe. Enfin, les outils ci-dessus utilisent les meilleures pratiques en matière de processus de consolidation, que le Groupe a largement adoptées.

La direction du Groupe examine chaque mois les états financiers consolidés et les informations relatives à la gestion du Groupe. Ces deux ensembles d'informations sont préparés conformément aux normes IFRS et de manière à en faciliter la compréhension.

Le suivi mensuel des états financiers et des informations relatives à la gestion du Groupe ainsi que leur analyse par les services concernés sont des éléments clés du mécanisme de contrôle de la qualité et de l'intégrité des résultats financiers.

Les vérificateurs externes du Groupe examinent les états financiers semestriels du Groupe et de ses principales filiales, et vérifient leurs états financiers annuels. Ils vérifient en outre les états financiers annuels de la Société. En outre, les vérificateurs externes du Groupe informent le Comité d'audit et des risques des résultats de leurs examens et audits.

Lors de ses réunions trimestrielles précédant l'établissement des rapports financiers, le Comité d'audit et des risques est informé de la performance du Groupe par le directeur général et le directeur financier du Groupe, ainsi que par les autres responsables compétents de la Société et du Groupe. Il surveille également les comptes consolidés et le processus d'information financière, et en rend compte au conseil d'administration. Le Comité d'audit et des risques surveille le processus d'information financière et l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques du Groupe et de la Société.

Le Conseil d'administration approuve les états financiers (Société et consolidés) après recommandation pertinente du Comité d'audit et des risques.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS
ET DES ASSOCIATIONS**

RAPPORT DE GESTION

10. Audit interne

L'audit interne est effectué par la fonction d'Audit interne du Groupe. Depuis janvier 2020, cette fonction assume un rôle élargi en prenant en charge la responsabilité de la conformité en plus de l'audit interne.

L'audit interne est un service indépendant doté de son propre règlement écrit, qui relève directement du Comité d'audit et des risques.

Le personnel de l'audit interne du Groupe est composé de 19 cadres dûment formés et possédant une expérience appropriée pour effectuer leur travail.

L'audit interne a pour rôle principal de surveiller l'efficacité de l'environnement de contrôle interne. Son champ d'action inclut également :

- le contrôle de la mise en œuvre et du respect du règlement interne de la Société, du Code de conduite, des Statuts et des lois applicables dans toutes les juridictions dans lesquelles le Groupe opère ;
- la fourniture de services de conseil (notamment la revue de nouvelles procédures et les audits post-mise en œuvre de nouveaux systèmes informatiques) ;
- certaines missions spéciales (par exemple des enquêtes sur les fraudes).

Durant l'année, le Comité d'audit et des risques a reçu au total 36 rapports d'audit interne. De même, le Comité d'audit et des risques a reçu tous les rapports d'avancement relatifs aux principales conclusions d'audit en 2025.

La Directrice du département d'audit interne et de conformité du Groupe a participé à toutes les réunions du Comité d'audit et des risques et rencontré à plusieurs reprises son président en vue de mieux préparer les réunions du Comité d'audit et des risques portant sur l'audit interne.

À la suite de la recommandation pertinente du Comité d'audit et des risques, le Conseil d'administration a approuvé le Plan d'audit interne pour l'année 2026 et a précisé les fonctions et les domaines sur lesquels l'audit interne doit principalement se concentrer.

11. Capital, actions et actionnaires

11.1 Capital social

Au 31 décembre 2025, le capital social de la Société s'élevait à 959,347,807.86 euros ; il était représenté par 78,325,475 actions sans valeur nominale, avec droit de vote, chacune représentant une part égale du capital.

11.2 Actions – Restrictions en matière de droits de vote – Droits de contrôle spéciaux

Les actions de la Société sont de la même catégorie et sont soit nominatives, soit dématérialisées. Les détenteurs d'actions peuvent choisir à tout moment de faire convertir leurs actions nominatives en actions dématérialisées, et vice versa.

Les Statuts de la Société ne prévoient aucune restriction concernant le transfert des actions de la Société.

Chaque action de la Société correspond à une voix à l'Assemblée des actionnaires.

L'article 13 des Statuts de la Société prévoit qu'au cas où des actions sont détenues par plusieurs propriétaires, en cas de nantissement, ou si les droits attachés aux actions font l'objet d'une copropriété, d'un usufruit ou de toute autre forme de fractionnement, le Conseil d'administration peut suspendre l'exercice de ces droits de vote jusqu'à ce qu'un représentant unique des actions concernées soit désigné.

Les droits de vote attachés aux actions de la Société détenues par la Société elle-même ou par une filiale directement contrôlée sont suspendus, conformément aux dispositions de l'article 7.215 et suivants du CSA.

Aucune action de la Société ne comporte de droits de contrôle spéciaux.

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION

11.3 Structure de l'actionnariat – Notification de participations importantes

Conformément aux exigences légales belges en matière de transparence, les actionnaires de la Société doivent soumettre une notification de transparence lorsque leurs droits de vote dépassent ou tombent en dessous des seuils de 5 %, 10 %, 15 % et tout autre multiple de 5% du total des droits de vote.

Les Statuts de la Société ne prévoient pas de seuil de notification inférieur à 5 %.

Sur la base des notifications de transparence effectuées par les actionnaires de la Société les 21 mai 2024 et 10 novembre 2025, les participations déclarées dans la Société sont les suivantes :

- E.D.Y.V.E.M. Public Company Ltd, Andreas Canellopoulos, Leonidas Canellopoulos, Nello-Panagiotis Canellopoulos, Pavlos Canellopoulos, Trust Neptune, Alexandra Papalexopoulou, Dimitrios Papalexopoulos, Eleni Papalexopoulou, Alpha Trust, Delta Trust, Lamda Trust et la Paul and Alexandra Canellopoulos Foundation, qui agissent de concert, détiennent 3,293,643 actions correspondant à 48.89 % des droits de vote de la Société.
- Titan SA et Titan Cement Company SA détiennent 3,917,259 actions correspondant à 5 % des droits de vote de la Société.

La structure de l'actionnariat de la Société et les déclarations de transparence correspondantes sont disponibles sur le site Internet de la Société : <https://ir.titanmaterials.com/en/shareholder-center/shareholder-structure>.

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS
ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION

11.4 Accords entre actionnaires avec cession ou restrictions de vote connus de la Société

À la suite de la notification de transparence reçue le 21 mai 2024, la Société a été informée que E.D.Y.V.E.M. Public Company Ltd, Andreas Canellopoulos, Leonidas Canellopoulos, Nello-Panagiotis Canellopoulos, Pavlos Canellopoulos, Trust Neptune, Alexandra Papalexopoulou, Dimitrios Papalexopoulos, Eleni Papalexopoulou, Alpha Trust, Delta Trust, Lamda Trust et la Paul et Alexandra Canellopoulos Foundation agissent de concert et détiennent au total 38 293 643 actions, soit 48,89 % des droits de vote de la Société.

11.5 Pouvoir du Conseil d'administration en matière d'émission et de rachat d'actions et d'augmentation de capital

11.5.1 Conformément à l'article 6 des Statuts de la Société et à la résolution correspondante de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 5 mai 2025, le Conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social de la Société en une ou plusieurs fois d'un montant (cumulé) ne dépassant pas 959 347 807,86 euros.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à compter de la date de publication aux Annexes du Moniteur Belge de la modification des Statuts de la Société approuvés par l'Assemblée générale extraordinaire des Actionnaires du 5 mai 2025 et pourra être renouvelée conformément aux dispositions légales en applicables.

11.5.2 Conformément à l'article 6 des Statuts de la Société et à la résolution pertinente de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 5 mai 2025, le Conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social de la Société quelle qu'en soit la forme, y compris, mais sans s'y limiter, une augmentation de capital accompagnée de la restriction ou de la suppression de droits préférentiels de souscription, après réception par la Société d'une notification d'offre publique d'achat sur les actions de la Société transmise par l'Autorité des Services et Marchés Financiers/Autoriteit voor Financiële Diensten en Markten (FSMA). Cette augmentation de capital doit respecter les conditions et modalités supplémentaires précisées par le CSA.

Cette autorisation est valable pour une période de trois ans à compter de la date de la modification des Statuts de la Société approuvée par l'Assemblée générale extraordinaire des Actionnaires du 5 mai 2025 et peut être renouvelée pour une nouvelle période de trois ans. Le montant de cette augmentation sera déduit de la partie restante du capital autorisé spécifiée au paragraphe 12.5.1. ci-dessus.

11.5.3 Conformément à l'article 15 des Statuts de la Société, celle-ci peut, sans autorisation préalable de l'Assemblée générale et conformément aux articles 7.215 et suivants du CSA, ainsi que dans les limites prévues par ces dispositions, acquérir ses propres actions, sur ou en dehors d'un marché réglementé, à concurrence d'un maximum de 20 % des actions émises, à un prix respectant les dispositions légales et qui, en tout état de cause, ne pourra être inférieur de plus de 20 % au cours de clôture le plus bas enregistré au cours des 30 derniers jours de négociation précédant la transaction, ni supérieur de plus de 20 % au cours de clôture le plus élevé enregistré au cours des 30 derniers jours de négociation précédant la transaction.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à compter de la date de publication aux Annexes du Moniteur Belge de la modification des Statuts de la Société approuvée par l'Assemblée générale extraordinaire des Actionnaires du 5 mai 2025.

Cette autorisation couvre les acquisitions sur ou en dehors d'un marché réglementé par une filiale directe au sens et dans les limites prévues par les articles 7.221 et suivants du CSA.

11.5.4 En vertu de l'article 15 des Statuts de la Société, le Conseil d'administration est autorisé, sous réserve du respect des dispositions du CSA, à acquérir pour le compte de la Société des actions propres de la Société dès lors que cette acquisition est nécessaire pour prévenir un préjudice grave et imminent à la Société.

Cette autorisation est valable pour une période de trois ans à compter de la date de publication aux Annexes du Moniteur Belge de la modification des Statuts de la Société approuvée par l'Assemblée générale extraordinaire des Actionnaires du 5 mai 2025.

11.5.5 En vertu de l'article 15 des Statuts de la Société, le Conseil d'administration est autorisé à se défaire, à tout moment et aux conditions de prix qu'il détermine, de tout ou partie des actions de la Société, sur ou en dehors du marché boursier, ou dans le cadre de la Politique de rémunération applicable aux salariés ou aux administrateurs de la Société, ou encore afin de prévenir un préjudice grave et imminent à la Société. Cette autorisation couvre également la cession des actions propres détenues par une filiale directe au sens du CSA et est valable sans limitation de durée, que la cession intervienne ou non dans le but de prévenir un préjudice grave et imminent à la Société.

11.6 Mécanisme de contrôle de tout plan destiné aux employés lorsque les droits de contrôle ne sont pas exercés par les employés
Il n'existe aucun plan destiné aux employés intégrant un tel mécanisme.

12. Modification des Statuts de la Société

Toute modification des Statuts de la Société doit être soumise à l'approbation de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires, et 50 % au moins du capital social doit être présent ou représenté à l'occasion de cette Assemblée. Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première Assemblée générale extraordinaire, une nouvelle Assemblée des actionnaires peut être convoquée ; celle-ci délibère et décide valablement, quel que soit le capital social présent ou représenté.

Une modification des Statuts de la Société sera adoptée si elle reçoit au moins trois quarts des voix exprimées, à l'exclusion des abstentions au numérateur comme au dénominateur.

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS
ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION

13. Accords importants affectés par un changement de contrôle à la suite d’une offre publique d’achat

La Société, soit en tant que créancier principal, soit en tant que garant, a conclu un certain nombre d’accords financiers qui comprennent, comme il est d’usage dans ces accords, une clause de « changement de contrôle ». Cette clause permet aux contreparties de la Société d’accélérer le financement ou de mettre fin à l’accord si un changement dans la structure de contrôle ou la propriété actuelle de la Société devait se produire en vertu d’une offre publique d’achat ou autre.

Le 31 décembre 2025, la Société possédait les accords financiers majeurs suivants, qui comprennent une clause de « changement de contrôle » :

- un accord de facilité renouvelable multidevises de 23, 000,000 euros, qui a été conclu entre la filiale du Groupe, Titan Global Finance PLC, et un syndicat de banques prêteuses, avec pour Garant la Société ;
- un emprunt obligataire de 19,737,920 euros, daté du 2 novembre 2022, entre Titan Cement Company SA en tant qu’émetteur, Alpha Bank en tant qu’agent des détenteurs d’obligations et agent payeur et la Société en tant que garant ;
- un accord de facilité de 40,000,000 USD, daté du 15 décembre 2021, tel que modifié, entre TITAN America LLC en tant qu’emprunteur, HSBC Bank USA en tant que prêteur et la Société en tant que garant ;
- un accord de facilité de 45,000,000 USD, daté du 1er juillet 2014, tel que modifié, entre Titan America LLC en tant qu’emprunteur, Wells Fargo Bank en tant que prêteur et la Société en tant que garant ;
- un accord de facilité de 60,000,000 USD, daté du 8 juillet 2020, tel que modifié, entre Titan America LLC en tant qu’emprunteur, Citibank N.A. en tant que prêteur et la Société en tant que garant ;
- 25, 00, 000 euros d’obligations garanties à 2.750 % échéant en 2027, émises par Titan Global Finance PLC et garanties par la Société ;
- 150,000,000 euros d’obligations garanties à 4.250 % échéant en 2029, émises par Titan Global Finance PLC et garanties par la Société ;
- un emprunt obligataire de 120,00, 000 euros, daté du 27 juillet 2022, tel que modifié, entre Titan Cement Company S.A. en tant qu’émetteur et Piraeus Bank en tant qu’agent des détenteurs d’obligations et agent payeur ; et
- un emprunt obligataire d’un montant maximum de 120,000,000 euros, daté du 28 juin 2024, tel que modifié, entre Titan Cement Company S.A. en tant qu’émetteur et Alpha Bank en tant que détenteur d’obligations et agent payeur, garanti par la Société.

À la clôture de l’exercice, la Société a conclu les accords financiers importants suivants, qui incluent une clause de changement de contrôle :

- Obligations garanties de EUR 350,000,000, portant intérêt à 3.50 %, venant à échéance en 2031, émises par TITAN Global Finance PLC et garanties par la Société.

14. Accords prévoyant une indemnité en faveur des administrateurs ou des employés en cas de démission ou de licenciement économique sans motif valable, ou en cas de licenciement en raison d’une offre de rachat

La Société n’a conclu avec des membres du Conseil d’administration ou des salariés aucun accord prévoyant le versement d’une indemnité en cas de démission ou de licenciement sans motif valable ou de cessation de leur mandat ou de leur emploi en raison d’une offre de reprise.

15. Informations destinées aux investisseurs

15.1 Interactions avec les investisseurs institutionnels et particuliers

La Société entretient de longue date un dialogue actif avec les investisseurs institutionnels et individuels. L’équipe chargée des relations avec les investisseurs, ainsi que les différents cadres supérieurs du Groupe, organisent régulièrement des réunions en personne avec les investisseurs institutionnels et participent à des tournées de présentation destinées aux investisseurs ainsi qu’à des conférences sectorielles dans plusieurs pays. Au cours de ces interactions, les représentants de TITAN font le point de manière détaillée sur les performances de l’entreprise, les priorités stratégiques, les domaines prioritaires, les perspectives et les progrès réalisés par rapport aux objectifs financiers et non financiers, y compris les objectifs ESG, la numérisation et l’innovation, tout en répondant aux questions et préoccupations des investisseurs. Parallèlement, des réunions virtuelles sont également organisées, permettant une communication plus fréquente et plus réactive avec la communauté des investisseurs et un traitement efficace des demandes ponctuelles émanant des investisseurs. L’équipe chargée des relations avec les investisseurs organise des événements dédiés, « Capital Markets Day », à l’occasion des mises à jour stratégiques, offrant aux investisseurs un accès direct à l’équipe de direction, favorisant un dialogue ouvert et contribuant à une meilleure compréhension de l’orientation stratégique de la Société et de sa création de valeur à long terme. Une « Journée des investisseurs » s’est tenue le 11 novembre 2025, au cours de laquelle le Groupe a présenté ses objectifs de croissance à l’horizon 2029 dans le cadre du programme « TITAN Forward 2029 ».

L’équipe chargée des relations avec les investisseurs veille à ce que toutes les informations pertinentes soient constamment mises à jour et facilement accessibles via la section « Relations avec les investisseurs » du site Internet de la Société, où toutes les informations pertinentes sont présentées de manière structurée, y compris le calendrier de l’entreprise, les communiqués de presse, les annonces ponctuelles, les présentations d’entreprise et les publications d’informations réglementaires, en fournissant une communication rapide, claire, transparente et complète.

Le Département des services aux actionnaires de la Société, qui fait partie de l’équipe Relations avec les investisseurs, répond à toutes les demandes des actionnaires particuliers, veille à ce qu’ils reçoivent des informations en temps utile et facilite leur participation aux

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS
ET DES ASSOCIATIONS**

RAPPORT DE GESTION

Assemblées générales ainsi que l'exercice de leurs droits en tant qu'actionnaires. En outre, il assiste les actionnaires dans les affaires courantes.

15.2 Informations et services aux actionnaires

Le Conseil d'administration veille collectivement au maintien d'un dialogue constructif et efficace avec les actionnaires. La publication des résultats annuels et trimestriels intermédiaires du Groupe s'accompagne de webcasts et de conférences téléphoniques avec les analystes et les investisseurs.

L'ensemble des annonces réglementaires et non réglementaires, ainsi que d'autres informations relatives à la Société, sont disponibles sur le site Internet de l'entité dernière (www.titanmaterials.com).

15.3 Département des relations avec les investisseurs

Le Département des relations avec les investisseurs est chargé de superviser les relations de la Société avec les actionnaires et les investisseurs, en assurant une communication transparente, opportune et équitable concernant les performances, la stratégie et les objectifs de la Société. Il s'attache à entretenir des relations durables et de confiance et à développer de nouveaux liens au sein de la communauté des investisseurs, afin de préserver le niveau élevé de confiance que ces derniers accordent au Groupe.

Adresse électronique « Relations avec les investisseurs » du Groupe : ir@titanmaterials.com

Directeur des relations avec les investisseurs : Spyros Kamizoulis,
e-mail : s.kamizoulis@titanmaterials.com

15.4 Département des services aux actionnaires

Le Département des services aux actionnaires gère toutes les demandes des actionnaires particuliers. Il soutient leur participation aux Assemblées générales, les accompagne dans l'exercice de leurs droits en tant qu'actionnaires et les aide à réclamer leurs parts auprès du Fonds d'emprunt et de consignment. En outre, le Département traite la correspondance relative à un éventail de sujets, notamment les questions successorales et les demandes de clarification concernant les distributions, et fournit également des données historiques sur demande.

Responsable des services aux actionnaires : Nitsa Kalesi,

e-mail : n.kalesi@titanmaterials.com

15.5 Éléments relatifs aux actions

15.5.1 Éléments de base relatifs aux actions

Secteur	5010 — Construction & Matériaux
Sous-secteur	50101030 — Ciment
Type	Action ordinaire
Bourse	Euronext (Bruxelles & Paris) Bourse d'Athènes
Nombre d'actions	78 325 475
ISIN	BE0974338700
Code CFI	ESVUFN

15.5.2 Codes (tickers)

	Oasis	Reuters	Bloomberg
Euronext	TITC	TITC.BR	TITC.BB
ATHEX	TITC	TITC.PA	TITC.GA

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS
ET DES ASSOCIATIONS**

RAPPORT DE GESTION

Gestion des risques

Stratégie du Groupe en matière de risques

Le Groupe TITAN exerce ses activités dans un univers géographique, commercial et opérationnel diversifié, ce qui se traduit par une multitude d'expositions potentielles à des risques notamment stratégiques, opérationnels et financiers, les risques liés à la durabilité (ESG) relevant à la fois des catégories stratégiques et opérationnelles.

Afin d'identifier et d'atténuer efficacement ces expositions, le Groupe gère ses risques conformément aux pratiques internationales établies pour les entreprises industrielles, en intégrant dans ses processus, ses systèmes et sa gouvernance les principales dimensions de la gestion des risques d'entreprise (Enterprise Risk Management, ERM). En particulier, les cinq principales composantes suivantes du cadre ERM reposent sur un ensemble de principes, qui constituent la base de la compréhension et de la gestion par le Groupe des risques associés à sa stratégie et à ses objectifs commerciaux :

- La composante « Gouvernance et culture », y compris le modèle de surveillance, les structures de fonctionnement, la définition des traits culturels souhaités et l'engagement en faveur des valeurs fondamentales et du développement des talents appropriés ;
- La composante « Stratégie et fixation des objectifs », y compris la définition de l'appétit pour le risque, l'analyse du contexte, l'évaluation des options et la formulation des objectifs stratégiques ;
- La composante « Performance », y compris l'identification, l'évaluation et la hiérarchisation des risques, la mise en œuvre des réponses et l'élaboration d'une vision du portefeuille de risques ;
- La composante « Examen et révision », y compris l'examen des risques et des performances, l'évaluation des changements et l'amélioration continue de l'approche ;
- La composante « Information, communication et établissement de rapports », y compris la communication d'informations sur les risques, l'utilisation des technologies de l'information et l'établissement de rapports sur les performances en matière de risques.

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS
ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION

Processus de gestion des risques

L'approche de TITAN en matière de gestion des risques englobe un ensemble de pratiques de gestion conçues pour traiter les risques de manière proactive, préservant ainsi la viabilité à long terme de ses activités. Cette approche repose sur un système de management intégrant la définition de la stratégie, l'organisation, la gouvernance, les politiques, le reporting, la communication avec les parties prenantes et la mesure de la performance au sein de l'ensemble des divisions du Groupe.

La détermination de la nature et l'étendue des principaux risques que le Groupe est prêt à assumer pour atteindre ses objectifs stratégiques relève de la responsabilité générale du Conseil d'administration. Les risques sont traités au jour le jour par la direction du Groupe à divers niveaux de l'organisation, en fonction de la nature de chaque risque. Par conséquent, les risques sont identifiés et quantifiés à l'aide de diverses sources, et sont signalés au cours du cycle de planification et de gestion des performances du Groupe, ce qui garantit une réaction rapide et efficace.

En complément de cette culture de gestion des risques qui fait partie intégrante des processus touchant aux activités et à la prise de décision (tant stratégiques qu'opérationnels) du Groupe, ce dernier effectue de manière régulière un exercice systématique visant à évaluer la totalité des risques importants auxquels le Groupe est confronté et qui sont susceptibles d'affecter le modèle économique, la performance, la solvabilité ou la liquidité de la Société. Une équipe composée du président du Comité exécutif et de cadres supérieurs des départements Planification stratégique, et Finance du Groupe, qui tient également compte de contributions des fonctions ESG et d'autres fonctions, identifie les principaux risques du Groupe et les classe en trois catégories : risques « stratégiques », « opérationnels » ou « financiers ». Les risques « ESG » sont classés soit dans les risques « stratégiques », soit dans les risques « opérationnels ». Tous les risques identifiés sont ensuite évalués selon les trois dimensions suivantes, conformément aux meilleures pratiques de l'industrie :

- Probabilité : échelle de 1 (rare) à 5 (presque certain)
- Incidence : échelle de 1 (secondaire) à 5 (extrême)
- Préparation : échelle de 1 (faible) à 5 (élevée)

Les risques sont classés par catégorie, en utilisant des taxonomies établies et applicables aux activités du Groupe. Les risques ont également été évalués à l'aide de diverses techniques, notamment l'analyse comparative des pratiques sectorielles, complétée des pratiques avancées d'autres industries, l'évaluation qualitative et quantitative des éléments de risque, l'évaluation des résultats possibles par rapport aux objectifs stratégiques du Groupe, la description des risques en rapport avec les enjeux matériels du Groupe, l'évaluation de la propriété des risques et l'enregistrement des mesures d'atténuation qui sont adoptées ou prévues. Afin d'assurer l'exhaustivité de l'analyse, l'évaluation initiale est complétée par des évaluations conduites au niveau régional et au niveau des divisions, permettant d'intégrer une approche bottom-up tenant compte des spécificités propres à chaque marché. Pour la première fois cette année, à la suite de son introduction à la bourse de New York, TITAN America a réalisé une évaluation des risques autonome, qui a été intégrée aux travaux de revue du Groupe. Les risques sont mis en correspondance avec les résultats de l'exercice d'analyse de matérialité du Groupe et examinés par le Comité exécutif du Groupe. Enfin, le Conseil d'administration, au travers du Comité d'audit et des risques, valide l'évaluation des risques pertinents et contrôle les systèmes de gestion des risques et de contrôle interne de TITAN, en analysant leur efficacité (couvrant tous les contrôles importants, y compris financiers, opérationnels, organisationnels et de conformité). À cette fin, en novembre 2025, le Comité d'audit et des risques et le Conseil d'administration ont tenu une réunion spécialement consacrée à l'examen de l'évaluation des risques du Groupe et des plans d'atténuation respectifs vis-à-vis des principaux risques pour l'activité.

En 2025, l'évaluation des risques et opportunités liés au changement climatique du Groupe a été actualisée au moyen d'un exercice couvrant les risques physiques, tels que l'augmentation des températures, les inondations et le stress hydrique, ainsi que les risques liés à la transition, tels que la tarification du carbone, les risques réputationnels et les contentieux. Le département Performance ESG du Groupe a, dans un premier temps, fait appel à des experts en risques climatiques afin d'analyser les risques découlant du changement climatique ainsi que les opportunités liées à la transition vers une économie bas carbone, en conformité avec les cadres TCFD et TNFD, comme détaillé dans la section consacrée aux informations financières relatives au climat et à la nature (TCFD et TNFD) du Rapport annuel intégré (RAI) 2025 aux pages 209 et 210. Les résultats ont indiqué que le Groupe est exposé à des risques liés au climat du même ordre de grandeur que ceux de ses pairs du secteur. En outre, les opportunités liées au changement climatique ont elles aussi été analysées et quantifiées. Par exemple, les possibilités en matière de portefeuille de produits, d'adaptation et d'efficacité des ressources et d'approvisionnement en énergie de substitution ont été évaluées. Par ailleurs, les activités de TITAN présentent un niveau élevé de dépendance aux services écosystémiques, en particulier aux eaux souterraines et de surface, ainsi qu'un niveau modéré de dépendance à la médiation des impacts sensoriels.

En outre, au cours de l'exercice, une stratégie ciblée a été définie, planifiée et mise en œuvre afin d'engager la migration des risques liés à la cybersécurité identifiés à la suite des évaluations réalisées tant en interne par l'équipe CISO que par des conseillers externes spécialisés.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS
ET DES ASSOCIATIONS**

RAPPORT DE GESTION

Gestion des risques, gouvernance et contrôles

Au sein du Groupe TITAN, le risque est géré à trois niveaux, conformément aux meilleures pratiques du secteur. Les risques sont traités au jour le jour par la direction du Groupe à divers niveaux de l'organisation, en fonction de la nature de chaque risque. Le cadre de gouvernance en matière de risque de TITAN suit une approche personnalisée qui tient compte au mieux des spécificités de chaque domaine de risque et garantit un degré optimal d'appropriation du risque et d'imputabilité pour les mesures d'atténuation adéquates. La première ligne de gestion (divisions et fonctions) s'acquitte de son rôle de gestion des risques conformément aux politiques et aux normes, surveille et atténue les risques dans le cadre de la gestion des performances, et identifie et hiérarchise les risques selon les besoins. Ce premier niveau de gestion comprend l'intégration dans les principaux processus opérationnels (par exemple, l'examen Stage-gate des dépenses en capital, l'examen des fusions et acquisitions, la planification budgétaire et stratégique).

Au deuxième niveau de gouvernance et de contrôle des risques, la fonction Audit interne et conformité du Groupe veille au respect du cadre ERM et des politiques internes. Le Comité exécutif du Groupe fournit une orientation stratégique, une vision indépendante des risques dans toutes les divisions opérationnelles et assure une coordination entre elles si nécessaire, tandis que différents organes de gouvernance des risques assurent la supervision de domaines de risques spécifiques (par ex. Comité des investissements, Comité du capital-risque, etc.).

Au troisième et dernier niveau, le Conseil d'administration a la responsabilité générale de déterminer la nature et l'étendue des principaux risques que le Groupe est prêt à assumer pour atteindre ses objectifs stratégiques. Le Conseil d'administration, au travers de tous ses comités, discute et évalue régulièrement les principaux domaines de risque auxquels le Groupe est exposé, identifie les nouveaux risques, définit l'appétit du risque du Groupe et surveille l'efficacité de la gestion des risques et des contrôles internes. Le Conseil d'administration a délégué la responsabilité du suivi de l'efficacité des systèmes de gestion des risques et de contrôle interne du Groupe au Comité d'audit et des risques.

En vertu de ce cadre, la plupart des risques stratégiques et financiers sont principalement gérés par le Comité exécutif du Groupe, les fonctions du Groupe et d'autres instances de gouvernance spécifiques, telles que le Comité des investissements. La gestion de la plupart des risques opérationnels et liés au développement durable est dans une large mesure intégrée au fonctionnement et aux processus quotidiens des divisions locales. Différents risques, notamment les risques juridiques, de conformité, opérationnels et liés à la durabilité (comme les risques environnementaux, les fluctuations des prix de l'énergie et des combustibles, la sécurité au travail et les relations avec les travailleurs) sont gérés à la fois au niveau du Groupe par le Comité exécutif du Groupe et les fonctions compétentes du Groupe (par ex. départements Audit interne et conformité, Juridique Groupe, Achats Groupe, Ingénierie et technologie Groupe, Performance ESG Groupe, Informatique et Numérique Groupe, Communication Groupe et RH du Groupe). Ces risques sont également gérés au niveau des divisions locales (départements Juridique, Achats, Environnement, Durabilité et RH). Cette approche garantit que le cadre hiérarchique est responsable de tous les risques opérationnels et liés au développement durable qui surviennent au niveau des différentes activités, et permet d'instaurer une culture du risque solide intégrée à toutes les étapes pertinentes du processus de prise de décision. Par ailleurs, tous les risques de plus grande ampleur pertinents à l'échelle du Groupe sont gérés de manière centralisée, en regroupant les points de données sur les risques issus de sources multiples dans l'ensemble de l'organisation, en intégrant les informations et en élaborant des plans de mesures d'atténuation qui sont partagés entre tous les niveaux organisationnels appropriés.

Le Comité exécutif du Groupe est également chargé de définir les politiques du Groupe et de veiller à ce qu'elles soient mises en œuvre pour l'ensemble de celui-ci. À cette fin, le cadre et le point de référence nécessaires pour un certain nombre de domaines à risque sont fournis par un ensemble de plusieurs politiques. Parallèlement, les programmes d'éthique et de conformité mis en œuvre dans l'ensemble des activités de TITAN garantissent l'intégration des principes et des valeurs du Groupe dans les opérations quotidiennes et le renforcement de la culture de gestion des risques à l'échelle du Groupe.

L'efficacité des systèmes et politiques déployés au niveau du Groupe et des divisions fait l'objet d'un examen systématique par le Comité exécutif du Groupe et les directions des divisions, incluant des évaluations du respect des normes Groupe applicables. Dès que des faiblesses sont identifiées, des mesures correctives sont prises.

Le département Audit interne, risque et conformité du Groupe rend régulièrement compte de l'efficacité des cadres de gestion des risques et de contrôle interne au Comité d'audit et des risques.

Le Conseil d'administration et le Comité d'audit et des risques reçoivent régulièrement des rapports de gestion concernant les principaux risques auxquels l'activité est exposée et les mesures prises pour les atténuer, et déterminent si les risques importants auxquels le Groupe est confronté sont correctement identifiés, évalués et gérés.

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION

Risques principaux pour TITAN

Risques stratégiques

Changement climatique

À mesure que les preuves des effets attribués au changement climatique se renforcent, l'activité réglementaire visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES), en particulier le CO₂, s'est intensifiée. La production de ciment se caractérisant par une forte intensité de CO₂, elle est dès lors directement touchée par ces changements réglementaires, y compris la révision du Système européen d'échange de quotas d'émissions (ETS), le règlement sur le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (CBAM) et les législations nationales en matière de climat. Au sein de l'implantation géographique de TITAN, des réglementations juridiquement contraignantes en matière de changement climatique sont mises en œuvre dans l'UE (Grèce et Bulgarie) par le biais du système d'échange de quotas d'émission de l'UE (ETS), et en Égypte par le biais d'un plafond d'émissions de CO₂. Les émissions brutes du Scope 1 de nos activités dans ces pays représentent 54,0 % des émissions du Scope 1 totales de notre Groupe. Sur les marchés de l'UE en particulier, la suppression progressive des quotas gratuits de CO₂ à compter de 2026 devrait entraîner une hausse des coûts de production, susceptible de se traduire par une perte de volumes au profit d'importations en provenance de marchés non soumis à des contraintes carbone — un risque communément désigné sous le terme de « fuite de carbone ». De même, les exportations issues de marchés soumis à une imposition du CO₂ peuvent être structurellement désavantagées par rapport à celles provenant de marchés ne faisant pas l'objet de contraintes carbone comparables. Le CBAM peut contribuer à garantir des conditions de concurrence équitables à l'échelle mondiale et à prévenir la fuite de carbone depuis l'UE, sous réserve qu'une solution efficace soit mise en place pour les exportations. Même si les importations vers l'Europe sont soumises à un coût carbone au titre du CBAM, les exportations — et, partant, la compétitivité de la production basée dans l'UE — seraient affectées de manière défavorable si aucune solution n'est trouvée pour préserver cette compétitivité au-delà de 2025.

Le Groupe suit de près les évolutions réglementaires pertinentes et prend des mesures proactives en vue d'atténuer les conséquences négatives potentielles. Une approche de modélisation de scénarios a été adoptée pour l'examen des résultats possibles et l'identification de feuilles de route appropriées pour les mesures d'atténuation visant à préserver la résilience des activités du Groupe. Ces mesures comprennent la réduction de la quantité de clinker utilisée dans la production de ciment, l'utilisation de combustibles alternatifs (CA) ayant une empreinte CO₂ plus faible, des mesures d'efficacité énergétique, la mise au point de nouveaux produits à faible teneur en carbone et l'innovation continue tout au long de la chaîne de valeur.

En outre, l'agenda climatique pourrait promouvoir l'utilisation de substituts plus sobres en carbone au béton et au ciment pour la construction, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur la demande visant les principaux produits du Groupe. En outre, l'empreinte CO₂ peut constituer un risque pour les futures possibilités de financement et créer un risque de réputation pour notre Groupe et l'ensemble du secteur, ce qui pourrait également entraîner des changements dans les préférences des clients. Cependant, dans le même temps, des opportunités apparaissent grâce au développement et à la vente de nouveaux produits et solutions à faible émission de carbone. La diversification de notre offre de produits avec des produits à faible teneur en carbone qui apportent une valeur ajoutée au client est un pilier majeur de notre feuille de route vers la décarbonisation. Les produits plus sobres en carbone représentent 27,0 % de notre portefeuille de ciments et produits cimentiers. Le Groupe s'est engagé à ramener ses émissions par tonne de matériaux cimentaires à 500 kgCO₂/t de produits cimentaires d'ici 2030, afin de proposer à ses clients des produits et services contribuant à façonner le monde durable de demain.

TITAN investit également dans la recherche et le développement pour élaborer des produits bas carbone (ciment et béton), fondés sur l'application de technologies existantes (par exemple clinker à faible teneur en carbone) ou de nouvelles technologies (tels que de nouveaux liants, argiles calcinées, matériaux recarbonatés et nouveaux types de béton). Le Groupe milite également activement en faveur de l'adoption de nouveaux codes de construction et de normes pour les matériaux de construction visant à promouvoir les produits écologiques.

Le taux de substitution thermique par des carburants alternatifs du Groupe a grimpé à 22,3 % en 2025, soit une augmentation d'environ 1,1 point de pourcentage par rapport à l'année précédente. Les boues d'épuration séchées, les boues de raffinerie, les pneus, les combustibles solides de récupération (SRF)/combustibles dérivés de déchets (RDF) et les déchets agricoles ont été utilisés pour remplacer les combustibles solides conventionnels dans plusieurs usines du Groupe. L'utilisation de combustibles alternatifs est le résultat (a) de l'obtention de permis, (b) d'efforts d'approvisionnement pour trouver de nouveaux combustibles alternatifs sur les marchés locaux et internationaux, et (c) d'investissements, au niveau de plusieurs cimenteries TITAN, dans des installations de traitement de combustibles alternatifs et dans les infrastructures d'alimentation, de stockage et de combustion des usines, comme le montre la section « Combustibles alternatifs (co-processing) » à la page 142.

Conditions du marché et caractère cyclique

Le Groupe opère à la fois sur des marchés matures comme les États-Unis et l'Europe occidentale, et sur des marchés émergents comme l'Égypte, la Turquie et le Brésil. Certains de ces marchés contribuent de manière significative à ses revenus et à sa rentabilité. Par conséquent, toute évolution négative sur ces marchés en termes d'équilibre entre l'offre et la demande, de prix et de perspectives de croissance pourrait avoir un effet négatif important sur les activités, les résultats opérationnels et la situation financière du Groupe, en particulier si ce marché contribue de manière significative aux recettes et à la rentabilité du Groupe, par ex. les États-Unis.

Le secteur des matériaux de construction dépend en outre du niveau d'activité du secteur de la construction, qui tend à être cyclique et est lié à divers facteurs, y compris mais sans s'y limiter le niveau des dépenses d'infrastructure, la demande de biens immobiliers privés et commerciaux, les prêts hypothécaires, l'activité économique locale, l'inflation et les taux d'intérêt. L'activité, les résultats d'exploitation ou la situation financière du Groupe pourraient souffrir d'une détérioration prolongée des perspectives économiques mondiales ou d'une faiblesse cyclique du secteur de la construction à l'échelle mondiale ou dans un marché important dans lequel il opère. Afin d'atténuer ces risques, le Groupe, en plus de sa diversification géographique, a mis en place des processus budgétaires, stratégiques et d'examen des risques annuels robustes.

Incertitudes politiques et économiques

Le Groupe est actif et peut rechercher de nouvelles opportunités sur des marchés dont les conditions économiques, sociales et géopolitiques sont différentes et parfois instables. Il peut s'agir de troubles politiques ou civils, de grèves, d'une dévaluation de la devise, d'une interdiction des transferts de capitaux et d'autres formes d'instabilité, et celles-ci peuvent entraîner des changements

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION

brusques dans l'environnement opérationnel et réglementaire. Toute modification de ces conditions peut impacter de façon négative les activités, les résultats d'exploitation, les performances financières et les perspectives du Groupe, surtout si elle concerne plusieurs marchés simultanément.

Le processus annuel de budgétisation et de révision stratégique, ainsi que le suivi régulier des résultats et des prévisions financières, permettent de suivre les événements géopolitiques et économiques susceptibles d'engendrer des incertitudes liées aux performances financières. Lorsque les tensions politiques sont exacerbées, des mesures d'atténuation sont mises en place pour assurer une protection maximale des personnels et des biens de TITAN.

Perturbation systémique mondiale

Les perturbations à l'échelle mondiale peuvent affecter les activités du Groupe de manière diverse et largement imprévisible ; elles présentent toutefois une caractéristique commune : à la différence d'impacts plus localisés, elles sont susceptibles de toucher la quasi-totalité des divisions et des domaines d'activité. De telles perturbations peuvent avoir diverses causes, comme :

- des crises financières mondiales, qui compriment la demande en raison d'un ralentissement économique généralisé ;
- des crises sociétales, telles que des pandémies, susceptibles d'entraîner une contraction de la demande en raison d'un ralentissement économique et des pertes de production liées à des crises sanitaires ou à des pénuries de ressources essentielles (alimentation, eau) ;
- des conflits de grande ampleur, notamment des conflits interétatiques, provoquant des perturbations des chaînes d'approvisionnement ;
- des défaillances majeures des infrastructures mondiales de données, telles que des cyberattaques à l'échelle nationale ou des compromissions des infrastructures mondiales d'information et de communication, perturbant les réseaux financiers et commerciaux aux niveaux mondial ou régional.

Pour anticiper et atténuer les effets de ces macro-perturbations d'importance mondiale, le Groupe procède à des évaluations des risques et teste des scénarios et des plans d'urgence aux niveaux stratégique, opérationnel et humain (santé et sécurité). En outre, les protocoles de contrôle des catastrophes visant à atténuer les effets des crises liées à la santé et à la sécurité sont constamment mis à jour, tandis que des mesures de résilience financière visant à renforcer le bilan et la couverture d'assurance du Groupe sont mises en œuvre. Sur le plan stratégique, la diversification géographique du Groupe constitue un facteur de résilience significatif face à l'impact de perturbations à caractère plus régional.

Gestion des talents

Les cimentiers, dont TITAN, sont confrontés à une multitude de risques potentiels liés à leurs ressources humaines et à la gestion des talents. Les dispositifs existants de recrutement, de développement, de fidélisation et de mobilité des talents, y compris au niveau de la direction générale, pourraient s'avérer insuffisants, exposant ainsi le Groupe à des risques d'attrition des collaborateurs et des dirigeants, à des difficultés en matière de planification des successions et à une insuffisance du vivier de talents futurs, susceptibles de compromettre la poursuite d'un niveau élevé de performance opérationnelle et la trajectoire de croissance du Groupe. En outre, l'attractivité des talents pourrait être affectée si le secteur est perçu comme moins attractif que d'autres industries, en particulier auprès des jeunes générations.

Par ailleurs, la mise en œuvre effective des Politiques du Groupe en matière de droits humains et de diversité, équité et inclusion revêt une importance croissante dans la formation des perceptions des principales parties prenantes, telles que les collaborateurs actuels et potentiels, les clients et les investisseurs. Une plus grande diversité du capital humain du Groupe renforce le potentiel d'innovation au service de la croissance, tandis qu'un niveau accru d'inclusion favorise l'engagement des collaborateurs, la productivité et la fidélisation, contribuant ainsi à une meilleure rétention des talents et à un engagement global renforcé.

TITAN poursuit activement un ambitieux programme d'actions pour renforcer sa gestion des talents, y compris la mise à jour et la diffusion de ses politiques de ressources humaines applicables (telles que ses politiques en matière de droits humains mais aussi de diversité, d'égalité des chances et d'inclusion, et de respect sur le lieu de travail) et de ses processus de développement du personnel.

Les mesures pertinentes comprennent notamment des enquêtes auprès des collaborateurs et des groupes de discussion, des programmes de formation et de développement des compétences, l'adoption des meilleures pratiques internationales en matière de diversité, équité et inclusion, l'accès à l'échelle du Groupe à la plateforme de signalement EthicsPoint, ainsi que la promotion d'un dialogue continu sur les relations sociales avec l'ensemble des parties prenantes concernées.

Risques financiers

Au vu de la nature de ses activités et de son positionnement géographique, le Groupe est exposé aux risques financiers liés au change, aux taux d'intérêt, aux liquidités et à l'effet de levier, ainsi qu'aux contreparties. Les risques financiers sont gérés par les fonctions Finance Groupe et Trésorerie.

Le Groupe ne se livre à aucune opération spéculative ou transaction étrangère à ses activités commerciales et opérationnelles.

Volatilité des devises

L'exposition du Groupe aux devises étrangères découle des flux de trésorerie existants ou attendus et des acquisitions et investissements libellés en devises autres que l'euro. Le risque net de transaction en devises étrangères du Groupe provient principalement de l'USD, de l'EGP, du RSD, du LEK, du GBP, du BRL et du TRY. Les couvertures naturelles (fonds propres investis dans des immobilisations à long terme et emprunts dans la même devise que les activités financées), les swaps croisés et les contrats de change à terme sont utilisés pour gérer les risques de change.

Risques de taux d'intérêt

L'exposition du Groupe aux fluctuations des taux d'intérêt et à l'augmentation des coûts d'emprunt est gérée en recourant à une combinaison de dettes à taux fixe et à taux variable ainsi que de dérivés de taux d'intérêt, le cas échéant. S'agissant des emprunts du Groupe, le rapport entre taux fixes et taux variables est déterminé sur la base des conditions du marché, de la stratégie du Groupe et de ses besoins de financement.

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS
ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION

Au 31 décembre 2025, le rapport entre les taux d'intérêt fixes et variables du Groupe s'établissait à 68 %/32 % (31 décembre 2024 : 67 %/33 %), compte tenu des swaps de taux d'intérêt en cours.

Risques de liquidité et d'effet de levier

Afin de gérer les risques de liquidité et d'assurer le respect de ses obligations financières, le Groupe dispose de suffisamment de liquidités et d'autres actifs liquides ainsi que d'importantes lignes de crédit auprès de plusieurs banques internationales, qui complètent ses flux de trésorerie d'exploitation.

La situation financière du Groupe lui permet d'avoir accès aux marchés financiers internationaux et de lever les fonds nécessaires.

Risques de contrepartie

Le risque de contrepartie est lié à l'incapacité d'une ou plusieurs contreparties du Groupe, principalement des établissements financiers et de ses clients, à remplir leurs obligations envers le Groupe. L'exposition au risque de défaillance d'institutions financières à l'égard de leurs obligations envers le Groupe, résultant de placements, d'investissements et d'instruments dérivés, est atténuée par la mise en place de limites d'exposition prédéfinies par contrepartie, ainsi que par le recours au mécanisme de collatéralisation prévu par les accords de soutien au crédit (accord ISDA CSA). Au 31 décembre 2025, la majorité des liquidités du Groupe étaient détenues auprès d'établissements financiers investment grade.

Le Groupe est également exposé aux risques liés aux créances clients. Celles-ci proviennent principalement d'une clientèle à la fois vaste et diversifiée. La situation financière des clients fait l'objet d'un suivi constant au niveau des divisions et, lorsque c'est jugé nécessaire, une garantie supplémentaire est demandée pour couvrir le risque de crédit. Au 31 décembre 2025, toutes les créances douteuses en cours étaient couvertes de manière adéquate par des provisions correspondantes.

Risques opérationnels : Critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)

Santé et sécurité

La production de ciment et l'exploitation des carrières et usines de béton prêt à l'emploi présentent pour la sécurité des risques intrinsèques qui pourraient être influencés par des facteurs échappant au contrôle du Groupe. Garantir la santé et la sécurité et prévenir les accidents du travail est une priorité pour TITAN. L'excellence en matière de santé et de sécurité fait partie intégrante de toutes les opérations et activités de TITAN. Le Groupe a mis en place des politiques et des procédures détaillées de promotion de la santé et de la sécurité, y compris la présence d'un nombre suffisant d'ingénieurs en santé et sécurité dans toutes les unités de production. La formation et la sensibilisation à la sécurité ainsi que l'application stricte des systèmes et des processus de sécurité font l'objet d'une attention particulière.

La politique de santé et de sécurité du Groupe TITAN prévoit l'évaluation de chaque incident, une planification proactive, la fixation d'objectifs spécifiques, une formation à la sécurité et le suivi des progrès. La santé des employés fait l'objet d'un suivi régulier.

Parallèlement à d'autres mesures préventives, les spécialistes de la sécurité de TITAN réalisent des audits réguliers sur les chantiers de production et de construction.

Risques environnementaux

Les opérations du Groupe sont soumises à un large éventail de lois et réglementations en matière d'environnement et de sécurité aux États-Unis, dans l'UE et dans d'autres juridictions, telles qu'interprétées par les organes autorisés et les tribunaux. Ces cadres peuvent imposer des obligations et des restrictions de plus en plus strictes concernant notamment l'utilisation et l'assainissement des sols, les émissions atmosphériques, la gestion des déchets et de l'eau, la biodiversité, ainsi que la santé et la sécurité au travail et dans la communauté. Les coûts de mise en conformité sont donc susceptibles d'augmenter au fil du temps. Afin de gérer de manière continue l'impact environnemental de ses activités, TITAN applique des systèmes de management environnemental permettant de suivre et de rendre compte de la performance de l'ensemble de ses sites industriels. La Politique environnementale du Groupe et ses objectifs ESG à l'horizon 2025 fixent des objectifs pour la réduction des émissions atmosphériques, la protection de la biodiversité, l'eau et la gestion de l'eau, la réhabilitation des carrières, l'efficacité énergétique et l'engagement auprès des communautés.

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION

Risque de conformité réglementaire

Comme le Groupe exerce ses activités sur plusieurs territoires, il est soumis à un large éventail de lois et réglementations locales et internationales, y compris celles qui ont trait au droit de la concurrence, à la corruption et à la fraude. Par conséquent, il est exposé aux modifications de ces lois et réglementations et aux résultats des enquêtes menées par les autorités gouvernementales, internationales ou autres instances réglementaires. Les violations potentielles des lois et réglementations locales et internationales dans les domaines du droit de la concurrence, de la corruption et de la fraude, entre autres, pourraient entraîner des amendes et sanctions importantes pour le Groupe et affecter sa réputation.

Les risques de conformité sont traités de manière proactive au niveau du Groupe via le Programme de conformité du Groupe TITAN, un système intégré d'activités, de mécanismes et de contrôles visant à assurer l'identification en temps utile des risques de conformité, leur évaluation appropriée et leur atténuation effective. En outre, l'ensemble des opérations fait l'objet d'un suivi continu par les départements Juridique et Audit interne et conformité du Groupe et des formations adaptées sont dispensées afin de garantir le respect du Code de conduite et des politiques Groupe applicables. En 2025, la filiale américaine cotée du Groupe est entrée dans le champ d'application des exigences SOC. En conséquence, un programme dédié a été mis en place afin de concevoir et de déployer des dispositifs de contrôle interne sur l'information financière.

Il s'agit de notre engagement à promouvoir les Dix Principes du Pacte mondial des Nations Unies (PMNU) et, en particulier, à prévenir, éviter et atténuer les risques possibles d'impacts éventuels sur les droits de l'homme, y compris les droits du travail. La nouvelle directive relative au devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité (Corporate Sustainability Due Diligence Directive – CS3D), dont l'entrée en application est attendue en 2028 (à la suite des reports intervenus dans le cadre des Omnibus Directives), impose l'évaluation de ces risques ainsi que la mise en place d'un processus de diligence raisonnable, fondé sur des politiques, des procédures et des systèmes de management visant à prévenir, éviter et atténuer ces risques, ainsi qu'à assurer, le cas échéant, la mise en œuvre de plans de remédiation. Titan a déjà élaboré une feuille de route à deux ans afin d'atténuer le risque en matière de conformité avec la nouvelle directive.

Gouvernance, transparence et éthique

En tant que société cotée en bourse, Titan SA est tenue de se conformer à des obligations strictes en matière de gouvernance et d'information. Tout défaut de performance ou d'engagement non financier pourrait provoquer une baisse du cours de l'action ou des bénéfices ou porter atteinte à la réputation de la Société. La divulgation des données ESG, en particulier, pourrait constituer un risque pour les futurs financements liés à la durabilité. Pour atténuer ces risques, le Groupe veille à se conformer au Code belge de gouvernance d'entreprise, à la directive 2014/95/UE sur le reporting non financier, au règlement européen sur la taxonomie (UE) 2020/852, aux normes internationales d'information financière (IFRS) et aux principes du Conseil international du reporting intégré (IIRC) en matière de reporting intégré. En outre, les cadres de reporting suivis comprennent les Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies pour 2030, les Lignes directrices du Pacte mondial des Nations Unies en matière de communication sur les progrès, et la Charte ainsi que les Lignes directrices de la Global Cement Concrete Association (GCCA), les normes du Sustainability Accounting Standards Board (SASB) et les questionnaires du Carbon Disclosure Project (CDP) au sujet du changement climatique et de la sécurité de l'eau. Le Groupe veille aussi à respecter les normes GRI. En outre, en 2021, il a commencé à établir ses rapports conformément aux recommandations du groupe de travail sur les informations financières liées au climat (TCFD). Les états financiers séparés et consolidés du RAI, ainsi que les états des performances ESG, ont été révisés par des vérificateurs indépendants.

En outre, tout comportement répréhensible sous forme d'activité frauduleuse commise par des collaborateurs, des clients, des fournisseurs ou des tiers liés au Groupe pourrait avoir un impact financier significatif et porter atteinte de manière durable à la réputation du Groupe. Le Groupe est bien préparé pour faire face aux risques de corruption et de fraude présentant un risque important pour son activité. Les risques de fraude des entreprises sont efficacement atténués par le programme de lutte contre la fraude du Groupe TITAN, un système modulaire et complet intégrant des éléments dynamiques, une évaluation des risques, des activités proactives et une surveillance continue. Le programme met l'accent sur la prévention de la fraude, principalement par le biais des projets d'évaluation des risques de fraude dans les domaines à haut risque, ainsi que sur la détection précoce de tout indice ou cas possible de fraude professionnelle, par le biais de la plateforme de signalement EthicsPoint et des données d'analyse anti-fraude. En outre, la plateforme EthicsPoint a été élargie en 2025 afin d'inclure les signalements émanant de parties prenantes autres que les collaborateurs de TITAN, telles que les sous-traitants et fournisseurs, les clients et autres partenaires commerciaux, ainsi que les membres des communautés locales.

L'exposition au risque de corruption est également suivie de manière systématique aux niveaux local et Groupe. Selon l'Indice de perception de la corruption 2025 de Transparency International, la perception de la corruption a montré une tendance négative dans 60 % des pays où TITAN opère actuellement, une tendance positive dans 20 % d'entre eux, tandis que le classement est resté inchangé pour les 20 % restants.

Le Code de conduite et la Politique en matière de lutte contre la corruption du Groupe TITAN définissent les principes, règles et responsabilités applicables et fournissent des orientations spécifiques concernant les procédures préventives et détectives destinées à atténuer ces risques. Les risques de fraude au sein de l'entreprise sont atténués efficacement par le programme de lutte contre la fraude du Groupe TITAN, tandis que l'évaluation des risques liés aux tiers est effectuée par le système de diligence raisonnable à l'égard des tiers.

Autres risques opérationnels

Volatilité du coût de l'énergie

Le coût de l'énergie (électricité, combustibles) représente une part importante de notre coût de production global. En raison de la récente volatilité du marché (prix et disponibilité), il existe un risque que les coûts de l'énergie dépassent les coûts prévus, tels que comptabilisés dans les budgets, ce qui aurait un impact négatif sur les marges d'exploitation et la rentabilité. À plus long terme, à mesure que la transition vers un paysage énergétique décarboné se fera, il existe un risque que les combustibles fossiles traditionnels pour fours (coke de pétrole, charbon, gaz naturel) deviennent plus chers, tandis que le prix des combustibles alternatifs augmentera simultanément en raison de la hausse de la demande et du caractère limité de l'offre.

Les résultats d'exploitation (rentabilité) et les liquidités peuvent être considérablement affectés si les contrats à long terme ou les stocks de carburant sont insuffisants et si les recettes ne dépassent pas les coûts. En outre, des perturbations dans

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS
ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION

l'approvisionnement (ou des livraisons tardives) en électricité et en combustibles pourraient entraîner des arrêts de production, ce qui aurait un impact sur la situation financière du Groupe et sur sa réputation.

Nous nous efforçons constamment d'améliorer l'efficacité énergétique de nos opérations, d'adapter nos stratégies d'approvisionnement et de couvrir une plus grande partie de nos besoins en énergie (par exemple, combustibles alternatifs, récupération de la chaleur résiduelle, sources d'énergie renouvelables).

Impact physique du changement climatique et des catastrophes naturelles extrêmes et dépendances vis-à-vis de la nature
Les catastrophes naturelles et les événements météorologiques extrêmes, tels que les inondations, les sécheresses, les ouragans, les températures extrêmes et les incendies de forêt pourraient perturber la continuité de nos opérations et mettre nos employés en danger. Des normes appropriées de conception des infrastructures et de construction des actifs, des plans d'urgence et une couverture d'assurance adéquate font partie des leviers utilisés pour faire face à toutes les conséquences des événements naturels extrêmes.

En outre, l'augmentation possible des risques physiques (tels que les inondations côtières, la sécheresse, les incendies de forêt, le stress hydrique, etc.) en raison du changement climatique pourrait perturber nos actifs et la continuité de nos opérations (production et distribution) et mettre nos collaborateurs en danger. Le Groupe a fait appel à des experts en risques liés au changement climatique pour évaluer les risques physiques découlant du changement climatique, au niveau du Groupe comme au niveau de chaque pays, conformément aux recommandations du Groupe de travail sur les informations financières relatives au climat (TCFD). En ce qui concerne l'atténuation des effets d'éventuels impacts physiques sur les actifs du Groupe dus à des événements naturels extrêmes provoqués par le changement climatique, la Société met en œuvre un ensemble de mesures proactives de protection de ses actifs et actualise ses plans d'urgence en permanence. Le Groupe se conforme également à des normes de conception appropriées, maintient des polices d'assurance adéquates couvrant les dommages matériels et les pertes d'exploitation, et veille à disposer d'un niveau de liquidité suffisant pour absorber d'éventuels impacts.

Par ailleurs, les risques liés à la nature (notamment les risques réputationnels et réglementaires, les risques d'impact et les risques de dépendance) peuvent affecter les activités du Groupe par le biais de perturbations des chaînes d'approvisionnement, d'atteintes à la réputation et de contentieux. En 2024, le Groupe a fait appel à des experts en risques liés à la nature pour évaluer les risques concernés conformément aux recommandations du Groupe de travail sur les informations financières relatives à la nature (TNFD). En nous appuyant sur cette base, nous avons initié en 2025 une nouvelle collaboration avec The Landbanking Group afin d'élargir et d'approfondir davantage la portée de notre évaluation, garantissant une compréhension plus complète des impacts, dépendances et risques liés à la nature tout au long de notre chaîne de valeur. Afin d'atténuer les conséquences des impacts possibles, le Groupe met en œuvre des plans de gestion en matière de réhabilitation des terres et de biodiversité. Depuis 2010, le Groupe a développé et appliqué dans toutes ses opérations un système intégré de gestion de l'eau (Integrated Water Management System, IWMS) pour surveiller et optimiser la consommation d'eau et publier les données sur l'eau de manière cohérente, en accord avec les pratiques internationales et les directives pour le secteur du ciment. En outre, une évaluation des risques liés à l'eau est réalisée régulièrement (par exemple tous les cinq ans) pour tous les sites du Groupe, à l'aide d'outils tels que Aqueduct (World Resources Institute) et le Water Risk Filter (World Wildlife Fund). Enfin, en cas de perturbation locale de la production, le Groupe bénéficie de couvertures d'assurance pour les dommages matériels et les pertes d'exploitation et peut mobiliser d'autres divisions du Groupe afin de reconstituer les stocks de produits et de répondre à une éventuelle hausse de la demande de travaux de réparation dans la zone concernée.

Risques liés à la cybersécurité
Des cyberattaques peuvent compromettre les systèmes, les données et les exploitations informatiques (technologies de l'information, TI) et opérationnelles (technologies des opérations, TO) du Groupe. Les menaces potentielles sont variées (du personnel interne aux organisations fantômes), avec des niveaux de motivation, de sophistication des systèmes d'attaque, de compétences et de ressources très divers. La gravité des attaques peut varier, allant d'événements fortuits dans un site ou un périmètre mineur à un événement affectant une usine en particulier, en passant par des attaques à l'échelle du Groupe, voire des attaques touchant l'ensemble du secteur et ses partenaires externes (fournisseurs, banques, clients). La perte, la corruption ou la fuite de données peuvent avoir d'importantes conséquences sur :

- les ventes, les achats et les transactions financières (y compris des fraudes bancaires) ;
- les engagements en matière de confidentialité et de RGPD
- les opérations (par ex. les données opérationnelles d'une usine utilisées par les systèmes de contrôle).

La défaillance ou la compromission des systèmes informatiques pourrait nécessiter des actions de remédiation prolongées, tandis que la défaillance ou la compromission des systèmes de technologies opérationnelles (OT) pourrait perturber les opérations des sites industriels et entraîner des pertes de production.

Le Groupe prend diverses mesures pour faire face à ces risques, notamment la compréhension analytique de ces menaces et la création de plans d'atténuation détaillés, l'élaboration de politiques et de procédures de cybersécurité (y compris la politique du Groupe sur la sécurité des informations), le renforcement de la sécurité sous-jacente des actifs informatiques et opérationnels, l'élaboration de plans de reprise des activités et la mise en œuvre de protocoles de suivi et de reporting sur les risques potentiels identifiés.

À mesure que notre infrastructure informatique et OT ainsi que la numérisation de nos processus et opérations progressent, le Groupe évalue en permanence les risques émergents liés à la cybersécurité. À cette fin, en 2025, le Groupe a finalisé une évaluation détaillée de son cadre de sécurité de l'information avec l'appui de conseillers spécialisés externes. Alors que les risques posés par les cybermenaces continuent de s'étendre, nos mesures d'atténuation et nos mécanismes de protection sont continuellement adaptés en fonction des besoins.

Perturbation de la chaîne d'approvisionnement
L'intégrité et la rentabilité des opérations de production et orientées vers les clients du Groupe dépendent de sa capacité à préserver les ressources essentielles pour une fabrication ininterrompue de ses produits. Les difficultés à assurer un approvisionnement

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS
ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION

ininterrompu et rentable en biens (matières premières, matériaux cimentaires, consommables de production, pièces de rechange, etc.) et services (par exemple, sous-traitants spécialisés) négociables à l'échelle internationale, en raison de perturbations dans le transport maritime, de contraintes logistiques (encombrement des ports, pénurie de chauffeurs) ou de l'apparition de barrières commerciales (par exemple des droits de douane), pourraient avoir une incidence négative marquée sur les coûts et les résultats opérationnels du Groupe.

En outre, si les fournisseurs actuels devaient cesser leurs activités ou réduire leur production de matériaux essentiels, les coûts d'approvisionnement du Groupe pourraient augmenter considérablement ou nécessiter la recherche de solutions de remplacement.

Afin d'atténuer ces risques, le Groupe évalue en permanence la solidité et la flexibilité de sa chaîne d'approvisionnement, élabore des options stratégiques pour la fourniture de ses approvisionnements les plus critiques et cherche à sécuriser les intrants de production par des contrats à court et à long terme afin de garantir la quantité, la qualité et la disponibilité nécessaires des produits requis. Il s'efforce également d'assurer des réserves de matières premières à long terme pour ses intrants de production les plus critiques. Enfin, en déployant une logique de scénario dans ses processus de planification, le Groupe développe de manière proactive des stratégies d'approvisionnement souples et résilientes pour résister à une éventuelle variabilité des marchés sur lesquels il s'approvisionne.

Le cadre de gestion des risques de TITAN est présenté ci-dessous.

Gestion des risques			
	Centralisée	Hybride	Dirigée par une division
Risques couverts	La plupart des risques stratégiques, par ex. : • Perturbations géopolitiques et mondiales • Fusions/acquisitions et désinvestissements • Atténuation et adaptation au changement climatique, y compris la tarification du carbone • Gestion des talents Risques financiers, par ex. : • Volatilité des devises • Taux d'intérêt • Liquidité • Contrepartie	Juridique Risques opérationnels, par ex. : • Volatilité du coût de l'énergie • Cybersécurité • Santé et sécurité • Environnement • Autres aspects ESG	Risques opérationnels, par ex. : • Qualité des produits • Perturbations opérationnelles (par ex. défaillance d'un équipement critique) Certains risques stratégiques, par ex. : • Conditions du marché et caractère cyclique
Approche de gestion des risques	Sous la direction des fonctions et de la gouvernance du Groupe : • Comité Exécutif et processus de planification annuelle • Comité des investissements • Finance Groupe • Autres fonctions du Groupe (par ex. Achat, TI, RH, ESG) • Processus RH du Groupe	• Supervision centrale renforcée vs. risques pilotés par les divisions • Comité Exécutif • Gestion des fonctions Groupe et des divisions	• Intégrés dans les processus de planification annuelle et d'entreprise • Gestion par la division dans le cadre des activités quotidiennes
Département d'audit interne et de conformité et Comité d'audit et des risques			

En 2025, le Groupe a réévalué les risques et les opportunités liés au climat conformément au cadre du TCFD, comme présenté à la page 221 du RAI 2025. Cet exercice a porté sur les risques physiques tels que les températures extrêmes, les inondations et le stress hydrique, ainsi que sur les risques et opportunités de transition tels que la tarification du carbone, les sources d'énergie alternatives et l'adaptation du portefeuille de produits. En outre, le Groupe a évalué pour la première fois les risques de nature selon le cadre de la TNFD, comme présenté à la page 222 du RAI 2025. Cette démarche a couvert les principales catégories de risques en se concentrant sur trois domaines : les risques réputationnels et réglementaires, les risques d'impact et les risques de dépendance. Elle a été accompagnée de métriques évaluées spécifiques décrivant l'impact lié à la nature et la performance en matière de dépendance du Groupe.

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS
ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION

Paysage des risques pour le Groupe TITAN (2025)
Les principaux risques du Groupe ainsi que la matrice de criticité correspondante (probabilité / impact) sont présentés ci-dessous :

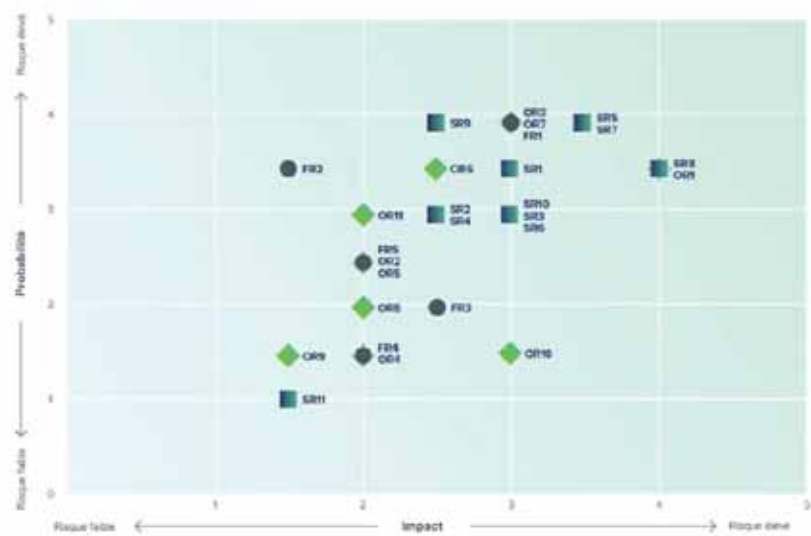
	Stratégie	Opérations	Finance
Risques clés	Moteurs stratégiques SR1. Gestion des talents SR2. Permis d'exploitation SR3. Fusions/acquisitions et désinvestissements SR4. Innovation technologique et transformation numérique SR5. Substitution et adaptation des produits ¹ SR10. Matériaux stratégiques et circularité Environnement externe SR6. Perturbation systémique mondiale SR7. Géopolitique SR8. Conditions du marché et caractère cyclique	OR1. Volatilité du coût de l'énergie OR2. Perturbation de la chaîne d'approvisionnement OR3. Cybersécurité OR4. Qualité des produits OR5. Informations opérationnelles	FR1. Volatilité des devises FR2. Fiscalité FR3. Liquidité FR4. Taux d'intérêt FR5. Contrepartie
Risques clés (ESG)	Changement climatique SR9. Tarification et réglementation du carbone Autres SR11. Droits de l'homme	OR6. Impacts physiques du changement climatique et des événements naturels extrêmes OR7. Santé et sécurité OR8. Contentieux OR9. Gouvernance, transparence et éthique OR10. Conformité à la réglementation OR11. Risques environnementaux	

¹Inclut également les facteurs ESG structurants qui façonnent actuellement la majorité des évolutions du portefeuille de produits.

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS
ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION

Carte des points chauds de l'évaluation des risques



**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS
ET DES ASSOCIATIONS****RAPPORT DE GESTION****Revue non financière****Un aperçu de nos performances environnementales et sociales et de nos états non financiers.**

Conformément à l'article 3:6, §1, point 9 du Code des sociétés et associations, Titan SA est tenue de préparer une déclaration non financière.

Titan SA se réfère ici à la déclaration d'informations non financières telle que décrite dans le Rapport Annuel Intégré de la Société. Titan SA déclare en outre que, s'agissant des éléments inclus dans la déclaration d'informations non financières, il n'existe pas d'autres politiques, procédures, indicateurs de performance ou risques que ceux indiqués dans le Rapport Annuel Intégré de la Société.

Vous pouvez consulter le Rapport Annuel Intégré 2025 de la Société sur le site Internet de Titan SA. Pour plus de détails, consultez le site

<https://ir.titanmaterials.com> ou contactez-nous à l'adresse ir@titanmaterials.com.

Proposition de résolution de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 07 Mai 2026.

Le Conseil d'administration propose, entre autres, que les éléments suivants soient soumis à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires :

- Prendre acte du rapport du Conseil d'administration et du rapport du réviseur d'entreprises pour l'exercice clos le 31 décembre 2025
- Approuver les comptes annuels séparés établis à la date du 31 Décembre 2025
- Affecter le bénéfice de la période, d'un montant de 2,763,700,861 euros et disponible au 31 Décembre 2025, après ajustement des dividendes déclarés en 2024 et payés en 2025 ,aux postes suivants :
 - Distribution de dividendes 84,592,692 euros
 - Bénéfices non distribués 2,678,245,966 euros
- Décharger les administrateurs de leur mandat exercé au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2025.
- Décharger le réviseur d'entreprises PwC Reviseurs d'Entreprises BV, représenté par son associé personnellement responsable Didier Delanoye, pour l'exercice clos le 31 Décembre 2025.

Déclarations des personnes responsables

Le Conseil d'administration déclare par la présente que, pour autant qu'il le sache :

- a. Les états financiers établis conformément aux principes comptables généralement admis en Belgique donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la Société,
- b. Le Rapport annuel et les Comptes financiers de l'exercice 2025, pris dans leur ensemble, sont justes, équilibrés et compréhensibles et fournissent les informations nécessaires aux actionnaires pour évaluer la performance, le modèle d'entreprise et la stratégie de la Société.

Pour le Conseil d'administration
18 Mars 2026

Dimitrios Papalexopoulos
Président du Conseil d'administration

Michael Colakides
Directeur Général

RAPPORT DES COMMISSAIRES



Rapport du commissaire à l'assemblée générale des actionnaires de Titan SA sur les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de Titan SA (la « Société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Ce tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 8 mai 2025, conformément à la proposition du conseil d'administration, émise sur recommandation du comité d'audit. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2027. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de la Société durant 7 exercices consécutifs.

Rapport sur les comptes annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société, comprenant le bilan au 31 décembre 2025, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe. Ces comptes annuels font état d'un total du bilan qui s'élève à EUR 4.252.497.311 et d'un compte de résultats qui se solde par une perte de l'exercice de EUR 7.686.959.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2025, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les normes internationales d'audit approuvées par l'IAASB et applicables à la date de clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « *Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu du conseil d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

www.pwc.be

PwC Bedrijfsrevisoren BV - PwC Reviseurs d'Entreprises SRL –
Financial Assurance Services Maatschappelijke zetel/Siège social:
Culliganlaan 5, B-1831 Diegem T: +32 (0)2 710 4211,
BTW/TVA BE 0429.501.944 / RPR Brussel - RPM Bruxelles / ING
BE43 3101 3811 9501 - BIC BBRUBEBB / BELFIUS BE92 0689
0408 8123 - BIC GKCC BEBB

RAPPORT DES COMMISSAIRES

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Point clé de l'audit

Le point clé de l'audit est le point qui, selon notre jugement professionnel, a été le plus important lors de l'audit des comptes annuels de la période en cours. Ce point a été traité dans le contexte de notre audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ce point.

Valorisation des participations dans des entreprises liées**Description du point clé de l'audit**

Le compte de bilan 280 du bilan de Titan SA au 31 décembre 2025 comprend des participations dans des entreprises liées pour un montant de EUR 4.161 millions, dont les participations dans Titan America SA, Tithys Holdings Limited et Titan Cement Company SA sont les plus importantes.

Nous considérons que le test de valorisation des participations dans des entreprises liées est le plus significatif pour notre audit, car celles-ci représentent environ 97,8% du total des actifs. En outre, une évaluation de la dépréciation implique un jugement important de la part de la direction concernant les résultats futurs et la génération de flux de trésorerie des entités sous-jacentes afin de déterminer si une réduction de valeur durable est en place.

Nos procédures d'audit relatives au point clé de l'audit

Nous avons validé les variations du coût d'acquisition par rapport aux preuves sous-jacentes. Pour l'évaluation du test de dépréciation de la participation dans Titan America SA, Tithys Holdings Limited et Titan Cement Company SA, nous avons obtenu l'évaluation de la direction dans laquelle la valeur comptable des participations ont été comparées à la valeur d'utilisation, corrigée en conséquence de la dette nette consolidée.

Nous avons évalué le processus global de test de dépréciation de la direction, y compris le processus par lequel les modèles de valeur d'utilisation sont examinés et approuvés.

Nous avons évalué le caractère approprié de l'utilisation de la période de prévision pour les calculs de la valeur d'utilité.

Nous avons évalué la fiabilité des estimations de la direction en comparant les performances réelles aux prévisions antérieures.

RAPPORT DES COMMISSAIRES

Nous avons testé les principales hypothèses concernant les taux de croissance, les volumes de vente, les prix de vente et les marges brutes dans les prévisions de flux de trésorerie futurs en les comparant aux tendances sectorielles locales et aux hypothèses formulées les années précédentes, et les avons comparées aux budgets financiers approuvés.

Nous avons comparé la marge d'exploitation, le fonds de roulement et le pourcentage d'investissements en capital avec les chiffres réels antérieurs.

Nous avons comparé le coût moyen pondéré du capital (« CMPC ») au coût du capital et à l'endettement et des sociétés comparables, et avons aussi considéré des facteurs territoriaux spécifiques.

Nous avons testé la méthode de calcul utilisée et sa précision.

Nous avons évalué l'impact de scénarios alternatifs quant aux taux d'actualisation, taux de croissance, prix de vente et marges brutes sur la valeur recouvrable. Nous avons constaté qu'il restait suffisamment de marge entre la valeur comptable et la valeur recouvrable.

Nous avons été épaulés par nos experts internes du département de valorisation dans ces procédures.

Nous avons conclu que les méthodes d'évaluation et les estimations utilisées étaient en conformité avec le référentiel comptable applicable en Belgique.

Nous avons pris en compte les événements postérieurs à la date de clôture.

Nous avons estimé que les méthodes d'évaluation et les hypothèses clés utilisées par la direction pour déterminer la valeur recouvrable, la juste valeur de marché et pour évaluer l'existence d'une moins-value durable sont raisonnables.

Responsabilités du conseil d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe au conseil d'administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités, ou s'il ne peut envisager une solution alternative réaliste.

RAPPORT DES COMMISSAIRES**Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire comprenant notre opinion. Une assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permette de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficacité ou l'efficacités avec laquelle le conseil d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par le conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Nous définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le conseil d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par le conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport.

RAPPORT DES COMMISSAIRES

Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la Société à cesser son exploitation; et

- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si ces derniers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons au comité d'audit notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Nous fournissons également au comité d'audit une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles déontologiques pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les éventuelles mesures de sauvegarde y relatives.

Parmi les points communiqués au comité d'audit, nous déterminons les points qui ont été les plus importants lors de l'audit des comptes annuels de la période en cours, qui sont de ce fait les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport du commissaire, sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités du conseil d'administration

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion et le respect des statuts et de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

RAPPORT DES COMMISSAIRES

Aspects relatifs au rapport de gestion

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice, et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mentions relatives à l'indépendance

- Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.
- Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des comptes annuels visées à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont correctement été valorisés et ventilés dans l'annexe des comptes annuels.

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations.

RAPPORT DES COMMISSAIRES

- Le présent rapport est conforme au contenu de notre rapport complémentaire destiné au comité d'audit visé à l'article 11 du règlement (UE) n° 537/2014.

Diegem, le 26 mars 2026

Le commissaire
PwC Reviseurs d'Entreprises SRL
Représentée par

Didier Delanoye*
Réviseur d'Entreprises

*Agissant au nom de Didier Delanoye BV

RAPPORT DE RÉMUNÉRATION

pour les sociétés dans lesquelles les pouvoirs publics ou une ou plusieurs personnes morales de droit public exercent un contrôle (article 3:12, §1, 9° du Code des sociétés et des associations)

Rapport de rémunération 2025

Conformément aux dispositions en vigueur, le présent Rapport de rémunération décrit la rémunération versée à titre individuel aux membres du Conseil d'administration ainsi qu'aux membres du Comité de direction qui assurent la gestion courante.

RAPPORT DE RÉMUNÉRATION

pour les sociétés dans lesquelles les pouvoirs publics ou une ou plusieurs personnes morales de droit public exercent un contrôle (article 3:12, §1, 9° du Code des sociétés et des associations)

Rétrospective de l'année

L'année 2025 s'est révélée déterminante pour TITAN. Le succès de l'introduction en Bourse aux États-Unis, l'exécution opérationnelle solide et les performances financières ont marqué une période d'accélération de la création de valeur et de renforcement structurel du positionnement du Groupe à long terme.

La rémunération 2025 des dirigeants reflète : des résultats financiers solides, la réussite de l'introduction en Bourse aux États-Unis, avec une forte demande des investisseurs et des indicateurs de valorisation supérieurs aux références sectorielles, un alignement accru entre la rémunération et la valeur à long terme pour les actionnaires, la réalisation des objectifs clés d'efficacité opérationnelle et la poursuite des progrès en matière de décarbonation et d'engagements ESG.

Faits marquants de la performance financière

Le Groupe a une nouvelle fois réalisé une performance remarquable au cours de l'année écoulée, démontrant sa capacité à exécuter ses objectifs stratégiques, tout en continuant à faire montre de résilience dans un environnement de marché en évolution rapide et imprévisible. L'année a été marquée par une incertitude géopolitique accrue, notamment des pressions douanières sur le ciment et une nouvelle année de morosité pour le marché résidentiel aux États-Unis. Ces éléments ont néanmoins été compensés par une demande robuste de projets d'infrastructure aux États-Unis et une dynamique vigoureuse en Grèce et en Égypte. Les ventes du Groupe ont progressé, grâce à la bonne dynamique observée en Grèce et en Égypte et à l'amélioration des performances en Europe du Sud-Est. Les opérations américaines ont elles aussi apporté une contribution positive, bien que leur performance ait été partiellement effacée par la dépréciation du dollar américain pendant la majeure partie de l'année. La rentabilité du Groupe mesurée par l'EBITDA s'est également améliorée d'une année sur l'autre, et ce malgré la contribution moindre de la Turquie consécutive à la vente d'Adoçim. Dans l'ensemble, cette bonne performance peut être attribuée à une combinaison de hausse du volume des ventes, de stabilité des prix et de gains d'efficacité opérationnelle, notamment dans les domaines de la gestion de l'énergie et de la numérisation.

Alignement de la rémunération aux performances en 2025

Le cadre de rémunération de TITAN s'articule autour d'une rémunération fixe compétitive, d'incitations annuelles liées à la performance (incitations à court terme, « STI ») et d'incitations à la création de valeur à long terme (incitations à long terme, « LTI »).

Pour 2025, le Conseil d'administration a estimé que l'alignement entre la rémunération et la performance était très positif au regard des résultats obtenus : performance financière record, réussite de projets de transformation et avancées sur les priorités RH.

RAPPORT DE RÉMUNÉRATION

pour les sociétés dans lesquelles les pouvoirs publics ou une ou plusieurs personnes morales de droit public exercent un contrôle (article 3:12, §1, 9° du Code des sociétés et des associations)

Rémunération du Conseil d'administration
Les Administrateurs de la Société sont rémunérés conformément à la Politique de rémunération. Le Comité de rémunération, institué par le Conseil d'administration, est chargé de définir la politique de rémunération des Administrateurs exécutifs et non exécutifs, en tenant compte du cadre général de rémunération de la Société, tel que défini au Chapitre 7 de la Charte de gouvernance d'entreprise. Le niveau de rémunération du Président du Conseil d'administration est fixé par l'Assemblée générale, sur la base des recommandations respectives du Conseil d'administration et du Comité de rémunération. Le Comité de rémunération recommande également les niveaux de rémunération des Administrateurs non exécutifs, en fonction du temps consacré à leurs fonctions et de leurs responsabilités.
Le Président non exécutif du Conseil de TITAN joue un rôle central pour assurer la continuité, la stabilité et le maintien de l'orientation stratégique, sans exercer de fonctions exécutives. Cette fonction est également essentielle pour préserver la mémoire institutionnelle et apporter le contexte ainsi que la perspective de long terme nécessaires pour éclairer les délibérations et les décisions du Conseil. En outre, le Président non exécutif assure une représentation institutionnelle, interagit avec les principales parties prenantes et contribue à renforcer la position de la Société.

- En vertu de la Politique de rémunération :
- Les honoraires fixes du Président non exécutif tiennent compte de l'ampleur du rôle, du temps qu'il exige et des responsabilités de supervision inhérentes à cette fonction de gouvernance renforcée.
 - Les Administrateurs non exécutifs perçoivent des jetons de présence forfaitaires qui couvrent le temps nécessaire à l'exercice de leurs fonctions et, le cas échéant : i) des honoraires de présidence de comité, ii) des honoraires de membre de comité et iii) des indemnités de déplacement pour les Administrateurs non exécutifs qui ne sont pas basés en Grèce ou à Chypre.
 - Les Administrateurs non exécutifs ne perçoivent pas de rémunération variable liée aux résultats ou à d'autres critères de performance. Ils ne peuvent pas non plus prétendre à un régime de retraite complémentaire ou à une indemnité de fin de contrat.
 - La Société fournit les polices d'assurance habituelles couvrant les activités du Conseil d'administration dans l'exercice de ses fonctions.
 - La Société prend en charge tous les frais de voyage et d'hébergement des administrateurs en lien avec le Conseil d'administration.
 - Les honoraires et jetons de présence sont réexaminés chaque année, mais pas nécessairement augmentés, afin de garantir qu'ils demeurent appropriés et alignés sur les meilleures pratiques et les conditions de marché.

Rémunération individuelle des membres du Conseil d'administration
La rémunération des membres du Conseil d'administration a été approuvée par l'Assemblée générale annuelle des Actionnaires du 8 mai 2025 avec effet au 1er janvier 2025, selon les termes suivants :

Honoraires du Président	850 000 € brut par an, reçus en partie en espèces et en partie sous la forme d'une rémunération en actions. Cette dernière est attribuée sous la forme d'Actions restreintes de la Société et plafonnée à 50 % de la rémunération annuelle totale du Président non exécutif.
Honoraires du Vice-président	40 000 € brut par an reçus sous la forme d'honoraires fixes, en plus des jetons d'Administrateur indépendant.
Administrateurs indépendants	50 000 € brut par an et par administrateur indépendant.
Administrateurs exécutifs	30 000 € brut par an et par administrateur exécutif.

De même, la rémunération des membres des comités du Conseil d'administration a été approuvée par l'Assemblée générale annuelle des Actionnaires du 8 mai 2025 selon les termes suivants :

Comité d'audit et des risques	Président	40 000 € brut par an
	Membres	20 000 € brut par an et par membre
Nomination Comité	Président	15 000 € brut par an
	Membres	10 000 € brut par an et par membre
Comité de rémunération	Président	15 000 € brut par an
	Membres	10 000 € brut par an et par membre
Stratégie Comité	Président	30 000 € brut par an
	Membres	20 000 € brut par an et par membre

Les Administrateurs exécutifs n'ont pas droit à des jetons de présence pour leur appartenance aux Comités du Conseil.

RAPPORT DE RÉMUNÉRATION

pour les sociétés dans lesquelles les pouvoirs publics ou une ou plusieurs personnes morales de droit public exercent un contrôle (article 3:12, §1, 9° du Code des sociétés et des associations)

Tableau Honoraires versés aux membres du Conseil d'administration au 31 décembre 2025 et montants totaux de l'année précédente

Nom	Rôle	2025			Montant brut des honoraires totaux 2025	Montant brut des honoraires totaux 2024
		Jetons de présence des Administrateurs	Jetons de présence pour les Comités ¹	Indemnités de déplacement		
Dimitrios Papalexopoulos	Président, Administrateur non exécutif, Membre du Comité des rémunérations	850 000 €* ²	n/a	n/a	850 000 €	850 000 €
William Antholis³	Administrateur indépendant, Membre du Comité des nominations	5 206 €	1 041 €	€ 0	6 247 €	70 000 €
Andreas Artemis	Administrateur indépendant, Président du Comité de rémunération	50 000 €	15 000 €	n/a	65 000 €	65 000 €
Leonidas Canellopoulos	Administrateur exécutif, Membre du Comité stratégique	30 000 €	n/a	n/a	30 000 €	30 000 €
Marcel Cobuz	Administrateur exécutif, Membre du Comité stratégique, Président du Comité exécutif du Groupe	30 000 €	n/a	n/a	30 000 €	30 000 €
Michael Colakides	Directeur général, Président du Comité de direction, Membre du Comité stratégique	45 408 €**	n/a	n/a	45 408 €	45 408 €
Haralambos David	Administrateur non exécutif indépendant, Administrateur, Membre du Comité des nominations ³	50 000 €	10 000 €	n/a	60 000 €	60 000 €
Lyn Grobler	Administratrice non exécutive indépendante, Présidente du Comité des nominations	50 000 €	15 000 €	10 000 €	75 000 €	75 000 €
Paula Hadjisotiriou	Administratrice non exécutive indépendante, Membre du Comité des rémunérations	50 000 €	10 000 €	5 000 €	65 000 €	70 000 €
Natalia Nikolaidi⁷	Administratrice non exécutive indépendante, Membre du Comité d'audit et des risques	50 000 €	20 000 €	n/a	70 000 €	70 000 €
Ioannis Paniras⁴	Administrateur exécutif	3 123 €	n/a	n/a	3 123 €	30 000 €
Alexandra Papalexopoulou	Administratrice exécutive, Présidente du Comité stratégique, Membre du Comité des nominations	30 000 €	n/a	n/a	30 000 €	30 000 €
Kyriacos Riris	Vice-président, Administrateur non exécutif indépendant, Président du Comité d'audit et des risques	90 000 €	40 000 €	n/a	130 000 €	130 000 €
Sandra Soares Santos⁵	Administratrice non exécutive indépendante, Membre du Comité stratégique	5 206 €	2 082 €	€ 0	7 288 €	45 710 €
Dimitris Tsitsiragos	Administrateur non exécutif indépendant, Membre du Comité d'audit et des risques, Membre du Comité stratégique	50 000 €	40 000 €	10 000 €	100 000 €	100 000 €
Vassilios (Bill) Zarkalis⁶	Administrateur exécutif	3 123 €	n/a	n/a	3 123 €	30 000 €

* Reçu en partie en espèces (525 000 €) et en partie sous la forme d'une rémunération fixe basée sur des actions (8 127 actions TITAN attribuées, d'une valeur de 325 000 €).

** Y compris jetons de présence des filiales comme suit : Tithys Holdings Limited 10 272,22 € et Iapetos Limited 5 136,08 €.

1. Conformément à la Politique de rémunération, le Président et les membres exécutifs du Conseil d'administration n'ont pas droit à des jetons de présence au titre de leur participation aux Comités du Conseil.

2. William Antholis a été membre du Conseil d'administration et membre du Comité des nominations jusqu'au 7 février 2025.

3. Haralambos David a été membre du Comité de rémunération jusqu'au 7 février 2025. À la même date, il a intégré le Comité des nominations.

4. Ioannis Paniras a été membre du Conseil d'administration jusqu'au 7 février 2025.

5. Sandra Soares Santos a été membre du Conseil d'administration et membre du Comité stratégique jusqu'au 7 février 2025.

6. Vassilios (Bill) Zarkalis a été membre du Conseil d'administration jusqu'au 7 février 2025.

7. Natalia Nikolaidi a été membre du Conseil d'administration jusqu'au 31 décembre 2025.

RAPPORT DE RÉMUNÉRATION

pour les sociétés dans lesquelles les pouvoirs publics ou une ou plusieurs personnes morales de droit public exercent un contrôle (article 3:12, §1, 9° du Code des sociétés et des associations)

Rémunération des Administrateurs exécutifs et des membres du Comité de direction

Principes et Politique de rémunération

La Politique de rémunération 2025 veille à ce que la Société rémunère les dirigeants et les membres du Comité de direction sur la base de leurs performances dans la réalisation de son plan d'affaires à court terme et à long terme, de façon à continuer à créer de la valeur pour toutes les parties prenantes.

La Politique de rémunération 2025 a été approuvée par l'Assemblée générale annuelle des actionnaires, qui s'est tenue le 8 mai 2025, et s'aligne sur la mise en œuvre de la Directive européenne sur les droits des actionnaires II (« SRD II »).

Le montant total de la rémunération des Administrateurs exécutifs et des membres du Comité de direction est en lien avec la stratégie, les mesures de performance pertinentes et les contributions à la performance à long terme de la Société.

Principes majeurs régissant la Politique de rémunération et contribuant à la stratégie de la Société et à son développement durable :

- Établir un niveau équitable et approprié de rémunération fixe visant à attirer des professionnels expérimentés de qualité capables d'ajouter de la valeur à TITAN.
- Maintenir une approche équilibrée entre la rémunération fixe et la rémunération variable afin d'éviter une trop grande dépendance à la rémunération variable et une prise de risques indue.
- Établir une approche équilibrée entre les incitations à court et à long terme, afin de s'assurer que l'accent est mis sur les objectifs à court terme qui contribueront en fin de compte à la création de valeur à long terme.
- Utiliser des incitations à long terme, composée d'actions, en tout ou en partie, ce qui aligne les intérêts des dirigeants sur ceux des actionnaires et la création de valeur à long terme et favorise la performance de l'action de TITAN sur le long terme.
- Exiger des dirigeants qu'ils conservent les actions fournies dans le cadre d'incitations basées sur des actions pendant une période de détention minimale, ce qui renforce l'alignement avec les actionnaires et décourage la prise de risques à court terme.
- Éviter la prise de risques excessifs par l'instauration de paramètres de performance financière et non financière ambitieux mais réalistes dans la conception de la rémunération variable.

Dans ce contexte, les objectifs de performance sont fixés par référence au budget annuel et au plan à moyen terme approuvés et sont calibrés en tenant compte i) du point de départ et du cycle de la Société, ii) des hypothèses de marché externes retenues pour

la planification et iii) du niveau d'exécution opérationnelle requis. Le Comité de rémunération examine le calibrage des objectifs, afin de s'assurer que la performance « cible » suppose l'atteinte des objectifs du plan et que la performance « maximale » implique une surperformance nette de ceux-ci.

Le niveau de rémunération du Directeur général, des Administrateurs exécutifs et des membres du Comité de direction est fixé par le Conseil d'administration sur la base des recommandations émises à cet égard par le Comité de rémunération et conformément à la Politique de rémunération en vigueur.

Le dispositif de rémunération variable repose sur trois niveaux de performance : seuil (minimum), cible et maximum. Les versements suivent cette structure : aucun versement en dessous du seuil de performance et un plafond au niveau de performance maximal. La rémunération variable annuelle maximale pouvant être versée aux Administrateurs exécutifs et aux membres du Comité de direction au titre de leur performance en 2025 dans le cadre du plan STI était plafonnée à 165 % de leurs salaires de base respectifs.

La rémunération variable à long terme maximale pouvant être accordée aux Administrateurs exécutifs et aux membres du Comité de direction en 2025 (hors attributions exceptionnelles ad hoc) était plafonnée à 250 % de leurs salaires de base respectifs.

Le Comité de rémunération examine régulièrement la Politique de rémunération afin de garantir le respect permanent de ses principes ainsi que sa conformité aux tendances et aux meilleures pratiques du marché. Le Comité de rémunération recommande les niveaux de rémunération annuelle des Administrateurs exécutifs et des membres du Comité de Direction ainsi que de tous les autres membres du Comité exécutif du Groupe, sur la base de leurs performances et de leurs responsabilités.

Pour fixer les niveaux de rémunération du Directeur général, mais aussi des autres Administrateurs exécutifs et des membres du Comité de direction, le Comité de rémunération recueille des données en provenance des différents marchés concernés. Ces données reflètent les secteurs pertinents pour la Société (p. ex., le secteur des matériaux de construction), les régions pertinentes (p. ex., Europe, ou encore États-Unis pour certaines fonctions) et la complexité de l'activité. Elles tiennent également compte de la taille et de l'envergure de la Société et des différents postes.

RAPPORT DE RÉMUNÉRATION

pour les sociétés dans lesquelles les pouvoirs publics ou une ou plusieurs personnes morales de droit public exercent un contrôle (article 3:12, §1, 9° du Code des sociétés et des associations)

La Société vise à rester compétitive en ce qui concerne l'objectif de rémunération totale (la somme de la rémunération de base fixe et de l'objectif de rémunération variable).

En résumé, les principes clés de la politique de rémunération et la répartition entre la rémunération fixe et la rémunération variable sont les suivants :



Possibilités de rémunération et répartition de la rémunération des Administrateurs exécutifs et des membres du Comité de direction en 2025

Les illustrations ci-dessous présentent la structure de la rémunération directe totale (rémunération fixe et variable) des Administrateurs exécutifs et des membres du Comité de direction en 2025 au niveau de performance cible (hors attribution LTI exceptionnelle).

Administrateurs exécutifs (total)



Comité de direction (total)



RAPPORT DE RÉMUNÉRATION

pour les sociétés dans lesquelles les pouvoirs publics ou une ou plusieurs personnes morales de droit public exercent un contrôle (article 3:12, §1, 9° du Code des sociétés et des associations)

Tableau Total de la rémunération directe — Incitations potentielles en cas d'atteinte des objectifs (année pleine)

Le tableau présente la rémunération annuelle en cas d'atteinte des objectifs sur la base du niveau de salaire approuvé pour 2025.

Nom, fonction	Rémunération fixe¹ (année pleine)	Rémunération variable				Mix de rémunération directe totale	
		Mesure de la performance	Incitations à court terme (STI)	Incitations à long terme (LTI)*			
				Attribution	Attribution ad hoc extraordinaire		
Michael Colakides³ Directeur général	596 130 €	Montant	388 058 €	601 002 €	500 000 €	Fixe	38 % (LTI ad hoc comprises : 29 %)
		% du salaire de base annuel (SBA)	77,5 %	120 %		Variable	62 % (LTI ad hoc comprises : 71 %)
Marcel Cobuz, Président du Comité exécutif du Groupe	954 000 €	Montant	840 000 €	1 008 000 €	840 000 €	Fixe	34 % (LTI ad hoc comprises : 26 %)
		% du SBA	100 %	120 %		Variable	66 % (LTI ad hoc comprises : 74 %)
Alexandra Papalexopoulou, Administratrice exécutive	499 062 €	Montant	202 550 €	298 494 €		Fixe	50 %
		% du SBA	47,5 %	70 %		Variable	versement
Leonidas Canellopoulos, Administrateur exécutif	327 888 €	Montant	162 484 €	216 646 €		Fixe	46 %
		% du SBA	60 %	80 %		Variable	54 %
Ioannis Paniaras⁴, Administrateur exécutif	503 616 €	Montant	365 976 €	516 672 €		Fixe	36 %
		% du SBA	85 %	120 %		Variable	64 %
Vassilios (Bill) Zarkalis¹ (en \$), Administrateur exécutif	1 101 876 \$	Montant	1 000 000 \$	2 000 000 \$	1 000 000 \$	Fixe	27 % (LTI ad hoc comprises : 22 %)
		% du SBA	100 %	200 %		Variable	73 % (LTI ad hoc comprises : 78 %)
Christos Panagopoulos, Comité de direction	332 940 €	Montant	181 604 €	211 871 €		Fixe	46 %
		% du SBA	60 %	70 %		Variable	54 %
Grigorios Dikaïos, Comité de direction	230 405 €	Montant	76 077 €	37 500 €		Fixe	67 %
		% du SBA	35 %	17 %		Variable	33 %
Ioannis Ioannou², Comité de direction	467 500 €	Montant	361 250 €	425 000 €		Fixe	37 %
		% du SBA	85 %	100 %		Variable	63 %

* La répartition des attributions LTI entre Actions restreintes et actions de performance est présentée dans le Tableau "LTI-Attributions en 2025"

1. La part fixe comprend le salaire de base annualisé au 31 décembre 2025, les jetons du Conseil d'administration et les cotisations de retraite.

2. Ioannis Ioannou a été membre du Comité de direction à compter du 1er juillet 2025.

3. Le pourcentage des STI de Michael Colakides était de 85 % pour la période courant de janvier à octobre et de 50 % pour les mois de novembre et décembre.

4. Ioannis Paniaras et Vassilios (Bill) Zarkalis a été membre du Conseil d'administration jusqu'au 7 février 2025.

Rémunération fixe et avantages

Rémunération fixe

La rémunération fixe tient compte du niveau de responsabilité, ainsi que des connaissances et de l'expérience requises pour répondre aux attentes, tout en veillant à ce que la Société ne paie pas plus que nécessaire, tout en servant en tout temps ses intérêts à long terme et sa pérennité. Son montant est revu chaque année, mais n'est pas nécessairement augmenté, en tenant compte de différents facteurs, notamment :

- Les performances et l'expérience de la personne ;
- Les performances de la Société ;
- Le poste et les responsabilités de la personne ;
- La rémunération et les conditions d'emploi ailleurs dans la Société ;

- Les taux d'inflation et les augmentations à l'échelle du marché sur les différents sites internationaux ;
- L'emplacement géographique de la personne concernée.

Allocation de retraite et autres avantages

La Société dispose d'un plan de retraite à cotisations définies auquel les Administrateurs exécutifs peuvent participer.

La contribution maximale peut atteindre 10 % du salaire annuel de base (jusqu'à 8 % au titre du premier niveau ; le second niveau ajoute jusqu'à 2 % supplémentaires par abondement des cotisations du salarié selon un ratio de 1 pour 2).

RAPPORT DE RÉMUNÉRATION

pour les sociétés dans lesquelles les pouvoirs publics ou une ou plusieurs personnes morales de droit public exercent un contrôle (article 3:12, §1, 9° du Code des sociétés et des associations)

Si un dirigeant quitte la Société avant l'acquisition, les éventuelles contributions de la Société sont perdues (toute dérogation éventuelle est soumise à l'approbation du Directeur général et du président du Comité exécutif du Groupe ou du Conseil d'administration s'il s'agit de membres exécutifs du Conseil d'administration ou des cadres supérieurs rendant compte directement au Comité exécutif du Groupe).

Les avantages comprennent notamment un véhicule de fonction, le carburant, une assurance santé et une assurance vie. Des avantages supplémentaires, généralement de faible valeur, peuvent être accordés ponctuellement s'ils sont jugés appropriés et conformes aux pratiques du marché. Tous les avantages peuvent à tout moment être retirés ou modifiés à la discrétion de la Société.

Rémunération variable (court terme, long terme)
La rémunération variable se compose de plans d'incitation à court et à long termes, offrant un degré élevé de transparence en liant les objectifs à des indicateurs clairement définis de résultats, de création de valeur et de développement durable. Aucun mécanisme de récupération de la rémunération variable (« clawback ») n'a été utilisé au cours de l'exercice 2025.

Rémunération variable à court terme (STI)
Critères de performance et résultats/Incitations à court terme (STI) en 2025
Sur recommandation du Comité de rémunération, le Conseil d'administration détermine les critères de performance les plus pertinents pour le plan d'incitation à court terme (« STI ») et fixe pour chacun d'eux des objectifs ambitieux, mais réalistes. Ces indicateurs clés de performance (« KPI ») constituent le cadre des dispositifs d'incitation dans l'ensemble de la Société.

En 2025, le potentiel cible du plan STI pouvait atteindre 100 % du salaire de base annuel. La performance au titre du plan STI a été évaluée sur la base des critères et pondérations suivants :
Performance à l'échelle de la Société : de 55 % à 60 % ;
• Performance financière : jusqu'à 55 % du total des STI ;
• EBITDA : jusqu'à 44 % du total des STI (80 % de la composante financière) ;
• OFCF : jusqu'à 5,5 % du total des STI (10 % de la composante financière) ;
• ROACE : jusqu'à 5,5 % du total des STI (10 % de la composante financière) ;
• Sécurité : 5 % du total des STI ;
Performance individuelle : de 40 % à 55 %.

Les objectifs à l'échelle de la Société, y compris en matière de sécurité, sont fixés au niveau du Groupe, des régions ou des divisions, selon le rôle concerné.

Les performances en matière de sécurité sont mesurées par rapport à l'objectif du taux de fréquence des accidents avec arrêt.

La performance individuelle est mesurée au moyen d'une évaluation réalisée dans le cadre du dispositif d'évaluation de la performance du Groupe. Le Comité prend en compte un ensemble équilibré de facteurs, notamment la réalisation des objectifs convenus, la démonstration de comportements et de valeurs de leadership et le contexte dans lequel la performance a été obtenue.

Pour 2025, la performance individuelle a été évaluée par rapport aux objectifs suivants :

Pour 2025, la performance individuelle a été évaluée par rapport aux objectifs suivants :

- Atteindre des objectifs supérieurs de performance financière et opérationnelle en 2025 : renforcer la performance financière par l'amélioration des marges et une efficacité accrue du capital, tout en stimulant la croissance du chiffre d'affaires et la rentabilité, en poursuivant les progrès dans la réduction de l'intensité carbone et l'augmentation de l'utilisation d'intrants alternatifs, en accélérant la transformation numérique et informatique et en renforçant les capacités de cybersécurité afin de soutenir la résilience et la performance à long terme.
- Accélérer l'exécution de la stratégie de croissance 2026 : réalisation d'étapes stratégiques clés alignées sur le plan à moyen terme du Groupe, élargissement du portefeuille de projets en développement et progression des initiatives stratégiques visant à renforcer le portefeuille et les capacités d'approvisionnement du Groupe.
- Accélérer la dynamique des principaux projets de transformation.
- Renforcer les capacités organisationnelles : faire progresser les priorités RH du Groupe en mettant en œuvre des initiatives ciblées de développement des talents et en renforçant le leadership, développer les capacités commerciales et de développement et déployer des programmes visant à renforcer les compétences numériques dans l'ensemble de l'organisation.
- Culture centrée client : favoriser une culture centrée client dans l'ensemble du Groupe.

Performances financières et en matière de sécurité du Groupe, 2025

EBITDA Groupe	Seuil versement 50 %	Objectif 100 % 50 %	Dépassement 130 % 50 %	Ajustement selon la performance* 670,8 millions € Versement de 109,6 %
	480,0 millions €	640,0 millions €	736,0 millions €	
ROACE Groupe	Seuil versement 50 %	Objectif 100 % 50 %	Dépassement 130 % 50 %	Ajustement selon la performance* 21,0 % Versement de 130 %
	16,0 %	18,0 %	20,0 %	
OCF Groupe	Seuil versement de 50 %	Objectif 100 % 50 %	Dépassement 130 % 50 %	Ajustement selon la performance* 378,9 millions € Versement de 130 %
	230,1 millions €	306,8 millions €	352,8 millions €	

RAPPORT DE RÉMUNÉRATION

pour les sociétés dans lesquelles les pouvoirs publics ou une ou plusieurs personnes morales de droit public exercent un contrôle (article 3:12, §1, 9° du Code des sociétés et des associations)



* Ajustements liés aux droits de douane imposés par les États-Unis, aux coûts de transaction des fusions-acquisitions/de l'introduction en Bourse et à d'autres éléments ponctuels imprévisibles. Performance Groupe effective : EBITDA (606,1 millions €), ROACE (19,01 %) et OFCF (326,2 millions €).

L'évaluation définitive est déterminée au cours du premier trimestre de l'année suivante, sur la base des résultats financiers audités. Tout versement potentiel au titre du plan de STI est effectué chaque année au cours du premier semestre de l'exercice suivant. Un niveau minimum de performance doit être atteint avant qu'un versement puisse être effectué au titre du plan. Les versements sont plafonnés au niveau de performance maximal. Le Comité de rémunération soumet au Conseil d'administration la proposition finale de versement au titre du plan de STI, pour décision.

En 2025, le Groupe TITAN a enregistré une performance financière record, marquée par une croissance du chiffre d'affaires et de la rentabilité, ce qui s'est traduit par un versement de 109,6 % au titre de la composante variable liée à l'EBITDA. Le ROACE du Groupe a également dépassé l'objectif, entraînant un versement de 130 % au titre de la composante variable correspondante. Le flux de trésorerie d'exploitation disponible (« OFCF ») a lui aussi dépassé l'objectif, entraînant un versement de 130 % au titre de la composante variable correspondante.

En revanche, en 2025, au niveau du Groupe, la performance réalisée par rapport à l'objectif fixé en matière de sécurité (taux de fréquence des accidents avec arrêt de travail — « LTIFR ») est restée inférieure à l'objectif, ce qui s'est traduit par un versement de 82 % au titre de la composante variable correspondante. En raison de la performance globale en matière de sécurité, le versement de la composante sécurité de la rémunération variable des Administrateurs exécutifs du Groupe est réduit de 50 %.

Le Comité de rémunération a procédé à l'examen de la performance globale et décidé d'attribuer la rémunération variable au titre de l'exercice 2025 en fonction des résultats ajustés.

Rémunération variable à long terme (incitations à long terme - ILT)

Des LTI ont été accordées conformément à la Politique de rémunération 2025.

La rémunération variable à long terme vise à inciter les dirigeants du Groupe à contribuer à l'amélioration de la performance boursière sur le long terme, dans l'intérêt des actionnaires, et à assurer une performance durable pour la Société. Les attributions individuelles reposent sur le poste occupé par chaque participant, son salaire fixe, sa performance individuelle et son potentiel de développement, et sont approuvées par le Conseil d'administration sur recommandation du Comité de rémunération.

Le nombre d'attributions de LTI acquises en 2025 par les Administrateurs exécutifs et les membres du Comité de direction est indiqué dans le Tableau "Rémunération variable à long terme en 2025" ci-dessous.

Les LTI ont été fixées à un maximum de 120 % du salaire de base annuel pour les Administrateurs exécutifs et les membres du Comité de direction (hors attribution exceptionnelle). Les participants sont tenus de conserver des actions TITAN (sur des comptes de courtage ou dans un ou plusieurs fonds) à hauteur d'au moins 20 % du total des attributions acquises exercées ou libérées au cours des cinq (5) dernières années d'acquisition de droits, sur une base glissante. Les actions de la Société (ainsi que les soldes détenus dans le ou les fonds) déjà détenues par les participants au titre de plans de LTI antérieurs sont prises en compte dans ce calcul.

Incitations à long terme — Actions de performance (« LTI-PS »)

Le plan de LTI-PS, qui a remplacé le Plan de rémunération différée à compter de 2024, vise à renforcer l'alignement des intérêts à long terme des dirigeants sur ceux des actionnaires en liant les incitations à la performance à long terme à la rentabilité et à la performance durable de la Société. L'attribution de LTI-PS accordée en 2025 pouvait atteindre jusqu'à 60 % du salaire de base annuel des Administrateurs exécutifs et des membres du Comité de direction.

Les attributions au titre du plan de LTI-PS prennent la forme d'actions de performance de la Société. Leur nombre est déterminé en fonction du cours de l'action de la Société au moment de l'attribution. La valeur de chaque action de performance correspond à la moyenne des cours de clôture de l'action de la Société sur Euronext Bruxelles au cours des sept dernières séances de Bourse du mois de mars de l'année d'attribution (la « valeur à l'attribution »).

La période de performance est de 3 ans.

Le nombre d'attributions au titre du plan de LTI-PS accordées en 2025 dépend de la performance au regard des KPI suivants :

- 80 % sur la base d'un objectif de bénéfice par action sur trois ans (BPA cible pour 2027) ;
- 20 % sur la base d'un KPI lié à la durabilité (émissions nettes de CO₂ par tonne de matériaux cimentaires — objectif pour 2027).

Le versement est de 50 % si le seuil de performance est atteint, de 100 % si la performance cible est atteinte et il est plafonné à 150% en cas de performance supérieure aux objectifs (surperformance), avec un calcul linéaire du versement entre ces trois niveaux de performance.

Les actions acquises sont transférées au participant. L'avantage pour le participant est déterminé sur la base de la valeur de l'action de la Société au moment de l'acquisition des droits.

Incitations à long terme — Actions restreintes (« LTI-RS »)

Le plan d'incitations à long terme — actions restreintes (« LTI-RS ») a été appliqué pour la première fois en 2020, sous le nom de « Plan d'incitations à long terme » (« LTIP »), puis rebaptisé plan de LTI-RS conformément à la Politique de rémunération 2024.

RAPPORT DE RÉMUNÉRATION

pour les sociétés dans lesquelles les pouvoirs publics ou une ou plusieurs personnes morales de droit public exercent un contrôle (article 3:12, §1, 9° du Code des sociétés et des associations)

Les attributions 2025 au titre du plan de LTI-RS ont été fixées à un maximum de 60 % du salaire de base annuel (hors attribution exceptionnelle) pour les Administrateurs exécutifs et les membres du Comité de direction.

Les attributions sont accordées sous la forme d'une attribution conditionnelle d'un nombre d'actions de la Société. La valeur de chaque action attribuée sous condition correspond à la moyenne des cours de clôture de l'action TITAN sur Euronext Bruxelles au cours des sept dernières séances de Bourse du mois de mars de l'année d'attribution (la « valeur à l'attribution »).

La période d'acquisition est de trois (3) ans.

Le nombre acquis d'actions TITAN est transféré au participant. L'avantage pour le participant est déterminé sur la base de la valeur de l'action de la Société au moment de l'acquisition des droits. Dans le cadre du plan, les participants ont droit à la remise d'actions lors de l'acquisition des droits.

Les 50 % des attributions accordées en 2021 et les 50 % des attributions accordées en 2022 ont été acquises en mars 2025, conformément aux dispositions en matière d'attribution. Le Conseil d'administration a décidé de remettre les actions acquises aux participants au plan, à condition qu'ils soient toujours employés par le Groupe (ou qu'ils en soient retraits).

Attribution exceptionnelle d'Actions restreintes à long terme

En 2025, le Conseil d'administration a approuvé une attribution exceptionnelle et ponctuelle d'Actions restreintes à long terme au Président du Comité exécutif du Groupe, au Directeur général et au CEO de Titan America SA, en reconnaissance de leur rôle de leadership et de la réalisation d'étapes stratégiques majeures pour le Groupe, à savoir, notamment :

- Une création de valeur actionnariale mesurable et durable ;
 - Le positionnement du Groupe sur les marchés de capitaux à long terme ;
 - Un risque d'exécution important et une mobilisation exceptionnelle de l'équipe dirigeante ;
 - L'introduction en Bourse, qui a constitué une étape structurante pour la Société.
- Cette attribution, fondée sur des actions et assortie d'une période d'acquisition pluriannuelle, ne constitue pas une modification structurelle de la structure du plan LTI.

L'attribution consistait en des Actions restreintes, dont la valeur à l'attribution équivalait à 100 % du salaire annuel de base de chaque bénéficiaire.

Cette attribution :

- présente un caractère strictement exceptionnel et non récurrent par nature ;
- ne fait pas partie du cadre habituel du LTIP ;
- est accordée en reconnaissance d'une étape stratégique spécifique et achevée, plutôt que de la performance financière annuelle ; et
- vise à renforcer l'alignement à long terme avec les actionnaires.

Des malus et des clauses de clawback s'appliquent.

Par ailleurs, les Actions restreintes attribuées au Président du Comité exécutif sont soumises à une période de détention obligatoire de quatre ans, ce qui renforce encore l'alignement avec les intérêts à long terme des actionnaires et garantit une exposition continue à la performance du cours boursier. L'attribution accordée au Directeur général et au CEO de Titan America SA est soumise à des dispositions standard de conservation à long terme, conformes au cadre de rémunération des dirigeants du Groupe.

Plan de rémunération différée 2021

Le Plan de rémunération différée (« DPC »), lancé en 2021, restera actif jusqu'à l'acquisition (en mars 2026), les dernières attributions ayant été octroyées en 2023.

Les attributions au titre du DPC étaient accordées sous la forme d'une attribution conditionnelle d'un nombre d'actions TITAN. La valeur de chaque action attribuée sous condition correspondait à la moyenne des cours de clôture de l'action TITAN sur Euronext Bruxelles au cours des sept dernières séances de Bourse du mois de mars de l'année d'attribution.

Les attributions au titre du DPC deviennent acquises trois ans après la date d'attribution, sous réserve que certains critères de performance prédéfinis soient atteints. Le nombre d'attributions acquises varie de 0 % si le seuil n'est pas atteint, à 40 % si le seuil est atteint, à 100 % pour le niveau cible de performance et jusqu'à un maximum de 160 % en cas de surperformance.

Les primes DCP accordées en 2022 ont été acquises en mars 2025, sur la base des critères de performance suivants :

- 50 % liés à un KPI de durabilité : objectif de CO₂ sur trois ans soutenant la priorité de décarbonisation du Groupe, réduction des émissions nettes directes de CO₂ par tonne de matériaux cimentaires. L'objectif est fixé par le Conseil d'administration pour l'année civile précédant la date d'acquisition, comme suit :

Emissions de CO₂/tonne de cimentitious material — objectif sur trois (3) ans

Seuil Acquisition de 40 %	Objectif 100 % 50 %	Dépassement Acquisition de 160 %	Ajustement selon la performance a ^b
620 kg/t	605 kg/t	575 kg/t	581 kg/t Versement de 148 %

Ajustements du mix produits afin de répondre aux besoins du marché.

La performance en matière de CO₂ sur trois ans a été supérieure à l'objectif, sans surperformance, avec pour résultat une acquisition de 148 % liée à ce KPI.

- 50 % liés à la rémunération totale des actionnaires (« TSR ») par rapport à un indice représentatif du groupe de référence (« PI »). Le TSR est défini comme le pourcentage d'évolution (%) entre a) le cours moyen de l'action de la Société au mois de mars de l'année d'attribution (cours de départ) et b) le cours moyen de l'action au mois de mars de l'année d'acquisition, majoré de la somme des dividendes par action ou de toute autre distribution versée aux actionnaires (p. ex., distribution d'actions gratuites, restitution de capital, etc.) au cours de la même période (cours final).

RAPPORT DE RÉMUNÉRATION

pour les sociétés dans lesquelles les pouvoirs publics ou une ou plusieurs personnes morales de droit public exercent un contrôle (article 3:12, §1, 9° du Code des sociétés et des associations)

Le groupe de référence définissant l'indice est le suivant (avec entre parenthèses le résultat de chacun en matière de TSR sur 3 ans) :

1 Holcim (168,9 %)	5 CRH (141,3 %)
2 Heidelberg	6 Buzzi (212,5 %)
3 Cemex (19,2 %)	7 Argos (82,1 %)
4 Cementir (117,3 %)	8 Vicat (90,8 %)

TSR par rapport à l'Indice représentatif du groupe de référence — objectif sur trois (3) ans

Seuil Acquisition de 40 %	Objectif 100 % 40 %	Dépassement Acquisition de 160 %	Performanc e
TSR TITAN - TSR PI = - 20 %	TSR TITAN = TSR PI	TSR TITAN - TSR PI ≥ 20 %	130,2 % Versement de 160 %

Le TSR TITAN sur trois ans était de 264,6 %, tandis que le TSR PI sur trois ans était de 134,4 %, avec pour résultat une acquisition de 160 %.

L'acquisition totale après prise en considération des deux critères de performance est de 154 % des actions attribuées sous condition.

Le nombre acquis d'actions TITAN est transféré aux participants.

Plan d'options sur actions 2017

En outre, le plan d'options restreintes sur actions 2017 (RSIP 2017) est actuellement en cours de mise en œuvre étant donné que les participants ont le droit d'exercer les options acquises attribuées pendant la deuxième année (2018) et la troisième et dernière (2019) de ce plan.

En vertu de ce Plan triennal, le Conseil d'administration était autorisé à attribuer jusqu'à 1 000 000 options sur actions à un prix de vente égal à 10,00 euros par action.

La période d'acquisition des options sur actions était de trois ans, sous réserve que les bénéficiaires soient toujours employés (ou à la retraite) par le Groupe à ces dates.

Au terme de la période d'acquisition de trois ans, le Conseil d'administration a décidé du nombre final d'options que les bénéficiaires étaient en droit d'exercer, sur la base des critères suivants :

- à hauteur de 50 %, sur la base du rendement moyen des capitaux employés (ROACE) sur trois ans par rapport à l'objectif fixé pour chaque période de 3 ans ; et
 - à hauteur de 50 %, sur la base de la performance globale du TSR de la Société par rapport à la performance globale moyenne d'un groupe de cimentiers internationaux comparables :
- | | |
|------------------|------------------|
| 1 Lafarge-Holcim | 5 CRH |
| 2 Heidelberg | 6 Buzzi |
| 3 Cemex (en USD) | 7 Argos (en USD) |
| 4 Cementir | 8 Vicat |

Le calendrier d'attribution et d'acquisition ainsi que le pourcentage (%) d'options acquises en fonction de la réalisation des critères de performance susmentionnés sont présentés ci-dessous :

Attribuées	Date d'acquisition	Options acquises (%)	Expiration
2017	déc. 2019	49,80 %	déc. 2023
2018	déc. 2020	35,88 %	déc. 2024
2019	déc. 2021	31,83 %	déc. 2025

Les bénéficiaires sont autorisés à exercer tout ou partie de leurs droits d'option sur actions acquis en versant à la Société les montants correspondants, jusqu'à la date d'expiration indiquée dans le tableau ci-dessus.

RAPPORT DE RÉMUNÉRATION

pour les sociétés dans lesquelles les pouvoirs publics ou une ou plusieurs personnes morales de droit public exercent un contrôle (article 3:12, §1, 9° du Code des sociétés et des associations)

Rémunération totale des Administrateurs exécutifs et des membres du Comité de Direction en 2025 — année pleine (composantes fixes, STI et avantages ; LTI présentées au "Rémunération variable à long terme en 2025")

La rémunération des Administrateurs exécutifs et des membres du Comité de Direction a été approuvée par le Conseil d'administration à la suite d'une recommandation pertinente du Comité de rémunération et est en totale conformité avec la Politique de rémunération 2025. Elle se répartit comme suit :

Nom, fonction	Rémunération fixe		Rémunération variable*	Avantages		Rémunération totale	Proportion de rémunération fixe et de rémunération variable
	Salaire annuel de base	Jetons de présence des Administrateurs	STI (sur la base des résultats de 2025, versement en 2026)	Cotisations de retraite ¹	Indemnités et autres avantages ²	Rémunération fixe + STI + avantages	
Michael Colakides, Directeur général	496 528 €	45 408 €	452 339 €	49 653 €	10 262 €	1 054 190 €	fixe 57 % variable 43 %
Marcel Cobuz, Président du Comité exécutif du Groupe	827 549 €	30 000 €	945 546 €	82 380 €	90 353 €	1 975 828 €	fixe 52 % variable 48 %
Alexandra Papalexopoulou, Administratrice exécutive	425 234 €	30 000 €	228 000 €	42 333 €	21 604 €	747 171 €	fixe 69 % variable 31 %
Leonidas Canellopoulos, Administrateur exécutif	269 252 €	30 000 €	182 900 €	26 804 €	14 901 €	523 858 €	fixe 65 % variable 35 %
Ioannis Paniaras ³ , Administrateur exécutif	429 362 €	3 123 €	344 851 €	42 744 €	65 657 €	885 737 €	fixe 61 % variable 39 %
Vassilios (Bill) Zarkalis ⁴ (en \$), Administrateur exécutif	978 101 \$	3 123 €	1 065 890 \$	66 003 \$	53 867 \$	2 167 532 \$	fixe 51 % variable 49 %
Christos Panagopoulos, Comité de direction	300 178 €	—	202 953 €	30 018 €	127 267 €	660 416 €	fixe 69 % variable 31 %
Grigórios Dikaïos ⁵ , Comité de direction	215 918 €	—	70 000 €	11 092 €	18 684 €	315 694 €	fixe 78 % variable 22 %
Ioannis Ioannou ⁶ , Comité de direction	212 500 €	—	196 096 €	21 250 €	58 200 €	488 045 €	fixe 60 % variable 40 %

1. Contributions définies

2. Inclut les avantages et les indemnités (telles que les indemnités de déplacement et de logement), assurance vie, régime d'assurance maladie et voiture de fonction.

3. Ioannis Paniaras a été membre du Conseil d'administration jusqu'au 7 février 2025.

4. Vassilios (Bill) Zarkalis a été membre du Conseil d'administration jusqu'au 7 février 2025. Les jetons du Conseil d'administration sont intégrés à la rémunération totale selon le taux de change EUR/USD du 31 décembre 2025 (à savoir 1,175 \$ pour 1,000 €).

5. Grigórios Dikaïos a été membre du Comité de Direction jusqu'à son départ à la retraite le 29 décembre 2025. Ses incitations à court terme lui ont été versées en décembre 2025 avant son départ à la retraite.

6. Ioannis Ioannou a été membre du Comité de Direction à compter du 1er juillet 2025.

* La valeur des incitations à long terme acquises au cours de l'exercice est présentée au Tableau "Attributions LTI acquises/exercées en 2025" de la Section "Rémunération variable à long terme en 2025".

Rémunération variable à long terme en 2025

LTI — Attributions en 2025

Nom	Fonction	Nombre de LTI — Actions restreintes	Nombre de LTI — Actions de performance
Michael Colakides	Directeur général	20 017 ¹	7 514
Marcel Cobuz	Président du Comité exécutif du Groupe	26 046 ²	20 165
Alexandra Papalexopoulou	Administratrice exécutive	3 732	3 732
Leonidas Canellopoulos	Administrateur exécutif	2 709	2 709
Ioannis Paniaras	Administrateur exécutif	6 460	6 460
Vassilios (Bill) Zarkalis ³	Administrateur exécutif	11 567	11 567
Ioannis Ioannou	Membre du Comité de Direction	2 657	2 657
Christos Panagopoulos	Membre du Comité de Direction	2 649	2 649
Grigórios Dikaïos	Membre du Comité de Direction	656	281

Remarque : Ioannis Paniaras et Vassilios (Bill) Zarkalis ont été membres du Conseil d'administration jusqu'au 7 février 2025.

* Le nombre d'attributions accordées en 2025 est basé sur la moyenne des cours de clôture de l'action TITAN au cours des sept derniers jours de Bourse de mars 2025, ajustée conformément à la décision du Comité de rémunération (39,99 €) d'exclure le dividende extraordinaire lié à l'introduction en Bourse.

1. Le nombre d'Actions restreintes attribuées comprend 12 503 Actions restreintes attribuées au titre d'une attribution ad hoc extraordinaire.

2. Le nombre d'Actions restreintes attribuées comprend 21 005 Actions restreintes attribuées au titre d'une attribution ad hoc extraordinaire.

3. Vassilios (Bill) Zarkalis a reçu en outre 112 613 unités d'actions restreintes (« RSU ») de Titan America SA (« TASA ») (dont 75 075 RSU accordées au titre d'une attribution ad hoc extraordinaire) et 37 538 unités d'actions de performance (« PSU ») TASA. Le nombre de RSU et de PSU TASA attribuées est basé sur la moyenne des cours de clôture de l'action TASA au cours des sept derniers jours de Bourse de mars 2025 (13,32 \$).

RAPPORT DE RÉMUNÉRATION

pour les sociétés dans lesquelles les pouvoirs publics ou une ou plusieurs personnes morales de droit public exercent un contrôle (article 3:12, §1, 9° du Code des sociétés et des associations)

Attributions LTI acquises/exercées en 2025

Le tableau ci-dessous présente le nombre d'attributions LTI acquises en 2025 au prix par action au moment de l'acquisition, qui est nettement supérieur à la valeur à l'attribution, ce qui reflète la forte performance boursière au cours des trois dernières années :

- les parts du Fonds qui ont été attribuées en 2021 au prix par action alors en vigueur de 9,18 € ; la valeur des parts du Fonds est calculée sur la base de la moyenne des cours de clôture des parts au cours des sept derniers jours de Bourse du mois de mars 2025 (26,136 €)
- la part de 50 % des attributions au titre du plan LTI-RS accordées en 2021 (deuxième tranche), avec un prix par action à l'attribution de 15,24 € ; la valeur des Actions restreintes (LTI-RS) est calculée sur la base de la moyenne des cours de clôture de l'action TITAN SA au cours des sept derniers jours de Bourse du mois de mars 2025 (41,99 €)
- la part de 50 % des attributions au titre du LTI-RS accordées en 2022 (première tranche), avec un prix par action à l'attribution de 12,89 € ; la valeur des Actions restreintes (LTI-RS) est calculée comme ci-dessus (41,99 €)
- les attributions au titre du DCP accordées en 2022, avec un prix par action à l'attribution de 12,89 € ; la valeur des attributions DCP présentées ci-dessous est calculée comme ci-dessus (41,99 €). En outre, une part de 154 % des attributions au titre du DCP accordées en 2022 et acquises en 2025.

Nom	Nombre d'attributions acquises			Exercised	Value of Vested / Exercised awards			
	Parts de fonds*	Attribution LTI — Actions restreintes	DCP		Fund Units	LTI-Restricted Stock grant	DCP	Stock Options
Michael Colakides	43 716,5	—	11 231	—	1 142 600 €	—	471 590 €	—
Marcel Cobuz	—	21 723	16 727	—	—	912 149 €	702 367 €	—
Alexandra Papalexopoulou	—	27 331	11 947	—	—	1 147 629 €	501 655 €	—
Leonidas Canellopoulos	—	6 710	3 346	—	—	281 753 €	140 499 €	—
Ioannis Paniaras	—	21 243	9 081	7 331	—	891 994 €	381 311 €	268 315 € ¹
Vassilios (Bill) Zarkalis	—	35 695	15 762	—	—	1 498 833 €	661 846 €	—
Ioannis Ioannou	—	—	—	—	—	—	—	—
Christos Panagopoulos	15 544,6	—	3 824	—	406 282 €	—	160 570 €	—
Grigorios Dikalos	4 253,3	—	—	—	111 168 €	—	—	—

* Le Fonds investit dans des actions TITAN SA

Remarque : Ioannis Paniaras et Vassilios (Bill) Zarkalis ont été membres du Conseil d'administration jusqu'au 7 février 2025.

Ioannis Ioannou a été membre du Comité de direction à compter du 1er juillet 2025

1. Nombre d'Options sur actions exercées en 2025, acquises en décembre 2021 et attribuées en 2019. La valeur des Options sur actions exercées est calculée sur la base du cours de clôture de TITAN SA à la date d'exercice (46,60 €) moins le prix d'exercice (10,00 €)

Informations comparatives sur l'évolution de la rémunération et les performances de la société

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de la rémunération du Conseil d'administration et des membres du Comité de direction depuis 2021. À partir de cette année 2025, les données incluent les LTI acquises à la valeur au moment de l'acquisition (voir le Tableau 11.5.2 ci-dessus pour plus de détails concernant les LTI acquises). Par ailleurs, l'écart de rémunération entre 2025 et 2024 reflète également le départ de Ioannis Paniaras et Vassilis Zarkalis du Conseil d'administration en février. De ce fait, les deux années ne sont pas directement comparables. En outre, les données 2025 comprennent la rémunération fixe, les STI et les avantages, afin de faciliter la comparaison avec l'année précédente. Nous conserverons les données les plus anciennes inchangées à des fins de traçabilité et de comparabilité.

Rémunération en euros	2025 (révisé)	2025	2024	2023	2022	2021
Rémunération des Administrateurs exécutifs	7 080 158 ⁶	3 394 107 ⁶	6 267 980 ¹	5 893 734 ¹	5 251 168 ¹	4 358 643 ¹
Rémunération du Directeur général, Michael Colakides, Administrateur exécutif, Président du Comité de direction	2 668 380	1 054 190	1 118 949	1 046 162	969 116	909 647
Rémunération des membres du Comité de direction	2 142 175 ⁷	1 464 155 ⁷	988 490 ²	926 463 ²	896 401 ²	859 554 ²
Rapport entre la rémunération la plus élevée des membres de la direction et la rémunération la plus basse (en ETP) des employés de TITAN SA	72x	29x	26x	30x	41x	40x
Variation annuelle de la rémunération moyenne ⁴	22 %	-12 %	11 %	13 %	4 %	4 %

Performance du Groupe TITAN

Résultat par action ⁸	4,0466	4,0466	4,3598	3,6494	1,5879	1,1161
EBITDA ajusté du Groupe TITAN (en millions €)	670,8	670,8	615,4	544,4	342	269,2

RAPPORT DE RÉMUNÉRATION

pour les sociétés dans lesquelles les pouvoirs publics ou une ou plusieurs personnes morales de droit public exercent un contrôle (article 3:12, §1, 9° du Code des sociétés et des associations)

1. Dimitrios Papaalexopoulos, Alexandra Papaalexopoulou, Leonidas Canellopoulos, Ioannis (Yanni) Panaras (mai à décembre), Vassilios (Bill) Zarkalis
2. Grigoris Dikaïos, Christos Panagopoulos
3. Marcel Cobuz, Alexandra Papaalexopoulou, Leonidas Canellopoulos, Ioannis Panaras, Vassilios (Bill) Zarkalis
4. Exprimée en ETP des employés de TITAN SA autres que les Administrateurs, les membres du Comité de Direction et autres Directeurs et personnes en charge de la gestion courante
5. Dimitrios Papaalexopoulos, Alexandra Papaalexopoulou, Leonidas Canellopoulos, Ioannis Panaras, Vassilios (Bill) Zarkalis
6. Marcel Cobuz, Alexandra Papaalexopoulou, Leonidas Canellopoulos, Ioannis Panaras (janvier et février), Vassilios (Bill) Zarkalis (janvier et février)
7. Grigoris Dikaïos, Christos Panagopoulos, Ioannis Ioannou (juillet à décembre)
8. Basé sur l'EBITDA ajusté du groupe TITAN

La rémunération des Administrateurs exécutifs, du Directeur général et des membres du Comité de direction comprend :

- Salaire annuel de base versé
- Jetons de présence des Administrateurs
- Incitations à court terme
- Incitations à long terme (2025)
- Contribution de l'employeur au régime de retraite
- Indemnités et autres avantages (tels que voyages, logement, indemnités liées à l'affectation internationale, assurance-vie, régime d'assurance maladie, véhicule de fonction)

Contrats des Administrateurs exécutifs

Les contrats de travail du Directeur général de la Société, ainsi que des autres Administrateurs exécutifs et des membres du Comité de direction sont des contrats à durée indéterminée.

En cas de résiliation du contrat de travail du Directeur général, des Administrateurs exécutifs et des membres du Comité de direction à l'initiative de la Société, l'indemnité de départ, comme prévu par la Politique de rémunération 2025, ne pourra excéder 18 mois de rémunération.

Le Conseil d'administration peut envisager des indemnités de départ plus élevées sur recommandation unanime du Comité de rémunération.

Pour le paiement d'une indemnité supplémentaire en cas de retraite ou de résiliation anticipée du contrat de travail, l'approbation du Conseil d'administration est requise conformément à la recommandation concernée du Comité de rémunération.

Les périodes de préavis sont fixées conformément aux dispositions légales et contractuelles.

M. Grigoris Dikaïos a été membre du Comité de direction jusqu'à son départ à la retraite en décembre 2025. Conformément à la Politique de rémunération, un paiement équivalent à sa rémunération sur les 12 mois de l'année 2025 lui a été versé, en reconnaissance de sa fidélité et de sa contribution de longue date au cours des 30 dernières années.